

Quel paysage de l'enseignement supérieur : échos du Parlement

Pour mémoire : deux références essentielles

1. La déclaration de politique communautaire 2009-2014 du Gouvernement de la Communauté française. (Juillet 2009) Extraits :

(...) 2. Renforcer la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur

La Communauté française a été l'une des premières entités à s'inscrire dans le processus de Bologne. Il faut s'atteler à ce que la poursuite de la réorganisation garantisse l'accessibilité, la démocratisation et la qualité de l'offre d'enseignement supérieur.

2.1. Organiser les collaborations au sein de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en Communauté française se caractérise par une diversité d'institutions : Universités, Hautes Ecoles, Ecoles Supérieures Artistiques, Enseignement supérieur de Promotion sociale qui ont toutes leurs atouts et leurs spécificités.

En vue de disposer d'une vision claire de l'avenir et d'un projet global cohérent pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement veut évaluer les processus de collaboration afin d'optimiser la qualité de l'enseignement supérieur, son accessibilité pour les étudiants et la gestion des établissements.

Sur base de cette évaluation, le Gouvernement organisera durant la première année de la législature une Table ronde de l'enseignement supérieur, avec les acteurs concernés.

Les résultats de l'évaluation et du débat inspireront un dispositif décretaal, le cas échéant, et un plan d'action qui garantiront une évolution de l'enseignement supérieur respectueuse de tous ses acteurs.

Sur la base de cette Table ronde, le Gouvernement arrêtera les balises positives qui garantiront les objectifs et conditions des rapprochements. Ces balises préciseront la finalité, les modalités sociales, pédagogiques, financières, administratives, statutaires, d'infrastructures et de gouvernance des rapprochements envisagés.

Le Gouvernement estime, en effet, qu'il est indispensable de fixer un cadre qui notamment balise les processus de fusions, afin d'éviter, entre autre une diminution de l'offre et de l'accès à l'enseignement supérieur. Il faut rappeler que la proximité est un facteur extrêmement important dans l'accès des plus démunis aux études supérieures, notamment en raison des coûts qu'engendre le fait de suivre une formation loin du domicile familial et de l'obstacle psychologique et culturel que cela représente. Il faut également faire en sorte que les fusions suivent davantage une logique géographique qu'une logique de réseaux.

Dans ce cadre, le Gouvernement veillera au respect des lignes directrices suivantes :

- ces mouvements ne renforcent pas la concurrence entre établissements ;
- ces rapprochements n'entraînent pas d'augmentation des coûts (minerval, frais d'études, logements, etc.) pour les étudiants ;

- les filières professionnalisantes restent de qualité ;
- l'enseignement de premier cycle reste accessible sur une base de proximité géographique et donne accès à des formations de deuxième cycle dans des conditions idéales ;
- des modalités sont prévues permettant d'accompagner de manière individualisée, l'orientation des étudiants dans leur cursus ;
- des passerelles sont renforcées entre les différentes filières de l'enseignement supérieur ;
- les intérêts des personnels sont pris en compte.

2.2. Assurer une offre équilibrée et centrée sur les besoins

L'offre d'enseignement des Hautes Ecoles, comme celle des Universités, doit pouvoir évoluer en fonction des demandes et des opportunités de la société. L'ouverture de nouvelles sections très demandées et porteuses de débouchés doit être liée à la restructuration de sections qui ne sont plus en phase avec la demande de formation. A cet effet, une concertation avec les différents acteurs de l'enseignement supérieur sera organisée.

Le Gouvernement propose notamment :

- une réflexion sur le système d'affectation du personnel en vue de tenir compte des évolutions de la demande en matière de formation supérieure, dans le respect du volume de l'emploi et du statut syndical;
- une organisation de l'offre qui soit coordonnée par bassin géographique en relation notamment avec les potentialités d'emploi et des spécificités locales, notamment, pour les filières d'enseignement supérieur à finalités technologiques.

Plus particulièrement du point de vue de l'étudiant, le Gouvernement souhaite clarifier les offres d'enseignement qui se proposent à lui lorsqu'il quitte l'école secondaire et tout au long de sa vie. Afin de favoriser la cohérence de l'offre de formation, il souhaite optimiser les outils mis en place pour favoriser le parcours de l'étudiant et donc :

- d'évaluer régulièrement et renforcer les passerelles ;
- de développer un système de co-diplômation entre toutes les filières et rendre ce système de co-diplômation plus attractif pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, en précisant les obligations et moyens financiers pour chacune des parties co-diplômantes ;
- de favoriser la valorisation des acquis de l'expérience, notamment dans le cadre de la formation en cours de carrière, ou d'acquis résultant d'activités associatives ou professionnelles ;
- d'associer à terme l'enseignement supérieur aux travaux du Service francophone des métiers et qualifications.

Enfin, le Gouvernement entend étudier un meilleur développement du système de crédits afin de permettre d'élaborer à terme les cursus sur la base de l'accumulation de crédits, et non pas uniquement sur un certain nombre d'années. Un tel système permettra une orientation progressive de l'étudiant pour autant qu'un accompagnement adéquat soit prévu, que la cohérence des cursus soit assurée et que cela ne débouche pas sur un allongement

systematique de la durée des études.

3. Garantir un enseignement supérieur de qualité

*La qualité de l'enseignement est prépondérante tant pour la réussite et le bien-être des étudiants que pour le dynamisme socio-économique. Il importe donc de renforcer cette qualité présente dans les établissements d'enseignement supérieur, et de s'assurer d'un pilotage optimal du secteur.
(...)*

2. Le rapport final du groupe « paysage institutionnel » de la Table-Ronde : les pôles et la confédération. ((20 mai 2010) Extraits :

« (...) Un Pôle académique peut être défini comme étant le regroupement de plusieurs établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale) autour d'au moins une ou de plusieurs universités avec pour objectif d'améliorer l'offre d'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles au bénéfice de l'étudiant, des enseignants, des équipes de recherche et de la société en général. Les missions du Pôle doivent être concentrées principalement sur ce qui se rapporte à « l'étudiant » et à « l'encadrant » des premier et deuxième cycles d'études. (...)

Le dispositif confédérateur ou la Confédération aurait essentiellement la recherche, les 3es cycles, les relations internationales et l'aide au développement comme fil rouge pour prioritairement assurer leur qualité et leur rayonnement national et international... » (Mai 2010)

Il y aurait, d'une part, trois ou quatre (il n'y a pas de consensus sur ce point) pôles académiques et, d'autre part, une seule Confédération ou dispositif confédérateur.

3. INTERVENTIONS AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

(Les passages ci-après sont extraits soit des comptes-rendus en séance plénière du Parlement, soit des comptes-rendus des réunions de la Commission de l'Enseignement supérieur)

Question de M. Miller : *Quelle sera votre position sur la régionalisation de l'enseignement universitaire et supérieur ainsi qu'à l'égard du partenaire actuel de l'UMons, c'est-à-dire l'ULB ?*
Réponse de M. Rudy Demotte, Ministre-président. - (...) *Le modèle intégré d'académie formée à partir des institutions montoises et bruxelloises en 2000 ne correspond plus au souhait des deux universités ou du moins de l'une d'entre elles. Il faut trouver un compromis et sortir de ce débat par le haut. L'Université de Mons doit continuer à se développer, notamment au sein du pôle hennuyer, excellent exemple de collaboration et de travail en commun entre institutions d'enseignement supérieur d'un même bassin géographique. L'Université libre de Bruxelles doit continuer à investir dans le Hainaut et soutenir des projets porteurs comme à Charleroi et à Mons dans le cadre du plan « Marshall 2.vert ». Il ne s'agit pas de concurrence mais bien de collaborations au bénéfice de tous nos étudiants.*

(23 septembre 2010)

Question de M. Disabato sur l'« évolution récente du projet de fusion de l'UCLouvain » : (...) *Dans la Déclaration de politique communautaire, l'on peut lire que, sur la base de la table ronde, « le gouvernement arrêtera les balises positives qui garantiront les objectifs et conditions des rapprochements ». Monsieur le ministre, je souhaiterais donc savoir quel est votre agenda pour l'adoption du cadre décretaal précisant une vision claire de l'avenir de l'enseignement supérieur, les objectifs ainsi que les conditions et balises des rapprochements entre les établissements.*
Réponse de M. Jean-Claude Marcourt : (...) *Il convient à présent de tirer les enseignements de ce vote négatif, sans pour autant faire table rase. Le modèle des académies conçu en 2004 est*

dépassé. Non pas parce qu'il est mauvais, mais parce que l'évolution de la situation fait qu'il ne correspond plus à nos objectifs. C'est la raison pour laquelle nous parlons désormais de pôles et plus d'académies.

Sur le plan législatif, nous ferons des propositions pour faire évoluer le cadre légal existant. Je n'imagine pas un seul instant que nous optons pour le système français qui a prouvé par l'absurde son inefficacité. L'enjeu est de réunir ces deux éléments [enseignement et recherche] dans une structure adéquate. J'ai toujours dit que la logique des réseaux ne répondait pas spontanément à cette préoccupation. Sans l'écarter, cela ne doit pas être le critère prioritaire. Si l'on s'inspire du Nord-Pas-de-Calais, nous n'aurions qu'un seul ensemble d'enseignement supérieur pour toute la Communauté Wallonie-Bruxelles. Cela paraît rationnellement faisable, mais ce n'est pas réalisable dans un délai proche. Il est plus simple d'obtenir une plus grande collaboration inter-universitaire pour la recherche que de réunir les partenaires dans un ensemble unique. Il a été notamment possible dans les biotechnologies de trouver un accord qui a rassemblé toutes les universités de Wallonie et de Bruxelles autour du projet Welbio initié par le plan «Marshall ». Il est donc possible de réunir tout le monde. Le FNRS en est une autre illustration. Nous n'y sommes pas arrivés pour l'enseignement. L'enveloppe fermée qui a été créée pour des raisons budgétaires et non selon des critères d'objectifs induit une concurrence malsaine entre les établissements. Nos finances ne permettent pas de sortir réellement de ce modèle, même si l'enseignement supérieur a bénéficié de ressources supplémentaires au cours des législatures passée et actuelle.

(11 janvier 2011)

Question de M. Michel de Lamotte : Des rumeurs de plus en plus folles circulent sur le contenu d'un projet de note d'orientation. Celle-ci a dans un premier temps été annoncée pour la mi-février. Or les rumeurs, ce n'est jamais bon dans un dossier comme celui-là. Quel est le contenu réel de la note d'orientation si celle-ci a été modifiée ? Avez-vous toujours l'intention de présenter une telle note ? Pouvez-vous nous en décrire plus précisément les contours ? Pouvez-vous rassurer la majorité des acteurs concernés sur le modèle que vous préconisez et sur l'agenda de sa mise en œuvre ? Où en sont les concertations avec les différentes parties ? Que ressort-il des contacts et rencontres que vous avez eus ces dernières semaines ?

Réponse de M. Jean-Claude Marcourt : (...) De nombreux contacts ont lieu aujourd'hui avec toutes les parties concernées. J'ai rencontré l'ensemble des acteurs sur le plan institutionnel et nous avons défini un objectif. Cet objectif est de faire en sorte que le paysage de l'enseignement supérieur tienne compte de l'évolution du monde et des besoins de l'enseignement. Nous avons un des rares systèmes où coexistent un enseignement universitaire et un enseignement de niveau universitaire. C'est compliqué à faire comprendre à l'étranger, et cela nuit aux hautes écoles dans leurs contacts internationaux. Nous avons d'autres particularités, comme la taille de nos établissements d'enseignement. Si nous nous comparions à la région de Lille, nous n'aurions qu'une seule académie pour la Wallonie et Bruxelles. Une autre spécificité de notre Communauté est que très peu de jeunes fréquentent l'enseignement supérieur dans les provinces de Luxembourg et du Hainaut. Notre réflexion doit tenir compte de tous ces éléments.

La législation sur les académies répartissait notre enseignement supérieur en trois académies exclusivement universitaires. Pourtant nous souhaitons que son ensemble soit envisagé. Deux de ces trois académies connaissent aujourd'hui des difficultés. Dans l'une, les fiancés ne veulent pas consommer le mariage, dans l'autre, après un vote démocratique, le but fixé n'a pas été atteint.

(15 mars 2011)

Questions de M. Manu Disabato sur les fusions d'établissements et financement de l'enseignement supérieur (Les 10 et 11 mai 2011)

Réponse de M. Jean-Claude Marcourt : (...) toute fusion, pour être effective aux yeux de notre législation, devra se finaliser par décret, ce qui laisse au gouvernement et au parlement l'opportunité de s'assurer du maintien de l'équilibre général du système. Il nous est tout à fait loisible d'adapter la législation et de lever toute ambiguïté pour éviter une interprétation qui s'écarterait de l'intention réelle du législateur si une situation nouvelle particulière venait à se présenter car là est bien le problème.

L'esprit présidant à la création des académies avait été, à l'époque, de fournir une structure temporaire de préparation progressive de la réunion de nos nombreuses universités, parfois petites, en

entités plus complètes et de taille proche de celles de leurs homologues européens. En effet, les académies peuvent se voir confier toute activité d'enseignement, de recherche ou de services par une ou plusieurs universités membres. À la fin du processus, il était logique de prévoir la fusion de toutes les universités membres dans leur académie. C'est le scénario que nous avons connu avec l'Académie Wallonie-Europe qui a fusionné avec l'Université de Liège et la Faculté de Gembloux, après avoir absorbé les facultés universitaires du Luxembourg.

(10 mai 2011)

(...) La DPC prescrit également une évolution du paysage de l'enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles. Pour permettre une véritable application du décret de Bologne, il faut faciliter la mobilité étudiante, ce qui nécessite que les filières supérieures soient plus perméables et mieux organisées. La logique géographique doit primer sur la logique de réseaux lors des regroupements d'enseignement.

Je vous affirme ma volonté de suivre ces prescriptions. Depuis la table ronde, les contacts avec les représentants des universités, des hautes écoles et de l'enseignement supérieur des arts se multiplient. La note à laquelle vous faites allusion à ce sujet est en fait une batterie de questions que mon administration a adressées au secteur. Nous demandons ainsi aux différents acteurs de dire comment ils envisagent les regroupements, la gouvernance, leur rôle dans le futur et quelles sont les compétences qu'ils abandonneraient. Ce dossier est important. Je souhaite construire une seule « académie » pour la Communauté Wallonie-Bruxelles, du moins dans certains domaines. Je veux également initier des rapprochements, en nombre indéterminé aujourd'hui, entre les offres d'enseignement. Le critère géographique doit ici être prégnant. J'ai indiqué au gouvernement mon intention de rendre un rapport plus complet avant la fin du mois de juin. Une vraie discussion, avec les pouvoirs organisateurs, les organisations représentatives des travailleurs et les étudiants doit préalablement être poursuivie.

(11 mai 2011)

Question de Mme Françoise Bertieaux : *La presse nous apprend qu'une note rédigée par votre cabinet évoque la création de cinq ou six pôles - Brabant wallon, Bruxelles, Mons, Charleroi, Liège et Namur - qui regrouperaient les établissements d'enseignement supérieur sur une base géographique. Les experts de la table ronde pensaient à trois ou quatre pôles. Est-il exact que l'idée de créer cinq ou six pôles répond uniquement à des critères politiques et non aux réflexions du secteur ou à des critères objectifs ? Sur quels éléments vous basez-vous pour envisager un tel découpage ? Comment assurer dans l'avenir une cohésion entre ces divers pôles ? Comment éviter le repli sur soi de certaines de ces futures entités ? Vous voulez découper le Hainaut en deux et conserver Bruxelles en une zone unique, alors que cette dernière compte davantage d'étudiants dans le supérieur que toute autre région. Est-ce dans l'idée de régionaliser un jour notre enseignement supérieur ? J'aimerais donc savoir où en est ce dossier. Vous instaurez un moratoire ; aux écoles de type court qui devaient rejoindre les pôles universitaires, vous proposez désormais des morcellements qui, sauf à anticiper la régionalisation de l'enseignement supérieur, n'apporteront aucune plus-value aux universités ou aux écoles de types court et long.*

Réponse de M. Jean-Claude Marcourt : *(...) Qu'il s'agisse de recherche ou d'autres aspects transversaux comme par exemple les relations internationales ou la coopération au développement, les institutions insistent sur l'importance d'une approche transversale et unique à l'échelle de la fédération. Un rapprochement des différents conseils, organes et structures sous une seule coupole fédératrice a germé de ces constats et réflexions. Il s'agit d'une volonté de simplification et d'efficacité du système.*

Après avoir abordé la question de la fédération, voici celle des pôles. Le problème ici est donc tout autre. Il s'agit de réfléchir en termes plus locaux en lien avec la déclaration de politique communautaire. Il s'agit donc d'offres d'enseignement de proximité, d'infrastructures adaptées, de partage de ressources, d'échanges de personnel et d'étudiants, de services annexes aux étudiants - sport, culture, accompagnement, aide à la réussite, orientation, entre autres -, d'ancrage local des formations, comme dans les IUT que vous avez d'ailleurs cités, de collaborations diverses avec les pouvoirs locaux, etc. Jusqu'à présent, ces matières sont presque exclusivement gérées par chaque établissement ; les académies n'en sont pas responsables aujourd'hui. Ce fait est décrit comme une des sources principales de concurrence stérile. Comme

vous l'avez suggéré, il s'agit bien de s'appuyer sur des collaborations existantes qui démontrent concrètement l'intérêt de partager ces tâches.

Je fais, comme vous, référence à la Déclaration de Politique Communautaire, pour concevoir une organisation qui doit essentiellement se créer par bassin géographique. Mais comme nos établissements se déploient sur plusieurs sites et qu'ils ont développé des collaborations avec beaucoup de partenaires différents, il est évident que, quel que soit le découpage proposé, il est hors de question de brider leur capacité associative au-delà des limites de leur pôle, et même de nos frontières ! Toutefois, au sein d'un pôle, les collaborations devraient être administrativement simplifiées. Je pense en particulier aux co-organisations d'études, aux parcours personnalisés d'étudiants ou aux partages d'équipements spécialisés.

En particulier, je n'ai jamais imaginé couper le Hainaut en deux, comme certains l'ont fait. Je préférerais plutôt des entités suffisamment grandes, riches d'une offre de disciplines plus complète, tant pour les étudiants que pour les chercheurs. Certains ne semblent pas partager ce souci.

Mais dans le cas d'une création, d'un déploiement de nouvelles activités, comme ce serait le cas à Charleroi, il me semble raisonnable de situer ce projet à un niveau commun dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs universités et hautes écoles, faisant donc intervenir nécessairement plusieurs pôles.

J'en viens aux notes et à la concertation. Un projet d'une telle ampleur qui vise à modifier profondément les règles, doit mûrir. Vous affirmez que les académies ont été créées par réseau. Mais l'Académie Wallonie-Bruxelles comprend l'ULB du réseau libre et l'UMons de celui de la Communauté ! C'est donc en quelque sorte un transréseau. Nous devons reconnaître que les académies ne sont plus enclines à fusionner comme elles l'étaient récemment encore. Si j'avais suivi sans attendre les premières ébauches, y compris celles résultant de la table ronde, leur application aurait posé des problèmes, compte tenu de leur inadéquation avec la réalité et les objectifs.

Je n'ai pas attendu le mois de mai pour partager mes interrogations avec tous les acteurs concernés des écoles supérieures des arts, des hautes écoles et des universités. Ces nombreuses rencontres m'ont permis de mieux cerner la réalité de chaque établissement, les besoins réels et les possibilités.

Vous en conviendrez, il est utile de coucher régulièrement sur papier l'état de ces réflexions. Les pistes explorées doivent être considérées comme des instantanés de notre travail, et je vous remercie de bien vouloir les considérer comme tels. Je poursuis ma démarche sur le terrain ; plusieurs réunions sont programmées avec les recteurs et les autres intervenants avant la fin de la session parlementaire. L'autonomie des établissements n'implique pas que le gouvernement reste inactif et laisse carte blanche à chaque établissement, car nous avons une responsabilité de service public envers la population.

L'autonomie des universités et des hautes écoles garantit l'excellence de leurs actions. Leur organisation par la Fédération Wallonie-Bruxelles est conforme au standard international dans les pays démocratiques. Les interrogations en la matière devraient davantage porter sur les liens hiérarchiques actuels entre certains pouvoirs organisateurs et leurs hautes écoles ou écoles supérieures des arts.

Vous l'avez rappelé, tant notre déclaration de politique communautaire que les conclusions de la table ronde insistent sur la nécessité de coordonner certaines missions de nos établissements et d'éviter toute source de concurrence inutile. Or de simples lieux de concertation ne permettent pas d'éviter que les participants, de manière consciente ou inconsciente, défendent les intérêts de leur établissement plutôt que ceux des étudiants et chercheurs.

Il vaut donc mieux confier ces missions communes à une structure de gestion distincte pour « éviter la démultiplication des organes décisionnels et des étapes procédurales ». Tel serait le rôle des organes des pôles ou de la structure confédérative selon les matières. Pour le reste, « le statut et l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur membres du pôle seront maintenus . »

Je voudrais aborder ici la question de l'intégration de certaines filières de type long dans l'université. Cette question porte sur un élément en partie lié à la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur mais qui en est aussi en partie indépendant.

C'est ce statut hybride qui m'a amené à temporiser afin de ne pas proposer de solutions qui créeraient des difficultés pour l'ensemble du projet. Je pense que le dossier se précise et je proposerai au gouvernement certaines mesures dont l'entrée en vigueur et la mise en œuvre seront plus rapides que pour la réforme globale du paysage. La situation des sections de traducteurs-interprètes, par exemple, semble pouvoir trouver une solution applicable à tous plutôt que

l'approche au cas par cas suivie dans le passé.

Au début de la législature, les hautes écoles craignaient des scissions, l'enseignement de type long passant dans les universités. Notre proposition vise à dépasser les problèmes que l'on connaît aujourd'hui avec l'intégration des écoles d'architecture dans les universités. Sans mettre en cause la qualité des uns et des autres, il est manifeste que les instituts d'architecture ne parviennent que difficilement à faire face aux contraintes des universités.

Notre proposition permettra de conserver deux régimes différents avec des objectifs différents, des cultures différentes tout en répondant de manière plus adéquate aux besoins des intéressés. Une fois encore j'ai pu vous exposer notre démarche dans ce dossier de restructuration du paysage de l'enseignement supérieur. Il n'avait été que partiellement traité lors de la réforme de « Bologne » alors qu'il méritait une réflexion plus approfondie, comme d'ailleurs la réforme de « Bologne » elle-même. Mais nous avons agi de la sorte à l'époque parce que la priorité était de se concentrer sur le dossier des universités, sur l'organisation des études et sur l'offre d'enseignement des établissements qui pourtant avaient été réorganisés moins de dix ans auparavant, dans les décrets de 1994, de 1995 et de 1999.

Je suis convaincu qu'aujourd'hui il est essentiel d'adapter ces structures aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques en vigueur dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. À l'aube de tout changement, nous voyons se lever des résistances et apparaître des craintes. Nous sommes tous conservateurs, nous savons ce que nous possédons mais nous ne savons pas vers quoi nous allons.

Des revendications latentes se dévoilent et je suis sûr que vous-mêmes êtes interpellés par différents acteurs qui proposent d'autres perspectives. Mon objectif d'ici fin juin ou début juillet est de déposer une note cadre qui recevrait l'accord de l'ensemble des institutions. Il n'y a actuellement aucune réponse unanime des universités, elles ne sont pas encore parvenues à un consensus. Le sujet est difficile mais je reste persuadé de la nécessité de faire évoluer nos institutions et de rapprocher l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur sur une base prioritairement géographique, comme on le préconise dans la déclaration de politique communautaire, mais pas uniquement. Je vous l'ai dit je songe aussi à une Confédération unique pour l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles. Cette image collective au niveau international nous permettrait une meilleure coordination et la réalisation d'autres objectifs sans nécessairement avoir recours à des moyens supplémentaires.

(25 mai 2011)

Question de Mme Françoise Bertieaux

Les semaines se suivent et ainsi font les interpellations. Quand j'ai déposé le texte de mon interpellation, deux éléments étaient neufs : la réponse des recteurs au texte martyr et la visite à Bruxelles et en Communauté française de la ministre française de l'Enseignement supérieur. Depuis lors, les choses se sont précipitées. Des acteurs se sont exprimés de manière consensuelle ou non dans la presse. Vous avez confirmé la tenue d'une réunion avec les recteurs hier soir.

Lors de la dernière séance plénière, je vous disais dans une réplique que nous jouions une partie d'échecs où l'adversaire, vous en l'occurrence, ne dévoile pas toute sa stratégie. Dès lors, les autres joueurs tentent des coups avec des déclarations en ordre dispersé. Ce n'est pas bon même si chacun choisit l'angle d'attaque qui lui semble le meilleur. Il est regrettable que le Cref n'ait pas un avis unanime sur votre texte martyr ni sur l'avenir du paysage universitaire. Au début des années 2000, Mme Dupuis hésitait à entrer dans le processus de Bologne, avec une refonte du paysage de notre enseignement supérieur. Mais elle a finalement dû trancher car elle se trouvait face à une position unanime du Cref.

Il faut reconnaître que la situation n'est pas simple. Vous avez organisé une table-ronde de l'enseignement supérieur. De nombreux acteurs s'y sont investis loyalement, y ont consacré de nombreux moyens et une grande énergie. Vos annonces récentes reprennent des conclusions de la table-ronde mais aussi des idées qui vous sont toutes personnelles. Vos propos ressemblent davantage à la stratégie d'un ministre régional de l'Economie plutôt qu'à celle du ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est perturbant. Dans ces conditions, chacun tente de préserver ses intérêts, même si c'est contre-productif.

Un courrier vous a été adressé ainsi qu'à M. Nollet le 27 mai par des établissements regroupés autour de l'UCL. Ils rappellent leur complémentarité et leur convergence sur la base d'une appartenance philosophique et non géographique. Ce document est intéressant parce que symptomatique de la volonté de poursuivre les collaborations entamées depuis le vote du décret « Bologne » et la création des académies.

Il est symptomatique parce qu'il associe aussi bien universités que hautes écoles de type long et hautes écoles de type court ; il est symptomatique aussi du malaise actuel, puisque tous les établissements

regroupés actuellement dans l'Académie Louvain et qui collaborent depuis 2004 ne sont pas signataires de ce courrier.

Certes, il y a eu de fameux ratés dans la liberté d'association au sein des académies. Nous avons connu la sécession de l'UMons de l'académie qu'elle formait avec l'ULB ; cette dernière s'est trouvée limitée à Bruxelles avec une réflexion qui est - j'ai pu lire le recteur - devenue beaucoup plus géographique. Nous avons connu le vote de Namur et l'échec de la fusion dans l'Académie Louvain. Faut-il dès lors « jeter le bébé avec l'eau du bain » et concocter une réforme radicale avec une diminution de l'autonomie des universités et une atomisation géographique en cinq ou six pôles qui va bien au-delà de la conclusion de la table ronde ? Je suis consciente que le départ de l'Université de Mons de l'académie formée avec l'ULB et l'annonce du refus de fusion des universités de l'Académie Louvain ont mis en difficulté les principales universités complètes de ces académies. Je suis consciente également de la nécessité d'explorer d'autres pistes, que ce soit en laissant jouer la liberté d'association des universités ou y donnant un coup de pouce par décret. Puisqu'on se donne le temps, ne faudrait-il pas auparavant évaluer avec soin l'acquis positif des académies et les éléments négatifs qui justifieraient une autre configuration, comme une académie unique ? Faire l'impasse reviendrait à participer à une partie de football panique ; je ne pense pas que cela soit très productif pour notre système.

Toutes les institutions sont volontaires pour améliorer le paysage de notre enseignement supérieur, le tout est de trouver de quelle façon, et d'éviter qu'une université soit plus lésée que l'autre. Le but du ministre de tutelle est de rassurer et d'agir dans l'intérêt de l'ensemble du secteur.

Six des sept universités qui constituent le Cref ont répondu à votre note officielle, l'UMons a soumis une note minoritaire. C'était prévisible. Connaissant la position de l'UMons, je ne sais si cette attitude sera extrêmement productive pour le rayonnement académique. Ce qui me préoccupe aujourd'hui avec l'idée des pôles, c'est que nous perdions quelque peu de vue le rayonnement académique et scientifique.

Je crains que, dans une logique géographique et de multiplication de pôles, notre ministre régional de l'Économie ne soit contraint de dessiner une carte sous-régionaliste.

Le redéploiement du paysage de l'enseignement supérieur - en particulier celui des universités - doit toujours tenir compte du rayonnement académique et scientifique mais aussi économique.

J'évoquerai ce dernier ultérieurement en parlant de ma présence à la conférence donnée récemment à Bruxelles par Mme Péresse, ministre française des universités. Je l'ai écoutée très attentivement car cette matière m'intéresse particulièrement et j'ai été profondément marquée par ses propos. En effet, à plusieurs reprises, elle nous a très clairement avoué constater un déclin des universités françaises depuis l'éclatement des anciennes universités à partir de mai 68 et la multiplication des implantations universitaires. Je vous imagine mal, monsieur le ministre, faire ce genre de déclarations en France à propos de nos universités. Mme Péresse a également insisté sur le fait que cette dégradation risquait d'entraîner un morcellement important du paysage universitaire français. L'objet de sa réforme est la création de quinze pôles d'enseignement en France. En imaginer six en Communauté française est en comparaison assez affolant ! Elle envisage d'accorder davantage d'autonomie aux universités françaises. La Belgique étant considérée comme un modèle de l'enseignement, il serait regrettable de négliger cet aspect.

Mme Péresse souhaite lutter contre tout morcellement de son enseignement supérieur et renforcer tant son image d'excellence que son offre. Je suis impatiente de voir les résultats et de constater une diminution du nombre d'étudiants français dans nos universités. J'ai décelé, chez la ministre, une volonté de responsabiliser les acteurs en leur donnant davantage d'autonomie. En France, il est question de regrouper les 85 universités et 225 à 230 écoles en 5 pôles d'enseignement. Parallèlement à cette réforme, Mme Péresse souhaite confier une mission d'insertion professionnelle aux universités. Pourquoi ne pas adapter ce principe chez nous ? En effet, nos instituts universitaires de technologie sont déjà dotés de cette mission depuis longtemps mais je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle soit renforcée. Cependant, je suis étonnée de n'avoir pas entendu Mme Péresse évoquer les « bassins de vie » chers à nos ministres mais dont je n'ai jamais reçu de définition.

Pendant la législature précédente, on a très brièvement évoqué les « bassins scolaires » mais il est vrai que leur création impliqueraient de définir des limites géographiques qui risquent de ne pas satisfaire tout le monde. L'université complète de ma région souhaite poser le problème en termes géographiques. La Région bruxelloise compte un tiers des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est la plus grande ville belge d'enseignement supérieur. En tant que Bruxelloise, je regrette que ma région n'exploite pas suffisamment ce potentiel. Compte tenu des réalités institutionnelles actuelles, fermer le bassin aux dix-neuf communes n'a aucun sens. Cela marquerait le coup d'envoi d'une régionalisation qui serait dramatique pour l'enseignement supérieur de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut éviter les tentations faciles de prestige local et de sous-patriotisme. Il faut analyser la réalité et croiser cette analyse avec la situation institutionnelle actuelle. À défaut, nous risquons, au prétexte de faire plaisir à l'un ou de servir le dessein de l'autre, de faire du tort à tout le monde.

M. Michel de Lamotte (cdH). - Le dossier de l'enseignement supérieur, que je suis toujours avec beaucoup d'attention, est régulièrement à l'ordre du jour des séances de ce parlement. Le 27 mai dernier, l'UCL/Fucam et les Hautes Écoles Ephec, Galilée, Ichech/ISFC, Léonard de Vinci et Louvain-en-Hainaut vous adressaient un mémorandum dont l'objectif était de vous faire part de leurs préoccupations quant aux discussions en cours sur la réorganisation du paysage de l'enseignement supérieur. Dans un texte particulièrement argumenté et étayé, ces établissements rappellent plusieurs considérations qu'ils estiment essentielles dans le débat en cours. Au nom d'une dynamique de collaboration à préserver, elles mettent en

garde les politiques sur le fait que « toute initiative de cadrage géographique ignorant la réalité de ces collaborations entraînerait la ruine des acquis et des efforts consentis » .

En outre, elles demandent aux responsables politiques de garantir le principe fondamental de la liberté d'association - à l'instar de ce que je vous avais demandé voici quinze jours lors d'un autre débat - ; de permettre aux institutions partenaires d'accéder à la codiplômation et/ou la bidualité ; de maintenir le principe de l'inséparabilité de la zone Bruxelles/Brabant wallon et de permettre le renforcement des types courts. La note paysage sera bientôt présentée au gouvernement. Je souhaiterais dès lors savoir ce que vous pensez de ce mémorandum et connaître votre position vis-à-vis des recommandations qui y sont formulées.

Par ailleurs, je me permets de rappeler les lignes de force qui, selon le cdH, doivent prévaloir dans la gestion de notre enseignement supérieur. Nous devons privilégier un projet ambitieux, dynamique et porteur pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les étudiants, les enseignants et le monde de la Recherche. Notre objectif est de renforcer la qualité d'une offre d'enseignement supérieur, adaptée aux défis du futur et à la dimension européenne et internationale, et basée sur l'excellence collective.

Nous sommes plusieurs à estimer qu'une évaluation objective de la situation et des collaborations existantes, notamment celles définies dans le cadre des trois académies, est le préalable à toute réforme. En effet, l'échec des fusions des universités dans certaines académies ne signifie pas qu'ailleurs, des projets satisfaisants ne se sont pas concrétisés.

Dans ce dossier, comme je l'ai rappelé lors de la dernière séance plénière, le premier principe auquel nous restons attachés et qui a toujours prévalu en Fédération Wallonie-Bruxelles, est celui de la liberté d'association de nos établissements d'enseignement supérieur. Nous y voyons un gage fondamental de son évolution positive et ambitieuse. Cette liberté fondamentale, constitutionnelle, doit donc constituer un axe fort de la réforme. Le second principe auquel nous tenons particulièrement, tout comme la majorité des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des Arts et des écoles de promotion sociale de l'enseignement supérieur, est l'autonomie de gestion des établissements d'enseignement supérieur. En effet, celle-ci constitue, à nos yeux, une véritable garantie pour que notre enseignement supérieur reste de qualité. Force est d'ailleurs de constater que le modèle que nous appliquons depuis de nombreuses années est observé avec attention, analysé, voire envié par l'étranger. La visite de la ministre Valérie Pécresse la semaine dernière, qui a fait l'objet de nombreux articles de presse, n'en est qu'un exemple parmi d'autres.

La troisième ligne de force à laquelle nous tenons est le renforcement des collaborations entre les différents acteurs autour d'un nombre limité de pôles académiques complets et de l'optimisation des partenariats existants qui ont fait leurs preuves.

Enfin, en filigrane de ces trois grands principes, un élément crucial doit, selon nous, être gardé à l'esprit, celui de la bonne gestion des deniers publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, si une réforme du paysage de l'enseignement supérieur doit être réalisée, ce dont nous sommes convaincus, elle doit se faire dans une logique d'optimisation des moyens dévolus au secteur et de refus de toute forme de régionalisation. Réformer en profondeur sans gérer correctement les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne constituerait pas une évolution positive.

Monsieur le ministre, quelle est votre position à ce sujet ?

Enfin, je voudrais rappeler une dernière chose : tous les établissements d'enseignement supérieur doivent être traités sur un pied d'égalité. Qu'il s'agisse des universités, des hautes écoles ou des écoles supérieures des arts ou de la promotion sociale, tous ces établissements ont le droit d'être considérés de la même manière, indépendamment de leurs caractéristiques. À l'heure des choix, il est toujours bon de rappeler ce principe d'égalité qui, malheureusement, ne fut pas toujours respecté par le passé, ce qui avait entraîné quelques crispations.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le ministre, à l'occasion du passage en Belgique de votre homologue française, Mme Pécresse, je voudrais vous demander de faire un tour d'horizon des pratiques européennes. Cinq éléments d'importance variable peuvent produire des effets négatifs sur le développement des universités et leur rayonnement international : la territorialité résultant du transfert de compétences vers les communautés et/ou régions, les exigences croissantes en formations professionnalisantes, la pression exercée sur l'évaluation et la gestion des universités, la politisation des institutions universitaires, l'excès de juridisme de l'État, des communautés et des régions. Pourtant, il semblerait que vous souhaitiez aller dans ce sens.

N'est-ce pas quelque peu absurde, monsieur le ministre, alors que la France découvre que le sous-régionalisme n'aide pas l'enseignement supérieur et qu'il est nécessaire de préserver l'autonomie des universités ? L'Allemagne, dont les universités s'organisent sur la base d'une unicité par le haut et d'une fragmentation par le bas, se retrouve avec des universités trop réglementées. L'Espagne, qui a créé une université dans chaque ville comptant plus de 50000 habitants, engendre une concurrence au niveau des formations. Tout cela conduit à une réduction de la visibilité, des marges de manœuvre, de l'organisation et des prises de décision des universités. De plus, vous conviendrez avec moi que cela ne favorise pas non plus les possibilités de retenir les professeurs, dont l'excellence est reconnue, ainsi que les

chercheurs de haut niveau.

Nous devons avoir une vision globale de notre paysage universitaire et aborder les questions majeures qui détermineront la réforme de l'enseignement supérieur, comme le financement, l'accès, l'attractivité, l'accroissement des charges administratives et la réalisation d'une évaluation de la mise en œuvre du décret de 2 0 0 4 dit « de Bologne » .

Je suis dubitative au sujet des cinq ou six pôles que vous souhaitez créer. En effet, la table ronde que vous avez organisée révèle qu'une majorité d'universités ainsi que l'Union wallonne des entreprises sont favorables à un regroupement intelligent des forces universitaires, en particulier autour des trois universités complètes. Dans cette optique, l'effort de rationalisation fourni lors du décret de 2 0 0 4 a amélioré la qualité

de notre enseignement. Il est important de continuer dans cette voie. Le sous-régionalisme et la concentration en pôles géographiques auront pour conséquence de pénaliser les universités et les hautes écoles. En ce

qui concerne les rankings, auxquels nous savons que vous n'accordez pas beaucoup d'importance, il nous reste du chemin à parcourir. En effet, en 2 0 1 0 , l'unique université francophone classée au Quacquarelli Symonds (QS), était l'UCL et elle se situait à la 1 2 4 e place. L'ULB en est même exclue. Et aucune université francophone ne figure au classement de Shanghai. Seule l'université de Gand est classée à la 9 0 e place. Je pense pourtant que nos universités francophones méritent de figurer dans ce classement. On compte actuellement quatre mille établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ces derniers représentent une concurrence considérable pour nos institutions. Si nous ne leur offrons pas une certaine autonomie dans le choix de leurs partenaires et si nous prôtons un certain sous-régionalisme, nous courons à une perte de qualité de notre enseignement, qui fait l'impossible pour maintenir son excellence.

De grâce, monsieur le ministre, ne réduisons pas nos universités à des localités ! Avez-vous réalisé un tour d'horizon des pratiques et des paysages universitaires au niveau européen ? Quelles leçons en avez-vous tiré ? Avez-vous également étudié l'expérience du Nord du pays ?

Mme Caroline Désir (PS). - Je souhaite me joindre à cette interpellation à la suite des sorties dans la presse des recteurs de l'UCL et de l'ULB qui ont exposé différents projets de remaniement du paysage de notre enseignement supérieur. Mais ils ont également fait état de collaborations très abouties entre les institutions universitaires. Depuis longtemps, l'offre d'enseignement supérieur, les habilitations des différentes institutions, les collaborations ou des projets de recherche communs font l'objet de tractations entre nos universités. De tels échanges existent depuis la mise en œuvre du décret « Bologne » mais même avant, depuis la création des hautes écoles.

La nouveauté de cette législature est la tenue de la table ronde de l'enseignement supérieur, que vous avez organisée, monsieur le ministre. Cette concertation a permis d'entendre les acteurs du monde universitaire sur leur vision et leurs projets. Le décret « Bologne » , voté en 2 0 0 4 , allait nécessairement modifier le paysage universitaire mais le gouvernement a eu le mérite de mener cette large concertation. Conformément à la déclaration de politique communautaire, vous avez, monsieur le ministre, adopté une démarche participative. Mais la DPC invite également à réfléchir à la nature et à l'organisation des collaborations entre les institutions universitaires suivant une logique géographique plutôt que philosophique. Aussi, chacun s'attèle à l'exercice pour proposer la meilleure collaboration pour son institution.

Dans ce contexte, nous devons réaffirmer la nécessité de penser notre enseignement supérieur au bénéfice de l'étudiant : nous travaillons avant tout pour offrir à nos jeunes une formation accessible et de qualité, quelles que soient la filière et l'institution qu'il choisisse. Cette volonté passe effectivement par des collaborations entre les établissements mais les réflexions doivent tenir compte de cet objectif initial.

J'en reviens aux déclarations que j'ai mentionnées en préambule. Nous devons maintenant, sur la base de la DPC et des conclusions de la table ronde, proposer un modèle d'organisation de l'enseignement supérieur en Communauté française. Nous avons déjà défendu la création d'une structure chapeautant toutes les institutions, notamment en matière de recherche. Monsieur le ministre, que pouvez-vous nous en dire ? Une telle structure serait-elle souhaitable pour notre enseignement ? Je me réjouis que ces récentes déclarations nous donnent l'occasion de vous entendre sur ce sujet essentiel. Je rappelle que, dans ce débat, notre groupe donne la priorité à l'étudiant, à une offre de formation de qualité et à un accès démocratique.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Ce jour est historique : Mme Bertieaux et M. de Lamotte font référence à la même source ! Deux objectifs guident notre réflexion d'aujourd'hui : l'excellence de la recherche et de l'enseignement, et le futur des étudiants. Nous devons permettre aux étudiants d'avoir accès à tout notre enseignement supérieur, qu'il soit artistique, des hautes écoles ou universitaire. Notre travail a deux axes. Le premier est l'unicité : une seule académie de l'enseignement supérieur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je l'ai fait savoir aux recteurs, au conseil général des hautes écoles, aux organisations représentatives des travailleurs de l'enseignement et aux

associations d'étudiants. Le deuxième est une définition de pôles géographiques telle qu'ils répondent à l'offre d'enseignement de base, la rende plus cohérente et organise de meilleures passerelles entre les différents types d'enseignement.

J'ai reçu une note du Cref comportant un avis commun de six des sept universités, la septième se montrant plus explicite sur certains points sans être en opposition. J'ai également reçu la lettre qui a servi de base à votre interpellation. Elle était signée par les recteurs de l'UCL et des Fucam ainsi que des directeurs-présidents de cinq hautes écoles. Vous avez été surpris par la présence de certaines signatures et par l'absence d'autres. Ce courrier était accompagné d'une note reprenant les collaborations existantes ou en projet entre ces différents établissements.

Je ne peux que me réjouir de l'existence de ces collaborations. J'ai de nombreuses fois indiqué combien je souhaitais réorganiser notre enseignement supérieur de manière à renforcer structurellement ce genre de collaboration, dans la recherche comme dans l'organisation des enseignements, et à simplifier au maximum sa mise en œuvre administrative et financière.

Je pense à une structure faîtière unique pour les matières où une collaboration transversale de tous nos établissements est préférable. Loin de briser les liens existants, elle devrait les renforcer et les multiplier.

Sous cette structure faîtière, des pôles pourraient regrouper l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur par thèmes : universités, hautes écoles, enseignement supérieur des arts. Pour les enseignements de base (baccalauréats, masters généraux) et pour les infrastructures, les services collectifs, la gestion immobilière. . . de meilleures collaborations seraient possibles tant au niveau faîtier qu'au niveau des pôles géographiques.

Des collaborations dans l'enseignement supérieur sont également prévues dans la déclaration de politique communautaire : « Il faut faire en sorte que les fusions suivent davantage une logique géographique qu'une logique de réseaux. » Ces principes ont d'ailleurs été confirmés lors des travaux de la table-ronde qui a réuni tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

Il y a deux semaines, j'ai déclaré à cette tribune : « L'existence de pôles n'empêchera pas effectivement d'autres formes de collaboration. » C'est évident quand on connaît l'importance des réseaux entre les universités dans le monde. La mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs est une réalité que nos systèmes d'organisation doivent intégrer harmonieusement.

Je ne reprendrai pas davantage les arguments développés dans mes réponses précédentes.

Quant à la forme, j'ai reçu de M. Delvaux quatre positions successives. La première est celle qu'il m'a remise avec l'ensemble de ses collègues du Cref. Le recteur de l'Université de Mons, cependant, a défendu une position différente qui ne contredit pas celle des autres membres du Cref mais est plus explicite. La seconde est celle qui a servi de base à votre question. La troisième est celle qu'il a exprimée dans la presse à la fin de la semaine dernière. La quatrième, que j'ai reçue ce lundi, complète la première. Ces textes ont le mérite d'alimenter la réflexion.

Mme Bertieaux a fait allusion à la visite et aux communiqués de Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur en France.

Réjouissons-nous, puisqu'elle considère notre système universitaire comme un modèle dont elle peut s'inspirer. Au vu du désastre que constitue l'organisation des universités en France, elle pourrait en effet s'inspirer de la nôtre. Notre enseignement supérieur est généralement considéré comme un enseignement de qualité, pour la valeur de ses diplômés, pour l'organisation de ses universités et l'excellence de sa recherche scientifique. À cet égard, la France a rompu le lien entre recherche et enseignement. Or, dans la réflexion que nous menons avec les hautes écoles et, surtout, avec les universités, ce lien nous paraît essentiel. Contrairement à ce que connaît la France, nos universités sont multidisciplinaires : elles mêlent des activités d'enseignement et de recherche dans toutes leurs composantes. Ce faisant, elles peuvent intégrer rapidement et naturellement toute évolution du savoir, lancer des projets et mobiliser des équipes pluridisciplinaires, pour l'enseignement comme pour la recherche. Contre le morcellement de ses établissements, la France tente d'en revenir à ce modèle en créant des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Elle souhaite en créer quinze ; si nous n'en créons qu'un, il serait de la même taille qu'un de ces Pôles français. Par ailleurs, nos universités jouissent d'une très grande autonomie de gestion. À aucun moment, ni dans les projets d'évolution ni dans les discussions de la table ronde, il n'a été question de la réduire. Au contraire, il a été suggéré d'accroître l'autonomie des autres types d'établissements par rapport à leur pouvoir organisateur et à l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la faveur de leur intégration dans les pôles et en leur donnant un mode de gestion similaire à celui des universités. Comme vous l'imaginez, ce point alimente aussi le débat. Certains me prêtent des velléités d'ingérence. Je ne suis pas ministre pour rester les bras ballants ! Toutefois, la notion d'ingérence suppose un désir de se substituer, et c'est aux antipodes de mes intentions. Dans notre

système, le législateur doit circonscrire, encadrer et contrôler. C'est le prix à payer pour que tous nos établissements, y compris les institutions d'enseignement libre, gardent leur capacité d'organiser les études et de délivrer les grades académiques et diplômes officiels en toute autonomie.

Une solution de rechange consisterait à créer un système administratif centralisé comme en France ou à retirer au législateur le processus d'accréditation pour en charger un organisme indépendant comme c'est le cas en Flandre. Ce n'est ni mon souhait ni celui de nos universités et je ne pense pas que ce soit le vôtre ! Certains m'accusent de vouloir tout réformer et préconisent d'évaluer d'abord la situation. Je m'étonne que cette suggestion n'ait pas été exprimée à l'occasion des tables rondes. Depuis plusieurs années, les recteurs de nos universités, les directeurs-présidents des hautes-écoles et les directeurs des écoles supérieures artistiques souhaitent des structures légales de coopération entre toutes les catégories d'enseignement. Dans notre déclaration de politique communautaire, le gouvernement a voulu répondre à cette attente. Mon rôle consiste à mettre la déclaration en œuvre. Vu l'ampleur du chantier, la première étape a été l'organisation d'une table ronde, ce que j'ai fait. Depuis, je multiplie les contacts bi- et multilatéraux dans ce dossier particulièrement sensible. Je souhaite travailler en concertation afin d'aboutir à une réforme qui recueille un consensus ou la plus grande adhésion possible.

Je veux unifier le paysage et non le morceler comme vous l'avez affirmé. Il y a une inadéquation profonde entre les intentions que vous me prêtez et l'objectif fédérateur du projet. Avant la réforme de « Bologne », il existait encore neuf universités, vingt-neuf hautes écoles, dix-sept écoles supérieures des arts et sept instituts supérieurs d'architecture, soit un total de soixante-deux établissements pour 4,5 millions d'habitants. Les seules fusions réalisées à cette occasion ont été l'intégration du Centre universitaire luxembourgeois et de HEC à Liège dans l'Université de Liège. Les trois académies universitaires créées lors de cette réforme concernent seulement les universités. La réforme leur permet d'organiser les collaborations inter-universitaires mais elle n'est d'aucune utilité du point de vue administratif, financier ou réglementaire ni pour les échanges entre universités ni surtout entre les universités et les autres types d'enseignement. Depuis, ont été réalisées les fusions des facultés des sciences agronomiques de Gembloux avec l'université de Liège, de la faculté polytechnique de Mons avec l'université de Mons- Hainaut. Aujourd'hui, nous disposons de sept établissements universitaires. L'intégration de l'école des traducteurs- interprètes dans l'Université de Mons, l'intégration des instituts supérieurs d'architecture dans les universités, la fusion de plusieurs hautes écoles diminue leur nombre de vingt-sept à vingt-et-un.

Au total nous sommes ainsi passés de 62 établissements à 45 . D'autres rapprochements sont en cours ou en discussion. Les réflexions et les propositions de la table ronde visent à rapprocher les différentes catégories d'établissements dans un nombre d'entités restreint. Savoir si après concertation, on aboutira à trois ou à cinq pôles autonomes n'est pas une question centrale. L'évolution aura été fondamentale, dans le sens d'une plus grande intégration et d'une polyvalence des entités au profit des étudiants.

Enfin, il est clair que l'organisation de structures de taille comparable est favorable à une répartition stable et équilibrée des moyens, des responsabilités et des habilitations. Les conclusions de la table ronde débouchent sur une répartition entre un petit nombre de pôles, réduisant ainsi la concurrence entre les différents établissements pour le financement et l'offre d'enseignement. Dans ce contexte, élargir les zones d'habilitation actuelles à la faveur de la création de pôles, notamment par une fusion des zones de Bruxelles et du Brabant, risquerait de créer une concurrence inutile. J'ai pris connaissance de diverses réactions à la suggestion de M. Delvaux. Il semble que de nombreux établissements et non des moindres ne seraient pas favorables à ce projet. Il est important de préserver la qualité de notre enseignement supérieur, d'où la nécessité d'une régulation du pouvoir subsidiant dans le respect de l'autonomie des établissements. Comme le précise la Déclaration de politique communautaire, l'enseignement supérieur nécessite une action forte du gouvernement en concertation avec l'ensemble des partenaires. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'aux niveaux européen et international, on continue à maintenir dans le domaine public l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et les agences d'accréditation et d'évaluation de la qualité de toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Avoir pleine confiance dans nos établissements n'empêche pas de concevoir des structures publiques qui les fédèrent. Aujourd'hui par exemple, le Ciuf est bien un OIP qui coordonne les activités communes entre universités libres et officielles, sans ingérence inappropriée du gouvernement. C'est très différent du système jacobin d'organisation de l'enseignement supérieur en France évoqué par Mme Péresse et auquel plusieurs orateurs ont fait référence.

Le dossier progresse, une nouvelle réunion est prévue avec les recteurs. Je poursuivrai ma recherche d'un consensus. Hier soir, six des sept institutions étaient d'accord et ce n'était pas celle dont j'ai parlé qui était la plus frileuse.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - *Je remercie le ministre d'avoir répondu aux parlementaires qui l'ont interpellé et même, dans la foulée, à un recteur ! Les choses sont claires pour ce qui concerne la structure. Nous aurons une seule académie, une structure faïtière unique et des pôles géographiques « pour répondre à l'offre d'enseignement de base », pour reprendre les termes du ministre. Avec mon expérience d'étudiante dans la principale ville universitaire du pays, j'espère avoir pu attirer votre attention sur l'aspect séduisant du pôle géographique mais aussi sur ses dangers. J'espère que la séduction ne l'emportera pas sur la raison. Les deux aspects ont leur importance. Vous avez dit votre intention de préserver la qualité et l'excellence des études à plusieurs reprises. J'ai aussi entendu qu'il n'a jamais été question de réduire l'autonomie de gestion des établissements. Je salue votre volonté de n'avancer dans un consensus que s'il rencontre l'adhésion du plus grand nombre. J'ai pris note de ces différents points. J'évaluerai la fermeté de vos intentions à l'aune de vos propositions. Vous avez parlé de l'intégration des hautes écoles aux pôles universitaires depuis 2004. Je tiens à souligner les différences de statut entre les hautes écoles qui ont rejoint ces académies et celles qui n'en font pas partie. Quand nous aurons fini de débattre des pôles universitaires, il faudra aborder la situation de ces institutions.*

M. Michel de Lamotte (cdH). - *Je prends acte des déclarations du ministre.*

(Séance plénière du PCF du 8 juin 2011)

Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Évolution du paysage universitaire francophone »

Mme Joëlle Kapompolé (PS). - *L'évolution du paysage de l'enseignement supérieur de notre Fédération Wallonie-Bruxelles revient régulièrement dans nos débats et soulève encore quelques interrogations tant le dossier est complexe. La future structuration de cet enseignement concerne de nombreux domaines. Les récentes tables rondes ont permis aux différents acteurs de se rencontrer. Ils s'en réjouissent et souhaitent que ces échanges se poursuivent. Les entretiens que vous avez eus récemment avec les recteurs prouvent que vous allez dans ce sens. L'organisation de ces tables rondes a révélé toute leur pertinence. Cette démarche hautement constructive doit aboutir. Nous en sommes au stade des arbitrages et des réflexions à mener par vos services. Il est d'ores et déjà clair qu'une seule structure doit chapeauter les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle porterait le nom d'Académie et aurait notamment des missions de recherche scientifique. S'achemine-t-on également vers une structure unique de ce type pour l'orientation des étudiants, comme l'idée en avait été émise ? Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ? On a énormément parlé du nombre des institutions universitaires. Il me semble qu'il faudrait absolument aborder l'intérêt de l'étudiant qui est au cœur des débats mais qui semble oublié. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte plus de 150 000 étudiants désireux d'être formés dans de bonnes conditions et d'obtenir un titre universitaire de qualité. Je plaide pour une offre de proximité. C'est pour cette raison que je défends ardemment le pôle hennuyer d'enseignement supérieur qui permet la démocratisation de cet enseignement. Cette structure a véritablement évolué sur la base de l'ancrage géographique. La mobilité des étudiants a-t-elle été abordée lors des discussions ? Il me paraît primordial que la révision du paysage universitaire soit beaucoup plus qu'elle ne l'est aujourd'hui axée sur l'étudiant. C'est en tout cas ce qui ressort des différentes interventions au parlement et dans les médias. De l'entrée dans un premier cycle de formation - qui se doit d'être physiquement et financièrement accessible - au master, sans oublier les différentes passerelles que nous essayons de développer, notamment dans le pôle hennuyer, nous devons offrir un enseignement valorisant et de qualité. Je sais que votre cabinet devrait disposer d'une nouvelle note en juillet prochain. Êtes-vous en possession d'autres éléments de réponse ?*

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - *Votre question est très importante. Je me réjouis de pouvoir enfin traiter d'une question ayant trait à l'évolution du paysage universitaire ; cela faisait longtemps que nous n'avions abordé ce sujet ! Je consulte la presse et je constate que certains communiqués ne sont pas toujours analysés correctement. Nous avons reçu des avis des hautes écoles et des universités. J'ai également*

rencontré vendredi passé les recteurs. J'ai constaté une certaine volonté d'instaurer un système continu qui repose cependant sur deux centres d'intérêt. Le premier objectif est l'unité des institutions d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette unité permettrait de traiter de la recherche scientifique, des écoles doctorales, des études spécialisées, de formations continues, de relations internationales, de la coopération, des statistiques, des grades académiques, des habilitations, des statuts, de la vie étudiante et de l'information générale.

Nous pourrions ainsi imaginer d'organiser le parcours d'enseignement des étudiants au niveau du baccalauréat ou du master général suivant des zones géographiques afin d'améliorer la collaboration entre les institutions et de favoriser la mobilité.

En effet, de nombreux étudiants changent d'orientation d'études en début de parcours. Ils doivent pouvoir bénéficier de passerelles entre les différents types d'enseignement universitaires ou dispensés en haute école.

Notre deuxième objectif vise à éviter les concurrences sur des territoires donnés. Si l'émulation est porteuse, la concurrence ne l'est pas. J'ai parlé de continuum dans la mesure où il ne s'agit pas d'avoir d'un côté les pôles géographiques et de l'autre l'académie unique, mais au contraire d'assurer des collaborations. Enfin, la fusion juridique n'est pas le but principal du projet, elle doit en être le résultat. Les fusions et rapprochements n'ont de sens que s'il existe un objectif commun. Il ne faut pas confondre les moyens et les fins. Les collaborations entre institutions appartenant à différents pôles peuvent néanmoins se justifier et être encouragées. Rien n'empêche une université bruxelloise d'avoir des accords avec des institutions situées sur un autre territoire, voire d'y développer sa propre offre d'enseignement. Voilà où nous en sommes.

Le sujet est important. La presse n'en donne qu'une vision fragmentaire. Je me trouve dans la situation paradoxale de transmettre au parlement des éléments du dossier sans en avoir discuté au gouvernement. Afin de me faciliter la tâche, j'y déposerai comme promis ce dossier dès le début du mois de juillet.

Pour conclure, je ne fais qu'exécuter la Déclaration de politique communautaire comme l'exige ma responsabilité de ministre. Mon intention n'est pas d'accrocher un nom à une réforme. À l'inverse de nombreux ministres, je ne suis pas atteint de « réformite ». Si nous voulons associer tout l'enseignement supérieur, en ne nous limitant pas à l'enseignement universitaire, le modèle des académies ne satisfait plus au principe de la bonne organisation. Et je suis heureux de constater que d'autres partagent mon point de vue. En tout cas, je souhaite que les choses évoluent. Il n'est bien sûr pas question de détricoter tout ce qui a été fait au cours des cinq à sept dernières années dans les académies. Les collaborations et les masters communs resteront d'application quoi qu'il arrive. Les institutions qui ont mis des partenariats en chantier pourront donc poursuivre dans cette voie.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). - Je remercie le ministre. Sa réponse confirme ce que j'avais retenu de sa communication. Mon intervention n'était pas motivée par des articles de presse ou des communiqués. En fait, il est si souvent question des institutions et des structures que j'ai parfois l'impression que l'intérêt des étudiants passe au second plan. Je suis vraiment contente que le ministre les ait remis au centre du débat. En ce qui concerne le pôle hennuyer d'enseignement supérieur, je tiens à ce que nous restions dans la logique des tables rondes, à savoir toujours rapprocher davantage les hautes écoles et les universités. À cet égard, je suis rassurée puisque le ministre a dit qu'il fallait continuer à privilégier les passerelles.

(Commission PCF 21 juin 2011)

Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean- Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Pôles d'enseignement supérieur et politiques d'aide aux étudiants »

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). - Monsieur le ministre, le débat sur l'évolution des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche anime l'actualité depuis plusieurs semaines. Ces thématiques sont régulièrement traitées par notre commission. De nombreux acteurs prennent position et, malgré les divergences, des consensus se dégagent. En effet, le projet de doter les futurs pôles des compétences d'aide aux étudiants n'a, sauf erreur de ma part, fait l'objet d'aucune remise en cause fondamentale. Pour rappel, le texte soumis aux recteurs en avril dernier proposait, d'une part, de confier les politiques d'orientation et d'aide à la réussite aux pôles et, d'autre part, de mutualiser divers services d'aide à la communauté académique tels que les bibliothèques, la restauration, les services médico-sociaux, l'aide psychologique ou les activités sportives et culturelles.

Cette proposition suit les grandes lignes des conclusions du groupe de travail « démocratisation » de la table ronde de l'enseignement supérieur. Elle garantirait l'accès à des services fondamentaux pour les étudiants d'une zone géographique précise, ce qui réduirait certaines disparités entre les établissements, notamment en matière de restauration ou de logement en résidence étudiante publique davantage pratiqués en milieu universitaire qu'en hautes écoles.

Cette mesure rassemblerait les moyens et les énergies pour répondre aux défis de la réussite et initierait de véritables politiques publiques en matière d'orientation. Le récent débat sur l'accès aux études de médecine rappelle l'importance de ces deux éléments. La majorité les a d'ailleurs intégrés dans la DPC de 2009.

Vous disposez donc d'une solution à la fois pertinente et consensuelle sur une problématique cruciale. Elle permet en outre de lancer la dynamique territoriale, également intégrée dans la DPC et partagée par les acteurs. Dès lors, ma question sera simple : saisissez-vous cette opportunité de progresser rapidement vers un des objectifs de notre majorité ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - *Je pourrais simplement répondre « oui » à votre question ! Madame, je vous remercie tout d'abord d'avoir, à juste titre, exposé un des objectifs de la réforme du paysage de notre enseignement supérieur qui est de répondre au mieux au problème des étudiants en optimisant les mesures actuelles et en développant les tailles critiques des bassins. Même si certains sont opposés au principe de la création des pôles, personne à ce jour ne s'est manifesté contre les définitions des mesures envisagées. Ainsi que vous le savez, le gouvernement a, à ma demande, décidé de saisir ce dossier et d'en faire rapport avant le 21 juillet. Dès réception de cette note, je pourrai vous informer davantage sur les grandes lignes de la réforme. Mais vous comprendrez que je ne vous en dise pas plus avant d'avoir consulté le gouvernement. Je me permets de rappeler que diverses mesures sur la démocratisation ont été prises depuis le début de la législature mais, comme vous n'ignorez pas cette information, je ne m'étendrai pas sur ce point.*

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). - *Monsieur le ministre, je me réjouis de votre réponse. Je m'inquiétais en effet de ne plus entendre parler de cet aspect du problème. Je ne manquerai pas de revenir sur la note que vous déposerez au gouvernement.*

(Commission Ens. Sup. 5 juillet 2011)

Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Réforme du paysage universitaire et propos du ministre de la Recherche sur le sujet »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - *Récemment, M. Nollet s'est exprimé dans la presse sur la fameuse réforme tant attendue du paysage de l'enseignement supérieur. Il défendait des évidences comme l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, l'augmentation de la réussite et de la qualité, mais il donnait aussi ses idées sur l'organisation future de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi proposait-il une structure faïtière, à savoir une académie unique pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles qui aurait un rôle important en matière d'habilitations, en vue de réduire la concurrence entre les réseaux. Rares sont ceux qui sont totalement opposés à la création de cette structure unique. A contrario, le ministre de la Recherche a une position très claire à propos des pôles : « Je refuse d'entrer dans un système où les pôles seraient les germes d'une régionalisation de l'enseignement ou d'une balkanisation, avec plein de petites structures plénipotenciaires sur leur territoire. » Il propose six pôles répartis entre le Brabant wallon, Bruxelles, Namur, Liège, Charleroi et Mons. Vous aviez pourtant affirmé à plusieurs reprises votre souhait de voir se créer des pôles sur une base géographique, sans couper le Hainaut en deux. Je vous cite : « Je n'ai jamais imaginé couper le Hainaut en deux, comme certains l'ont fait. Je préférerais plutôt des entités suffisamment grandes, riches d'une offre de disciplines plus complète, tant pour les étudiants que pour les chercheurs. Certains ne semblent pas partager ce souci. »*

Monsieur le ministre, quelle est votre position par rapport aux propos tenus par votre collègue ? La création de pôles sur une base géographique, engendrant un certain régionalisme, a-t-elle été abordée avec votre collègue ? Afin de répondre aux différentes missions des pôles et d'éviter un sous-régionalisme, M. Nollet proposait d'envisager des inter-pôles. Certaines universités ont pris les devants et fusionné avec des institutions à l'extérieur de leur territoire. Des inter-pôles pourraient-ils voir le jour ? Cela ne compliquerait-il pas encore le paysage universitaire ?

Le ministre Nollet envisage également une réforme en plusieurs temps. Au volet « académies » succéderait un volet « pôles » moins cadenassé et permettant une diversité de collaborations entre les institutions. Avez-vous déjà établi un calendrier pour ce futur décret ? La possibilité de présenter la réforme en deux volets est-elle à l'étude ? Un volet « pôles » plus souple est-il envisagé ? Enfin, le financement sera-t-il abordé dans ce même décret ? M. Nollet ne souhaite pas une enveloppe centralisée pour les pôles. Êtes-vous de son avis ? Que ressort-il des contacts établis avec votre collègue sur ces différents points ? Des positions communes seront-elles adoptées avant le dépôt de la note que vous nous avez promise ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - *Sauf erreur de ma part, M. Nollet ne s'exprime pas en tant que ministre de la Recherche mais en tant que vice-président du gouvernement, ce qui légitime sa prise de position. Personnellement, j'ai été très heureux de lire sa communication. Il s'inspire très largement de ce que j'ai développé à maintes reprises sans pourtant jamais avoir déposé de documents dans ce sens auprès du gouvernement. Comme je me suis beaucoup exprimé dans ce parlement sur ce sujet, je constate que M. Nollet relit les comptes rendus de nos travaux. Le gouvernement a fixé dans son agenda un débat avant les vacances d'été du parlement. J'ai indiqué plusieurs fois qu'il me semblait normal que le gouvernement ait la primeur du détail de la note. Je déposerai le projet d'une seule académie agréant différentes compétences, que M. Nollet reprend avec certaines nuances. L'étudiant sera à la base de ce projet. Nous réfléchissons au parcours de l'étudiant, à sa possible réorientation et à l'amélioration de l'offre d'enseignement sur un territoire, particulièrement pour les baccalauréats et un certain nombre de masters généraux. Il existe une convergence sur les thèmes et les pôles de l'académie. Il reste à débattre des modalités. Vous me demandez si un ou deux pôles sont nécessaires pour le Hainaut et je suis heureux que vous reteniez la notion de « pôle ». Il faudra trouver un accord. J'ai entendu le point de vue de mon collègue, mais certains défendent une autre position. L'important est de fixer un objectif et de l'atteindre. Par ailleurs, le fait d'appartenir à un pôle géographique n'empêchera jamais les institutions d'être présentes en plusieurs endroits du territoire ni de collaborer avec d'autres institutions universitaires, hautes écoles ou établissements d'enseignement supérieur artistique extérieurs à leur pôle. Vous avez certainement en tête plusieurs exemples de ce type. Je dois à présent terminer la note pour la présenter au gouvernement. Je serai plus à l'aise lorsque je l'aurai exposée à mes collègues. Vous en prendrez connaissance à ce moment-là et saisirez la quintessence de mon point de vue. La qualité de notre enseignement est reconnue. Lors de mon séjour d'une semaine aux États-Unis, des professeurs de Harvard m'ont affirmé que les étudiants des universités belges qu'ils recevaient étaient au moins du niveau des leurs. Devant le prestige de cette grande université américaine, j'estime que nous devons faire connaître la valeur de notre enseignement actuel, même s'il y a toujours moyen de faire mieux. J'ai le sentiment que le dossier progresse. En effet, cette déclaration démontre que la démarche que j'ai lancée durant les tables rondes a donné lieu à nombreux contacts avec les étudiants, les représentants des hautes écoles, de l'enseignement supérieur artistique, des universités et des syndicats. La création d'une académie unique pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, regroupant dans un territoire géographique déterminé, des pôles adaptés aux cursus des étudiants, si elle ne fait pas l'unanimité, suscite néanmoins une large adhésion de la part des acteurs concernés. Pour ma part, je ne désespère pas d'arriver à les convaincre tous ; l'avenir nous dira si j'y arriverai.*

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - *Je constate que vous vous alignez sur votre collègue, même si les déclarations qu'il a faites en votre absence dans la presse n'épousent pas tout à fait votre ligne. Vous avez été très correct en disant qu'il s'inspirait de vos vues, mais je suis capable de lire entre les lignes !*

Nous nous félicitons que vous soyez favorable à la création d'une académie unique. Nous attendons avec impatience votre note sur les modalités et espérons avoir l'occasion d'en débattre en commission et en séance plénière. Nous espérons en effet que tous les parlementaires seront invités à se prononcer sur ce volet capital de l'organisation de l'enseignement supérieur.

(PCF, 6 juillet 2011)

Question de M. Marc Elsen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Déclaration du ministre concernant la régionalisation de l'enseignement supérieur »

M. le président. - Le ministre-président Demotte répondra en lieu et place de son collègue.

M. Marc Elsen (cdH). - M. le ministre Marcourt a déclaré à des mandataires publics qu'il n'excluait pas la régionalisation de l'enseignement supérieur, selon le journal Le Soir. Ces propos nous ont surpris car ils ne semblent pas correspondre à la Déclaration de politique communautaire. De plus, si je ne me trompe, ils n'ont pas fait l'objet d'un accord intra-gouvernemental. Dans le contexte actuel, évitons l'emploi de formules alambiquées. La question est bien de savoir si la régionalisation de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire entraînerait un bénéfice pour les établissements concernés, pour les étudiants et leur famille. Nous estimons préférable de fédérer les énergies et de tracer dans la foulée un nouveau cadre pour notre enseignement plutôt que de laisser l'impression de vouloir le diviser. Je ne prêterai d'ailleurs pas cette intention au ministre Marcourt, mais reconnaissons que ses propos sur la question étaient à tout le moins sujets à interprétation. J'aimerais donc vous entendre sur ce point.

M. Rudy Demotte, ministre-président. - Je vous fais part de la réponse du ministre Marcourt. Selon lui, dire que nous ne craignons pas une éventuelle régionalisation de l'enseignement supérieur ne signifie pas que nous allons nous atteler à séparer les francophones. Les francophones sont unis et il ne s'agit en aucun cas de les diviser. Néanmoins, nous devons reconnaître que les Régions constituent de formidables leviers pour les aspects économiques, financiers et de proximité que nous avons tendance à exclure du champ de l'enseignement. Cette attitude est ridicule. En effet, lorsque nous débattons emploi, économie, recherche ou formation à l'échelon régional, nous nous tournons toujours, à un moment donné, vers l'enseignement. En guise d'exemple, le ministre Marcourt rappelle le succès du plan « Marshall 2.vert » et des pôles de compétitivité, auxquels les universités, y compris l'ULB, participent avec bonheur. C'est dans cet esprit que M. Marcourt réaffirme ne pas rejeter l'hypothèse d'une régionalisation de l'enseignement supérieur.

M. Marc Elsen (cdH). - Je remercie M. Demotte pour la réponse qu'il vient de me communiquer. L'objet de cette discussion n'est pas de sous-estimer le nécessaire lien entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique. L'enseignement, qu'il soit obligatoire, supérieur ou de promotion sociale doit, bien évidemment, s'articuler au monde socio-économique. Toutefois, la spécificité de notre enseignement et de ses valeurs éducatives doit être prise en compte. Nous devons éviter son instrumentalisation et tout adéquationnisme, et reconnaître l'intérêt de le maintenir dans le giron de la Communauté française. Cela ne nous empêche en rien de renforcer ses liens avec le monde économique.

PCF 22 septembre 2011

Motion d'ordre - M. le président. - Monsieur Miller, vous avez la parole pour une motion d'ordre.

M. Richard Miller (MR). - Monsieur le président, j'apprécie la manière dont vous présidez nos travaux, mais ce qui est en train de se passer est totalement inadmissible ! En effet, nous avons adressé un ensemble de questions d'actualité à M. le ministre Marcourt, qui a tenu des propos inacceptables sur la Communauté française et ses compétences. Or le ministre estime plus important de présider des travaux « de haut niveau » avec des personnes « de haut niveau » et il revient de ce fait à notre « petit ministre président », si j'ose dire, de monter à la tribune pour apporter les réponses ! C'est inacceptable ! J'estime que vous auriez dû exiger la présence du ministre Marcourt à cette tribune ! Il a évoqué la régionalisation de l'enseignement qui constitue le sujet qui divise les francophones et il ne vient même pas s'en expliquer. Il a pris des positions sur l'enseignement universitaire et supérieur de la Communauté française qui concernent l'ensemble de nos universités et de nos étudiants. Il est intolérable d'admettre cela dans une assemblée comme la nôtre. J'invite d'ailleurs les membres de la majorité à m'appuyer.

M. le président - Merci monsieur Miller. Je vous ai laissé exprimer votre motion d'ordre, voire de désordre !

M. Richard Miller (MR) - Je tiens à souligner que mes propos ironiques en réponse à notre ministre-président visaient uniquement M. Marcourt. J'ai beaucoup de respect pour M. Demotte.

M. le président - Vous devez comprendre, monsieur Miller, qu'au vu de l'actualité, le ministre-président ait été amené à répondre en lieu et place du ministre Marcourt. Le gouvernement forme un collège. Vous avez reçu votre réponse et pas par le membre le moins gradé du gouvernement !

M. Richard Miller (MR) - Nous n'avons pas compris la position du gouvernement et l'intervention de M. Elsen n'a pas clarifié les choses. Je pense que lui-même n'a pas bien compris cette position. Le ministre chargé d'une des compétences les plus importantes de la Communauté accepte l'idée d'une régionalisation et il ne vient même pas s'en expliquer devant le parlement !

M. Rudy Demotte, ministre-président. - Je vous ai lu, monsieur Miller, la réponse de M. Marcourt.

Ce que je viens de vous lire est un texte de ce ministre.

M. Richard Miller (MR) - Le ministre-président a bien relayé les propos de M. Marcourt, mais ils ne reflètent pas la position du gouvernement. Il est donc normal que M. Elsen, président de groupe de la majorité, ne l'ait pas bien comprise.

PCF 22 septembre 2011

Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Les pôles dans l'enseignement supérieur »

Question de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Les pôles universitaires »

Question de M. Richard Miller à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Tensions au sein de la majorité à propos d'un pôle universitaire montois »

M. le président. - Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (Assentiment)

M. le ministre-président répondra en lieu et place de M. Marcourt.

M. Michel de Lamotte (cdH). - La Déclaration de politique communautaire consacrée à l'enseignement supérieur prévoyait l'organisation de tables rondes, qui ont eu lieu l'année dernière. Les partenaires ont déjà émis un certain nombre de considérations mais qui ne sont pas encore décisives. Le ministre, ayant en quelque sorte anticipé leurs conclusions, a fait certaines déclarations sur lesquelles nous voudrions obtenir des éclaircissements. Nous estimons qu'il faut augmenter l'offre d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, y compris en Hainaut, province où l'accès aux études supérieures est relativement faible. Les académies sont reprises dans la Déclaration de politique communautaire. Les partenariats entre académies sont souhaitables mais nous estimons qu'ils doivent se mettre en place conformément à la liberté d'association inscrite dans la Constitution, le but étant d'optimiser les synergies pour répondre aux attentes des étudiants et des entreprises. Quelle est la position du gouvernement à ce sujet ?

M. Manu Disabato (ECOLO). - Le débat sur le nombre de pôles fait rage. Tout le monde prend position, comme s'il s'agissait d'une solution miracle au problème de l'accès à l'enseignement supérieur. Dans le Hainaut, cette accessibilité est plus réduite que dans les autres provinces. En Brabant wallon, quarante-deux personnes sur dix mille suivent la filière universitaire, vingt-cinq à Namur et à Bruxelles, et seulement dix-sept en Hainaut.

Le débat ne porte donc pas sur le nombre de pôles mais sur l'accès des jeunes aux études, perçues en l'occurrence non comme un parcours obligé mais comme une voie d'émancipation.

Je constate avec étonnement que le débat a lieu uniquement par presse interposée. Avec quelques collègues, dont Mme Kapompolé, MM. Tachnion, Di Antonio et Miller, nous avons rencontré des personnes de l'UMons et leur avons demandé si elles souhaitaient une université complète. La réponse a été négative. Nous leur avons aussi demandé si elles souhaitaient maintenir un lien avec l'ULB. La réponse a été affirmative. C'est à mes yeux entre les deux aspects de cette alternative qu'il faut travailler. L'objectif n'est pas d'avoir un pôle montois ou hennuyer isolé de tout le reste de la Communauté française. Pour moi, l'enjeu essentiel est de travailler sur cette accessibilité. Quelles sont les pistes de solution ? Le ministre Marcourt a-t-il un calendrier ? Compte-t-il organiser une rencontre entre l'ULB et l'UMons pour discuter en face à face et non par presse interposée ?

M. Richard Miller (MR). - Nonobstant le plaisir de m'adresser au ministre-président, je regrette amèrement l'absence du ministre Marcourt. Vu l'importance du dossier de l'enseignement universitaire de notre Communauté et de l'avenir de nos jeunes, cette absence est inacceptable. C'est un véritable déni démocratique. M. Disabato a rappelé de nombreux éléments. Le ministre Marcourt a effectivement marqué son accord sur la création d'un pôle universitaire montois et a même soutenu l'idée d'une régionalisation de l'enseignement supérieur et universitaire. Or, monsieur le ministre-président, cela semble poser problème dans votre majorité puisque la vice-présidente du cdH s'y oppose. Elle renvoie même M. Marcourt à une sorte de sous-régionalisme. Pour notre part, nous sommes favorables au renforcement et au développement de l'offre universitaire dans le Hainaut. Nous souhaitons consolider les structures hennuyères existantes, tant à Charleroi qu'à Mons, puisqu'à Charleroi l'ULB est également présente. Nous voulons maintenir des liens étroits avec l'ULB. Comptez-vous prendre une initiative pour sortir de l'impasse actuelle ? Il importe de développer l'offre universitaire pour les jeunes du Hainaut, vous ne me démentirez pas. Mais cela

doit se faire dans un esprit de libre examen, ce qui, j'ose le rappeler à cette tribune, commence à faire défaut aujourd'hui. Nous avons vraiment intérêt à essayer de repenser fondamentalement l'offre universitaire dans toute notre Communauté française. Quelle sera votre position sur la régionalisation de l'enseignement universitaire et supérieur ainsi qu'à l'égard du partenaire actuel de l'UMons, c'est-à-dire l'ULB ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. - La table ronde a permis de dégager un large consensus sur la nécessité d'amplifier les collaborations et les rapprochements entre les diverses institutions d'enseignement supérieur de la Communauté française-Wallonie-Bruxelles. S'inscrivant dans la voie de la Déclaration de politique communautaire 2009-2014, la logique géographique a été mise en avant car elle est centrale pour l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur. D'autres ont souligné les principes de la liberté d'association et des rapprochements philosophiques. Le Hainaut est la province la plus peuplée de Wallonie, mais le taux d'accès de ses jeunes à l'enseignement supérieur reste trop faible encore. De l'avis du ministre Marcourt, comme de nous tous, cela doit changer et il est donc légitime de s'y atteler. Le modèle intégré d'académie formée à partir des institutions montoises et bruxelloises en 2000 ne correspond plus au souhait des deux universités ou du moins de l'une d'entre elles. Il faut trouver un compromis et sortir de ce débat par le haut. L'Université de Mons doit continuer à se développer, notamment au sein du pôle hennuyer, excellent exemple de collaboration et de travail en commun entre institutions d'enseignement supérieur d'un même bassin géographique. L'Université libre de Bruxelles doit continuer à investir dans le Hainaut et soutenir des projets porteurs comme à Charleroi et à Mons dans le cadre du plan « Marshall 2.vert ». Il ne s'agit pas de concurrence mais bien de collaborations au bénéfice de tous nos étudiants.

M. Michel de Lamotte (cdH). - Je remercie le ministre-président pour sa réponse. La Communauté française doit promouvoir les collaborations et les partenariats ainsi que l'optimisation de l'offre d'enseignement supérieur, notamment dans le Hainaut. Cela doit se faire à partir des académies existantes dans le respect de la liberté d'association qui nous a toujours guidés et qui satisfaisait les uns et les autres.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Je remercie le ministre-président pour sa réponse, bien que je ne voie pas beaucoup plus clair dans l'évolution du dossier. Je reviendrai sur cette question et je pense qu'il faut en débattre sereinement en commission. Nous avons encore un délai pour régler ce problème. Il est par contre urgent de réunir les responsables de l'Université de Mons et de l'ULB afin de traiter la question et éviter les problèmes de communication. L'accessibilité est fondamentale. La proximité des baccalauréats dans le Hainaut doit être maintenue. Cette province doit être maître de son destin et cette question s'intègre dans son redéploiement économique qui est essentiel.

M. Richard Miller (MR). - Je remercie le ministre-président d'avoir répondu en lieu et place de M. Marcourt. Il s'agit, vous l'avez compris, monsieur Walry, d'une formule de politesse. Nous reviendrons sur le sujet. M. Disabato a parfaitement raison, excepté sur le fait que nous avons le temps pour en débattre. J'aimerais, monsieur le président, que les dispositions soient prises pour que le débat ait lieu et qu'on ne nous mette pas devant le fait accompli d'une modification des règles de fonctionnement universitaire en pleine année académique sans qu'on ait pu en parler ni même entendre le ministre à ce sujet. Si la multiplicité des pôles et les académies pose aujourd'hui problème, c'est également en raison du principe de l'enveloppe budgétaire fermée. Que le gouvernement revoie sa copie ! Si l'on considère que les universités, l'enseignement supérieur et la recherche sont à ce point importants pour notre Communauté, qu'on leur consacre davantage d'argent !

M. le président. - Le fait qu'un ministre se fasse remplacer par un collègue ne contrevient à aucune règle. Je ne peux me fonder sur rien pour refuser cette pratique. Tout au plus puis-je inviter le ministre-président à veiller, en sa qualité d'arbitre du gouvernement, à ce qu'elle soit exceptionnelle. Je lui laisse le soin de juger de la validité des raisons qui le conduisent à l'accepter ou non.

PCF 22/09/2001

Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Vision différente du cdH en ce qui concerne l'enseignement supérieur »

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Commençons, avant d'aborder l'examen des décrets présentés par le gouvernement, par examiner l'état dans lequel se trouve la majorité ! Monsieur le ministre, lors de la présentation de votre note sur la réorganisation du paysage de l'enseignement supérieur, nous avons été très attentifs à son contenu mais aussi aux réactions des universités et de leurs recteurs. J'imaginai naïvement que lorsqu'un ministre présentait une note aboutie, susceptible de préfigurer un futur avant-projet de décret, il existait une entente réelle, à défaut d'être cordiale, au sein de la majorité. Après l'été, j'ai suivi avec assiduité les adieux de Mme Milquet de son poste de présidente de parti. Et de ses nombreuses déclarations ou interviews je n'ai retenu qu'une seule chose : que le cdH n'était pas pendu aux basques du PS et que son parti n'approuvait ni ne soutenait la vision de l'enseignement supérieur de M. Marcourt. Tout comme pour le décret Robin des Bois, j'ai eu le sentiment qu'il s'agissait là de l'événement politique de la rentrée en Communauté française : la note du ministre ne recueille pas l'accord de la majorité. Cette note est-elle dès lors remise en cause ? Ce désaccord aura-t-il des répercussions sur l'avant-projet de décret finalisant le transfert des études de traduction et interprétation dans les universités qui suscite déjà certaines agitations ? Pouvez-vous nous faire part des principales objections de vos partenaires sur la note en question ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - C'est la première fois depuis la rentrée que je suis amené à évoquer le paysage de l'enseignement supérieur mais je suis persuadé que ce ne sera pas la dernière. Je crois savoir que le groupe MR a déjà programmé un certain nombre d'interventions. La table ronde de l'enseignement supérieur représente à ce jour le plus important processus participatif mené avec les acteurs du secteur. Nous entendons promouvoir l'excellence de la recherche et de l'enseignement, sans oublier d'accorder une attention particulière aux étudiants. La volonté du gouvernement d'assurer la cohérence de l'enseignement supérieur a débouché sur la création des académies mais sa vision ne se limite pas aux universités. Nous sommes décidés à prendre en considération l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur au bénéfice de chacun des acteurs. Pour dessiner le paysage de demain, nous devons intégrer l'histoire, la réalité, le chemin des uns et des autres. Deux choses me semblent devoir être confirmées : la liberté académique, notamment dans la recherche, et la liberté d'organisation garantie par notre mode de fonctionnement. Il faut désormais dépasser les académies. Elles ne paraissent d'ailleurs plus être un objectif pour les acteurs. En effet, l'une d'entre elles a, de fait, cessé d'exister puisque toutes ses entités sont intégrées dans la même institution. Les acteurs des deux autres ont décidé, soit par délibération et vote démocratique, soit par consentement mutuel que l'intégration n'était pas le modèle à suivre. Je voudrais d'ailleurs faire trois remarques. Premièrement, je rappelle que l'enseignement supérieur non universitaire, formé des hautes écoles et de l'enseignement supérieur artistique, représente 50 pour cent des étudiants de l'enseignement supérieur. Deuxièmement, conformément à la décision du parlement, les académies ont été établies selon les affinités philosophiques des institutions qui les composent, bien que l'Université de Mons puisse difficilement être assimilée à l'Université libre de Bruxelles sous cet angle. Ce critère d'organisation de l'enseignement supérieur ne me paraît pas être le plus pertinent. Troisièmement, malgré les efforts fournis et l'énergie dépensée depuis 2004, on ne peut que constater le manque actuel de volonté d'intégration juridique. Certaines collaborations ont néanmoins eu des résultats intéressants et il faut les préserver. Je propose que l'enseignement supérieur soit articulé autour d'une structure faîtière appelée Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES). Cette structure regrouperait les conseils actuels et assurerait la cohérence, l'unicité et la visibilité internationale du système. L'ARES rassemblerait tous les établissements supérieurs, eux-mêmes organisés en cinq pôles académiques. Ces pôles auraient à assurer une offre de proximité cohérente. L'accueil, l'accompagnement et l'éventuelle réorientation de l'étudiant seraient au centre de leurs préoccupations. Je n'ai pas assisté à la rentrée dans la quarantaine d'établissements supérieurs mais j'ai visité les trois secteurs - l'enseignement supérieur artistique, les hautes écoles et les universités. Dans chaque institution, ma proposition a été accueillie plus ou moins positivement. Je n'ai pas entendu de rejet de principe du modèle déposé par le gouvernement. Ces encouragements et ces critiques positives sont très importants à mes yeux. Mes interlocuteurs ont pu constater que ce projet allie proximité et cohérence, liberté d'action et défense de l'intérêt général, efficacité et excellence, recherche et enseignement de qualité ainsi qu'une attention au parcours académique de l'étudiant. Il reste des craintes. Je ne

veux ni homogénéiser ni normaliser l'enseignement. Les établissements d'enseignement supérieur artistique tiennent à leur spécificité. Sous prétexte de les faire entrer dans un pôle, il ne faut pas leur imposer des règles identiques. La richesse de cet enseignement, fondée sur la différenciation, notamment pédagogique, doit être préservée. Sur l'unicité et la cohérence, je précise également que nous n'allons pas gérer l'enseignement supérieur d'en haut, à sa place. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur doit être pilotée par les institutions elles-mêmes par l'entremise des conseils consultatifs. L'offre de proximité est une des pierres angulaires du dispositif. Il faut s'interroger sur son articulation en province de Hainaut. Il n'est pas normal que, dans cette province, à l'instar de celle du Luxembourg mais pour des motifs structurellement différents, les jeunes fréquentent moins l'enseignement supérieur que dans les autres provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut une véritable politique pour remédier à cette situation, l'objectif n'étant pas que chaque jeune accède à l'enseignement supérieur mais que chaque élève ayant les qualités personnelles, la volonté et l'endurance pour suivre un enseignement supérieur puisse le faire. Aujourd'hui, vous avez utilisé à juste titre le terme de « polémique ». En effet, une ancienne présidente de groupe de notre assemblée, dont le parti siège à notre gouvernement, s'est exprimée en affirmant qu'elle n'était pas scotchée au PS car son avis divergeait du mien. Je suis honoré qu'elle argue de mon opinion comme motif de dissension. Au-delà d'une simple expression, je souligne l'intérêt qu'il y ait toujours des divergences dans les débats importants car elles permettent de faire évoluer les points de vue. J'ai d'ailleurs promis à Mme Milquet de lui expliquer par le menu cette réforme et je suis convaincu qu'elle transformera son opinion. À titre d'illustration, le recteur de l'université catholique de Louvain s'était largement exprimé contre cette réforme. En revanche le président du conseil d'administration de l'UCL, dans le discours de rentrée, a fait part de son soutien à l'essentiel de la réforme. Aujourd'hui, la note-cadre présentée au gouvernement fait l'objet d'un examen. Elle suit son parcours inter-cabinets. La structure n'est actuellement plus remise en cause. Mais le diable est dans les détails. L'important est de surmonter l'ensemble des difficultés, l'objectif étant que le gouvernement arrête les grandes lignes de ce projet dans le courant de ce trimestre. La rédaction du projet de décret devrait être finalisée en 2012.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Monsieur le ministre, si vous vous êtes étendu en long et en large sur ce que nous savions déjà, en revanche, j'ai dû tendre l'oreille pour déceler une réponse à mes questions. Dans cette partie de ping-pong, vous laissez entendre que les critiques de Mme Milquet résultent de son incompréhension du problème et que le cdH reviendra à de meilleurs sentiments à la lumière de toutes les explications. Nous verrons. Je constate que la note poursuit son cheminement et que vous profitez de la rentrée académique pour la moduler suivant les souhaits des secteurs concernés. Je pense notamment au document de l'UCL qui, je l'imagine, pourrait vous amener à assouplir ou amender la note. Par ailleurs, je regrette que vous n'ayez pas répondu à ma question sur l'avant-projet de décret pour le secteur des traducteurs et interprètes.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Contrairement à mon habitude, j'ai suivi assez fidèlement le texte préparé par mes services et le sujet n'y est effectivement pas abordé. Vous le savez, je souhaite uniformiser le régime des instituts des traducteurs-interprètes quelle que soit leur localisation. Sous la précédente législature, on avait intégré l'Institut des traducteurs et interprètes à l'Université de Mons. Quant à l'Université de Liège, elle pratiquait déjà la co-diplomation. Un système d'habilitations avait aussi été défini provisoirement. Je veux éviter d'accroître la concurrence entre les établissements. Il existe d'ailleurs un projet assez novateur visant à créer une collaboration entre toutes les institutions bruxelloises. Ma stratégie de création de pôles commence à produire ses effets. Aujourd'hui, il n'y a pas de consensus au sein du gouvernement car il n'y en a pas entre les institutions. Je souhaite donner du temps au temps pour arriver à une solution qui satisfasse tous les intervenants dans le respect des principes énoncés.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Nous avons compris qu'il n'existait pas de consensus dans le secteur aujourd'hui. Vous répondez indirectement en disant que vous espérez arriver à une situation plus consensuelle pour faire évoluer le texte. Je vous annonce déjà que Mme de Coster-Bauchau brûle d'impatience de vous interroger à nouveau sur le fond du sujet.

(Commission PCF 4/10/2011)

Interpellation de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Les écoles supérieures des Arts dans le nouveau paysage de notre enseignement supérieur » (Article 73 du règlement)

Interpellation de Mme Marianne Saenen à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « L'avenir de l'enseignement supérieur artistique » (Article 73 du règlement)

M. le président. - Ces interpellations sont jointes.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Les écoles supérieures des arts s'inscrivent désormais dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et sont traversés par deux courants de pensée distincts. Pour simplifier, nous trouvons, d'une part, le réseau officiel, qui prône la création d'un pôle thématique des arts, seul à même de garantir la spécificité de cet enseignement et, d'autre part, le réseau libre, plutôt enclin à s'allier à de plus grandes structures susceptibles de lui apporter de nombreux avantages en termes de personnel et d'équipement. Mais tous deux expriment le vif souhait de conserver certaines spécificités et aimeraient être rassurés. C'est l'objectif de mon interpellation. Actuellement, votre avant-projet de décret « paysage » pose certaines questions, dont la première concerne la limitation de l'accès à ces filières. L'article 25 du décret du 17 mai 1999 prévoit une épreuve qui porte sur l'aptitude à suivre une formation artistique dans le domaine considéré. Nos écoles supérieures des arts bénéficient souvent d'une bonne réputation, parfois même au-delà de nos frontières. Pour conserver la qualité de leur enseignement, un encadrement adapté, des locaux suffisants et garantir une adéquation au marché de l'emploi, elles restreignent le nombre de jeunes qui peuvent y avoir accès. S'agissant de petites structures, accueillant un nombre limité d'étudiants, elles sont souvent plus flexibles en termes d'organisation des cours et plus réactives aux évolutions du monde extérieur. Envisagez-vous de modifier cette spécificité ? Votre réponse sur ce point est capitale. Le décret de 1999 énonce encore, à l'article 3, que « l'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multi-disciplinaire de recherche et de création dans lequel les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable ». Malgré des intitulés parfois similaires, les cours dispensés dans les écoles supérieures des arts sont souvent fort différents et varient en fonction des sensibilités des enseignants-artistes qui les donnent, des jeunes qui suivent les cours, des projets pédagogiques et artistiques de chacun des établissements. C'est également le cas des travaux de fin d'études, totalement différents de ceux demandés dans d'autres filières. La question-clé est : ces établissements pourront-ils continuer à engager de vrais professionnels dans leur secteur, à savoir des artistes, non titulaires d'un doctorat ? Pourront-ils continuer à travailler en enveloppe fermée ? Ce système les préserverait de la chasse aux étudiants. Vous envisagez deux niveaux de pouvoir dans le futur paysage de notre enseignement supérieur et nous y reviendrons dans l'interpellation suivante. Il est vrai qu'une meilleure collaboration au niveau local, en termes d'infrastructure, de logement et d'achat de matériel, est intéressante dans le cas des Esa mais je m'interroge sur la pertinence d'un découpage géographique s'appliquant à ces établissements. En effet, la majorité est située en Région bruxelloise où ils auront un droit de parole mais ne risquent-ils pas d'être minorisés dans les autres zones ?

Mme Marianne Saenen (ECOLO). - Dans le débat actuel sur l'avenir du paysage de l'enseignement supérieur, la question des écoles supérieures des arts a été peu évoquée jusqu'à présent. Cette filière d'enseignement, organisée de manière spécifique dans notre système éducatif, fait d'ailleurs l'objet d'une législation propre, contenue pour l'essentiel dans les décrets du 17 mai 1999 et du 20 décembre 2011. Ces textes prévoient notamment des dispositions particulières pour l'encadrement pédagogique, pleinement justifiées par la spécificité de l'enseignement artistique.

Par ailleurs, la reconnaissance des écoles supérieures des arts comme type d'enseignement à part entière permet à ces établissements d'être entendus par le secteur, en dépit du faible nombre d'étudiants qu'ils accueillent. Depuis 2000, un Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique oeuvre aux côtés du Conseil interuniversitaire francophone et du Conseil général des hautes écoles. Nous avons pu entendre leurs représentants lors d'une séance précédente. Telle que nous l'imaginons, la prochaine réforme du paysage de l'enseignement supérieur amènera plusieurs recompositions. La création d'une académie unique et de pôles de proximité mènera à une

collaboration plus étroite entre les établissements de différents types, aussi bien pour l'enseignement supérieur que pour la recherche. Afin de préserver certaines particularités, la création de chambres spécifiques au niveau de l'académie a été évoquée à diverses reprises. Un « pôle des arts », inspiré des universités des arts de Londres ou Berlin, a également été suggéré. Les décrets relatifs aux modalités d'organisation et de financement de chaque type d'enseignement ne semblent actuellement pas remis en cause. Néanmoins, les acteurs de l'enseignement supérieur artistique redoutent de voir, à terme, leurs écoles se fondre dans des ensembles académiques plus vastes, à l'instar des anciens instituts supérieurs d'architecture. La crainte de voir disparaître les garanties dont ils bénéficient depuis un peu plus d'une dizaine d'années est réelle. Au-delà des enjeux liés à l'enseignement supérieur, la qualité de la création artistique en Belgique francophone, reconnue internationalement, est en question. Dès lors, monsieur le ministre, je souhaitais vous entendre sur la place que vous envisagez de réserver aux écoles supérieures des arts dans votre prochaine réforme. Comment ce type d'enseignement sera-t-il représenté dans notre paysage ? Quelles sont vos pistes vers un système intégré qui ne compromette les spécificités ? Quelles sont vos garanties du maintien d'une formation artistique de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. le président. - La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). - Nous nous accordons tous sur le très haut niveau de qualité de notre enseignement supérieur artistique (Esa). Force est cependant de constater qu'il a toujours été traité un peu à part et qu'il se distingue clairement des hautes écoles, des universités ou de l'enseignement supérieur de promotion sociale. En effet, contrairement aux autres types d'enseignement supérieur, il est le seul à ne pas « bénéficier » d'une enveloppe fermée, son accès est conditionné par un examen d'entrée, son encadrement est particulièrement attractif, son volume de population est plus réduit et son personnel enseignant continue ses activités artistiques. En général, les règles qui prévalent pour les universités et les hautes écoles ne s'appliquent en rien aux Esa. En outre, lorsqu'on parle de l'enseignement supérieur en général, on oublie trop souvent d'évoquer les écoles supérieures des arts. Deux positions existent sur la question de la place des Esa dans le paysage de l'enseignement supérieur : la première souhaite la création d'un pôle des arts spécifique, la deuxième préconise de les inclure dans des institutions existantes afin de profiter de leurs capacités de déploiement. Ce dossier est important, tant politiquement que stratégiquement. Vous connaissez notre credo : autonomie des établissements, liberté d'association, entre autres. Compte tenu de la qualité de notre enseignement artistique, mais aussi de son rayonnement international, et malgré un volume d'étudiants réduit, la place des Esa doit être examinée avec le plus grand soin. Nous préconisons la concertation avec l'ensemble des acteurs ainsi que l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la plus-value de ce qui se fait à l'étranger. Nous pensons également qu'à l'instar des autres secteurs, l'enseignement supérieur artistique doit réfléchir à la nécessité d'optimiser son offre et renforcer sa présence géographique et structurelle. Il faut enfin trouver une solution rapide à la question de l'égalité de traitement financier entre les Esa. En résumé, mon intervention vise à rappeler la spécificité de l'enseignement supérieur artistique et la nécessité de lui garantir un avenir de qualité dans un paysage redessiné pour un déploiement international grâce à des structures fortes et une assise locale de manière que les jeunes issus de toutes les couches de la population puissent bénéficier des formations artistiques que beaucoup de pays nous envient.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Durant le mois de septembre, j'ai assisté à plusieurs rentrées académiques d'universités, de hautes écoles et d'établissements d'enseignement supérieur artistique. Les établissements d'enseignement supérieur artistique tiennent à souligner leur spécificité pédagogique et leurs différences en termes de finalité. Je vous rejoins sur l'excellente qualité de cet enseignement, certains établissements ayant même une forte réputation internationale qu'il convient de protéger et d'amplifier. Je me suis rendu récemment au Maroc. Bien qu'ils entretiennent des rapports avec d'autres établissements européens, plusieurs conservatoires et écoles supérieures artistiques marocains souhaitent créer des liens avec nos établissements ou renforcer ceux qui existent. Cela prouve que la qualité de nos institutions artistiques est reconnue. Il faut par ailleurs veiller à ne pas créer de ghetto. Je crois beaucoup au décloisonnement des formations. Rassembler, à certains moments, des étudiants en médecine, en management ou en sciences appliquées et des étudiants en arts est important si nous voulons ouvrir les esprits. Cela étant, d'aucuns craignent une certaine normalisation et que l'on impose les mêmes règles de financement et la même pédagogie à tous les établissements. J'insiste donc qu'à l'instar du projet pour les établissements d'architecture, celui

dont nous discutons vise à renforcer les spécificités de chacun en évitant la fusion juridique, ce qui a pour conséquence de permettre des orientations pédagogiques et des systèmes de financement différents. Nous sommes conscients que si, comme certains semblent le souhaiter, nous transférons toutes les filières de type long des hautes écoles aux universités, le modèle universitaire s'imposerait. Or nous savons que l'approche pédagogique des hautes écoles s'adresse à une population différente et délivre des diplômes qui méritent de garder leur spécificité. C'est encore plus vrai dans l'enseignement supérieur artistique. Le projet vise à garantir la qualité de tout l'enseignement, y compris le supérieur artistique. Il ne remet nullement en cause les rapprochements entre établissements. Il y a actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles une vingtaine d'établissements, ce qui laisse de l'espace pour des collaborations, qui ne doivent pas nécessairement être des fusions. Une meilleure articulation entre établissements est souhaitable, surtout pour ceux qui veulent assurer leur visibilité sur le plan international. Leur place à l'intérieur des académies leur permet de se distinguer des autres types d'enseignement tout en leur étant complémentaires. Ils peuvent également développer avec eux des projets plus spécifiques. Il n'y a pas encore consensus sur l'organisation en pôles géographiques. L'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistique, dont la taille est relativement petite, dans des ensembles plus grands permettrait peut-être un meilleur accueil des étudiants. Je pense par exemple aux « kots », aux services sociaux ou aux infrastructures sportives. Le but des pôles géographiques est en effet de mieux satisfaire les besoins des étudiants. Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce type d'enseignement, indispensable dans notre société. La réforme, loin de le mettre en danger, a pour objectif de le défendre et le promouvoir.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le ministre, vous nous réaffirmez votre volonté de maintenir la spécificité pédagogique de l'enseignement supérieur artistique et je m'en réjouis. Je regrette toutefois de ne pas avoir obtenu de réponse aux questions précises que je vous ai posées. La crainte d'une normalisation est réelle et j'aimerais que vous précisiez votre pensée à ce sujet.

Mme Marianne Saenen (ECOLO). - En effet, le secteur a des craintes et nous en fait part régulièrement. Monsieur le ministre, votre intervention est rassurante mais il reste des inconnues. Vous affirmez que les établissements sont libres de se rapprocher ou d'établir des collaborations ou des articulations. Votre projet ne doit cependant pas leur forcer la main. Nous resterons donc attentifs à ce dossier.

(PCF 5/10/201)

Interpellation de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Le paysage futur de notre enseignement supérieur » (Article 73 du règlement)

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - En juillet dernier, une note relative au paysage de l'enseignement supérieur a été déposée au gouvernement de la Communauté française. Depuis, ce dossier n'a pas avancé. La presse, comme les recteurs lors de leurs rentrées académiques respectives, en parle. Vous y avez également fait allusion hier en commission. C'est pourquoi je me permets, monsieur le ministre, de vous demander des précisions sur certains points évoqués par les différents intéressés. La table ronde de l'enseignement supérieur que vous avez organisée prévoyait la création de pôles académiques en « partant de l'existant, en se nourrissant des succès et échecs du passé. » Avez-vous l'intention de supprimer, du jour au lendemain, les académies universitaires, de les intégrer dans les nouvelles structures et de déterminer une période transitoire avant la division Pôles géographiques - Académie de recherche et d'enseignement supérieur, la future ARES ? Ces pôles académiques dont la table ronde n'avait pas déterminé le nombre étaient centrés sur l'étudiant. Aujourd'hui, vous parlez de cinq pôles géographiques. Je vous suis tant qu'il s'agit d'améliorer les collaborations entre les établissements d'une même région et non d'amorcer une régionalisation de l'enseignement supérieur. Deux de ces pôles seront centrés sur une université incomplète. Envisage-t-on de remettre en question le savant dosage du partage des habilitations géographiques entre institutions universitaires et de leur octroyer des habilitations sur certaines filières complémentaires ? De nombreuses institutions se posent des questions à ce sujet. Je lis dans la presse que chaque établissement ne peut faire partie que d'un seul pôle à titre principal. D'importantes compétences seraient transférées, notamment en matière d'approbation préalable d'une collaboration ou d'un rapprochement avec des établissements ne faisant pas partie du pôle, et relatives à la gestion de nouvelles habilitations. Cela signifie-t-il que l'ULB et l'UCL, pour-

tant fort actives dans le Hainaut, n'y participeront qu'à titre complémentaire ? Est-ce à dire que toute décision importante de ces deux universités dans le Hainaut devra avoir l'accord de l'université de Mons et de son pôle ? Ne serait-il pas possible de tenir compte, par exemple, de l'importance des établissements dans les régions concernées, du nombre d'étudiants qui les fréquentent et du montant des investissements consentis ? La structure faîtière unique a toute sa pertinence pour améliorer la cohérence de notre enseignement supérieur. Elle s'occuperait de la représentation internationale, de la recherche et de cohérence. Or les établissements supérieurs artistiques ou certaines universités ont déjà une image reconnue à l'étranger. Comment voyez-vous le rôle de l'ARES à cet égard ? Que deviendront les trois instances d'avis suivantes : le Conseil général des hautes écoles, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française, le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique et leur coupole, le Comité de concertation entre les organes consultatifs de l'enseignement supérieur ? Quand et comment allez-vous aborder le thème central du financement de l'enseignement supérieur et de la fin de la concurrence entre établissements ? En plaidant en faveur d'une coopération organisée au départ des pôles géographiques, le projet de réforme prône une réduction de la concurrence existante. Le problème est bien réel et me semble lié au mode de financement de nos universités - en enveloppes fermées - qui nous oblige à augmenter la quote-part étudiant. Pouvez-vous me préciser la place que prendra l'enseignement supérieur de promotion sociale dans ces nouvelles structures ? Pour le MR, une réforme de l'enseignement supérieur est nécessaire mais nous plaidons pour qu'elle soit équilibrée et qu'elle ne désavantage ni l'un ni l'autre des acteurs du secteur. Si ce n'est pas le cas, vous raterez votre objectif.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Vous connaissez comme moi le contenu de l'accord politique de la majorité, la déclaration de politique communautaire 2009-2014 ainsi que les conclusions de la table ronde de l'enseignement supérieur qui constitue à ce jour le plus important processus participatif mené avec tous les acteurs de notre enseignement supérieur. L'intérêt de nos étudiants, l'excellence et la cohérence de notre enseignement supérieur en constituent les fils rouges. Beaucoup de mesures ont été prises dans le passé pour améliorer la cohérence de notre enseignement supérieur, notamment la tentative de constituer trois académies. Il nous revient d'achever le travail et de proposer un vrai cadre global et cohérent du paysage de « tout » notre enseignement supérieur, au bénéfice de « chacun ». J'insiste particulièrement sur ces termes. Si nous devons faire fi de notre histoire et démarrer à zéro, il n'y aurait pour moi qu'un seul grand pôle académique en Fédération Wallonie-Bruxelles qui regrouperait toutes nos institutions tout en préservant l'autonomie et la spécificité de chacune d'elles. Au vu de notre taille à l'échelle mondiale, cette organisation serait tout à fait cohérente et nous situerait dans des masses comparables à celles de régions ou de pays voisins comme la région de Lille-Nord-Pas-de-Calais. Cependant, nous connaissons tous les situations, les histoires et les demandes de chacun. Dans ce cadre, j'ai écouté et j'écoute encore très régulièrement les responsables et les pouvoirs organisateurs d'institutions d'enseignement supérieur. Il faut à tout prix préserver la liberté académique et la liberté d'organisation ; c'est grâce à ces libertés que nous bénéficions aujourd'hui d'un enseignement supérieur performant et innovant. Pour ces raisons, pour suivre les recommandations de la déclaration de politique communautaire, de la table ronde de l'enseignement supérieur et les propositions des institutions, nous devons dépasser l'échec relatif des trois académies. Je ferai trois remarques à ce sujet. Premièrement, ces académies laissaient de côté tout l'enseignement supérieur non universitaire, c'est-à-dire plus d'un étudiant sur deux. Deuxièmement, elles étaient établies, par le pouvoir public, sur des bases plutôt philosophiques qui, force est de le constater, ne constituent pas le critère le plus pertinent dans l'enseignement supérieur internationalisé et mondialisé que nous connaissons aujourd'hui. Troisièmement, malgré les efforts et les énergies dépensées sous la législature précédente et bien qu'elles aient suscité des collaborations intéressantes qu'il nous faudra préserver, deux d'entre elles sont mort-nées de la volonté même des institutions participantes. Si l'université de Liège a été au bout du processus, les autres ont demandé l'arrêt de celui-ci. Le modèle est donc largement éprouvé, il n'y a plus lieu de poursuivre dans cette voie ni de maintenir une couche institutionnelle supplémentaire juste pour le plaisir. Dès lors, voici ma proposition. L'enseignement supérieur sera articulé autour d'une structure faîtière - l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) - qui regroupera les conseils et assurera la cohérence, l'unicité et la visibilité internationale du système, autour de cinq pôles académiques qui seront établis sur une base géographique, et autour des universités qui assureront l'offre de proximité, la liberté d'action et l'excellence. C'est le modèle le plus approprié qui suscite le plus d'enthousiasme sur le terrain. On allie ainsi à la fois la proximité et la cohérence, la liberté d'agir et la défense de l'intérêt gé-

néral, l'efficience et l'excellence, le tout, toujours au bénéfice de l'étudiant. Mais ne vous y trompez pas, lorsque je parle d'unicité et de cohérence, il ne s'agit pas d'homogénéisation de nos institutions. Je suis conscient que la force de notre enseignement supérieur repose sur sa diversité ; il ne s'agit pas non plus de gérer l'enseignement supérieur à la place des institutions d'enseignement supérieur. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur sera bien évidemment pilotée par les acteurs des institutions eux-mêmes, comme il en va des conseils consultatifs aujourd'hui. L'offre de proximité est une des pierres angulaires du dispositif, c'est pourquoi je suis attentif, entre autres, à la situation du Hainaut en général et des régions de Charleroi et de Mons en particulier. Je suis conscient des difficultés que le Pays noir a connues et connaît encore du fait de l'absence d'une offre d'enseignement supérieur suffisante, riche et variée de proximité. Je suis favorable à ce que certaines offres d'enseignement supérieur s'y développent. Nous n'y fonderons pas une nouvelle université ex nihilo mais les initiatives et les partenariats déjà existants doivent se poursuivre et être largement renforcés. De la même manière, nous ne chamboulerons pas le dispositif de financement public de notre enseignement supérieur. L'accord de gouvernement ne le prévoit d'ailleurs nullement et l'état de nos finances ne nous le permet pas. Toutefois, il faudra réfléchir à des modes de financement qui réduisent la concurrence. Vous le savez, ce dossier a largement été concerté avec les acteurs de terrain. Je continue d'ailleurs à le faire régulièrement. Le mois dernier, j'ai assisté, ou été représenté, à de nombreuses rentrées académiques. Mon projet y a largement été soutenu, un peu partout à Bruxelles et en Wallonie au-delà de certains clivages traditionnels. D'autres institutions encouragent la réforme, même si elles souhaitent des adaptations du dispositif ou si elles émettent des craintes. Nous devons dépasser les craintes. C'est par le dialogue permanent et le respect des demandes et positions de chacun que l'on y parviendra. Je sais que l'Université catholique de Louvain, la plus ancienne et qui accueille le plus grand nombre d'étudiants de nos institutions, dispense ses enseignements et son excellence en dehors de son pôle académique d'origine. Elle doit pouvoir continuer à le faire dans les conditions les plus optimales. Il n'en ira pas autrement. Il ne faut pas remettre en cause les accords passés, surtout lorsqu'ils résultent de subtils jeux d'équilibre savamment dosés. Ce principe premier en politique pourrait aussi, me semble-t-il, s'appliquer à la question des écoles de traducteurs-interprètes qui préoccupe légitimement les institutions bruxelloises ces derniers temps. Je sais aussi que l'Université catholique de Louvain souhaite qu'il soit mis un terme aux concurrences dispendieuses et stériles entre institutions d'enseignement supérieur. Les discours prononcés un peu partout à l'occasion de la rentrée académique témoignent d'une évolution des mentalités. Le temps est venu d'avancer de manière constructive. Nous proposons donc de discuter avec l'ensemble des parties en vue d'aboutir à un projet équilibré.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre longue réponse. Je prends acte du fait que vous avez entendu les différents avis et que vous êtes disposé à retoucher un projet qui, malgré les craintes, suscite l'intérêt de tous les établissements d'enseignement supérieur. J'espère que nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement en commission.

(PCF 5 octobre 2011)

Question de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Réforme du paysage : quelle structuration pour les différents type d'enseignement ? »

M. Manu Disabato (ECOLO). - D'après les propos que vous avez tenus voici 15 jours, il se dessinerait un consensus autour des principes de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez annoncé que le gouvernement arrêterait ses lignes de force dans le courant de ce trimestre, le temps de consulter une dernière fois vos partenaires. Un texte devrait être soumis à la discussion en 2012, ce qui me réjouit. Après le débat passionné et passionnant du printemps dernier sur les nouvelles structures et logiques de notre enseignement supérieur, j'attends avec impatience l'aboutissement de cette réforme d'ampleur qui devrait redessiner le paysage d'un secteur essentiel de la société et de l'action publique. Cette réforme pose néanmoins certains problèmes, qui semblent justifier le délai avant sa mise en œuvre. Si les discussions précédentes ont mis en évidence la confrontation de logiques philosophiques et territoriales, elles ont peu abordé les aspects pratiques de votre projet. J'aimerais obtenir des précisions sur certains de ces aspects. La question de la structuration de la future Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) a fait débat entre les institutions. Cer-

tains souhaitaient que cette académie soit divisée, selon les types d'enseignement, entre les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts ; d'autres, comme le recteur de l'Umons, s'y sont opposés afin de ne pas défaire au sommet ce que l'on souhaitait faire à la base, à savoir coordonner les différents types d'enseignement. Laquelle de ces deux options comptez-vous retenir ? Si un tel niveau d'organisation n'était pas retenu, les organes de concertation existant dans chaque type d'enseignement - le Ciuf, le CGHE et le CSESA - seront-ils maintenus ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - J'ai déjà eu l'occasion de dire que même si elles sont fondamentales, les questions d'organisation et de gouvernance des futures structures ne doivent pas prendre le pas sur la philosophie générale du projet et sur ses tenants et aboutissants. Nous devons absolument avoir un pilotage global. Les acteurs de l'enseignement supérieur en sont désormais convaincus, la table ronde de l'Enseignement supérieur l'a démontré à suffisance. Une des valeurs fondamentales de la future Académie de recherche et d'enseignement supérieur - Ares - sera de réunir et de faire dialoguer en un seul lieu toutes les composantes de notre enseignement supérieur. La nuance évoquée par M. Disabato est intéressante. Certains demandent effectivement que les différents types d'établissements d'enseignement supérieur, les anciens conseils consultatifs, puissent continuer à travailler entre eux à des moments particuliers au sein de l'Ares, alors que d'autres préféreraient fusionner purement et simplement ces conseils. Ces deux positions sont compréhensibles. Leur opposition n'étant qu'apparente, je crois que nous pourrions les concilier en fonction du type d'éléments à considérer dans l'une ou l'autre structure. Vous savez comme moi, monsieur Disabato, qu'en matière d'enseignement, il ne faut pas brûler les étapes. C'est la raison pour laquelle nous avons pris le temps de mener des concertations. La réunion des trois conseils consultatifs actuels, prévue depuis bientôt dix ans par décret, n'a jamais pu avoir lieu. J'estime donc que ces conseils devront intégrer l'Ares et évoluer, sans nécessairement se dissoudre, vers un conseil unique. Cela répondrait au souhait très vif de l'enseignement supérieur artistique de préserver ses spécificités. Cependant, l'unicité doit primer, dans le respect de chacun. Au mois de novembre, le gouvernement recevra successivement tous les acteurs et écoutera attentivement leurs points de vue respectifs.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Il faut bien séparer l'organisation de l'Ares de celle des organes de concertation. Ces derniers peuvent donner des avis sur les différents types d'enseignement tandis que l'Ares serait une structure unique réunissant ceux-ci. À ce stade, je me satisfais de votre réponse. J'attends avec impatience votre rencontre avec les différents intervenants et la conclusion de cette réforme que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

(PCF- Commission Ens.sup du 18 octobre 2011)

Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Auditions par le gouvernement des représentants des acteurs de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la réforme du paysage »

Question de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Issue des auditions sur la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et suite des travaux »

M. le président. - Je vous propose de joindre ces deux questions. (Assentiment)

M. Michel de Lamotte (cdH). - Il y a deux semaines, nous apprenions par la presse que le gouvernement allait procéder à une audition des représentants des acteurs de l'enseignement supérieur suite au projet de réforme du paysage de ce secteur. Dans ce contexte, monsieur le ministre, je souhaiterais vous entendre sur la méthodologie adoptée par le gouvernement. Existe-il une grille de questions utilisée lors de l'organisation de ces auditions ? J'aimerais connaître votre analyse et les différents points de vues exprimés sur ce sujet sensible qui génère son lot d'avis circonstanciés.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Monsieur le ministre, comme vous vous y étiez engagé, vous avez, ainsi que vos collègues du gouvernement, rencontré les différents acteurs de l'enseignement supérieur, le 9 novembre dernier. Cette rencontre avait pour but d'envisager la suite de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur en clarifiant les points de vue et en tentant, si possible, de

les rapprocher sur les points de divergence. Quelles conclusions tirez-vous de ces rencontres ? Comment les divers points de vue ont-ils évolué ? Sur quels accords pouvons-nous déjà nous appuyer ? Quels points de désaccord restent pendents ? Les tranchez-vous ou procéderez-vous à des travaux supplémentaires pour obtenir un consensus global garantissant les meilleures conditions de mise en œuvre de la réforme ? Par ailleurs, je souhaitais vous interroger sur la suite des travaux du gouvernement dans ce dossier. Quand pouvons-nous espérer un texte ? Quelles étapes reste-t-il à franchir avant de conclure cette réforme importante pour la cohérence et l'avenir de notre enseignement supérieur ? Comme nous le savons, s'enfermer dans des dates butoirs n'est pas toujours la meilleure méthode, mais connaître les différentes étapes me semble important.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Messieurs, comme vous le savez, le projet de réforme du paysage de l'enseignement supérieur fait l'objet de longs travaux préparatoires du gouvernement. Cela me semble logique si l'on veut répondre aux attentes légitimes, mais parfois légèrement divergentes, des participants aux travaux de la table ronde. Il serait tout à fait téméraire de se lancer à la légère dans un tel chantier sans mesurer l'amélioration réelle qu'il apporte au système. Mon but n'est certainement pas de faire une réforme sans raison et sans fondement et surtout pas de détricoter ce qui fonctionne bien à la satisfaction de tous. Si je comprends les requêtes du secteur, il est nécessaire de poursuivre le travail entamé, que ce soit durant les années 1990 - introduction des grades académiques, création des hautes écoles et ESA, etc. - ou pendant ces dernières années, à la faveur de la mise en place et du suivi du processus de Bologne. Les objectifs du projet s'inscrivent clairement dans l'exécution de notre DPC et placent l'étudiant au centre du paysage de notre enseignement supérieur. C'est pour lui qu'il convient de renforcer la qualité de notre enseignement supérieur et de promouvoir sa réussite. Dans le même temps, il faut garantir l'excellence de notre recherche et de notre enseignement ainsi qu'assurer la visibilité internationale de nos institutions et de nos centres de recherche. Trois axes guident notre travail. Il faut assurer la cohérence de l'enseignement supérieur pour promouvoir son excellence et celle de sa recherche.

Nous devons proposer un enseignement supérieur de proximité qui permette à tous les étudiants d'avoir accès à des cours de qualité partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, il faut renforcer le lien essentiel entre les missions d'enseignement et de recherche. Après les travaux de la table ronde, j'ai rencontré ou consulté chaque acteur du secteur - ils m'ont transmis plusieurs avis. Ils ont ainsi permis d'enrichir et d'étayer notre proposition. Le gouvernement a ensuite souhaité entendre certains de ces représentants afin d'éclaircir certains points ou de pouvoir mieux comparer et nuancer des avis apparemment divergents. En résumé, tous s'accordent à mettre en évidence, avec des priorités certes différentes, le besoin d'une réforme, la nécessaire unicité de notre enseignement supérieur, l'importance du lien entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la place centrale de l'étudiant, la suppression des situations de concurrence, l'ancrage local pour l'enseignement, mais également l'ouverture à toutes les formes de collaboration possibles, l'autonomie des établissements, et le besoin de fédération du système. Dans la foulée, une réforme du mode de financement semble indispensable mais avec un certain phasage, une souplesse suffisante qui devra permettre à ceux qui le souhaitent d'avancer vers davantage de synergie. La spécificité de l'enseignement artistique a également été rappelée. Celle-ci justifiera la nécessité de préserver sa situation particulière. Il en est de même pour les missions de recherche scientifique fondamentale des universités. Ces auditions ont donc permis de compléter ou d'affiner le projet en discussion qui sera soumis cette semaine au gouvernement. Telle est la méthodologie suivie. Il est évident que ces éléments figureront au dossier qui vous sera transmis lors de la mise en œuvre concrète de la réforme, c'est-à-dire lors du dépôt du projet de décret. Cette étape devrait s'inscrire dans un calendrier rapproché mais d'autres réformes en cours d'élaboration sont interdépendantes, notamment le projet de réforme de la recherche. Il est difficile d'imaginer ces réformes totalement autonomes, voire asynchrones, si l'on veut assurer une certaine cohérence au système, ce qui est notre but. Enfin, nous devons aborder le modèle de financement, mais il semble plus prudent de procéder par séquences, de le considérer comme un projet en soi. En effet, le mécanisme devra s'appuyer sur le nouveau paysage et garantir une forme de stabilité visant à éviter une concurrence excessive. Je souhaite répondre succinctement à la question que ne m'a pas posée Mme Bertieaux en raison de son absence, et rassurer la CSC qui a exprimé certaines craintes. Je n'oublie pas la nécessité de ce travail, mais il me semble qu'il doit être réalisé dans le prolongement des décisions sur la réforme des structures. Ce travail préservera les moyens de notre enseignement supérieur et de son personnel. Il tentera également de réduire les situations de concurrence stérile entre établissements et d'améliorer les synergies et mécanismes de solida-

rité au sein du système.

Ces auditions auront permis à chaque membre du gouvernement de mesurer l'importance de la réforme mais aussi la volonté persistante de chaque acteur à faire évoluer notre paysage. Il y a moins de divergences qu'à l'origine mais pas encore de consensus absolu.

M. Michel de Lamotte (cdH). - Je remercie le ministre de sa réponse bien argumentée. Tout le monde s'entend sur les objectifs qu'il a rappelés. Par contre, la question des moyens à mettre en œuvre met en évidence certaines nuances. Il faut en effet poursuivre le travail et la concertation car si nous voulons aboutir à un projet véritablement porteur pour notre Fédération, il doit recueillir un avis unanime. Le ministre a déclaré qu'il fallait poursuivre sans détricoter ce qui existe tout en veillant à l'acteur principal de l'enseignement supérieur, à savoir l'étudiant, et en visant l'excellence dans les objectifs. Nous pouvons tous nous montrer d'accord sur ces points. Il a aussi parlé de la problématique du financement et de sa révision. Pour garantir la synchronisation mentionnée par le ministre, il est essentiel de tenir compte du lien nécessaire entre les missions de l'enseignement et de la recherche. Nous reviendrons ultérieurement sur cette synchronisation.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Je remercie le ministre de sa réponse complète. Je me réjouis que le gouvernement examine la question dans les prochains jours. Il a rappelé que l'enjeu central de cette action reste le parcours de l'étudiant et l'étudiant lui-même. Parfois, nos questions peuvent en effet laisser penser que l'on discute des structures plus que de l'objectif dans lequel elles ont été créées. Deux questions précédentes ont évoqué faiblesse des moyens budgétaires. La concurrence est un autre élément central. Dans le cadre d'une enveloppe fermée, exacerber la concurrence n'amène pas de solution. Par contre, prévoir une réforme qui amenuise ces concurrences permet une utilisation plus efficace et pertinente des budgets. Enfin, je me réjouis que les oppositions soient devenues des nuances. Cela démontre que le travail de rapprochement des points de vue diamétralement opposés du début a été utile.

Com. Ens. sup du 22/11/2011

Question de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Quel mécanisme d'habilitation dans le futur paysage de l'enseignement supérieur ? » - Monsieur le ministre, j'ai évoqué précédemment les points consensuels de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur que vous proposez. J'aimerais aujourd'hui aborder un point qui semble moins évident dans les discussions actuelles, à savoir la question des habilitations.

Actuellement, ces autorisations à organiser et à sanctionner par un grade académique des études universitaires sont définies à l'annexe III du décret du 31 mars 2004. Son article 38, § 1, troisième alinéa, prévoit la possibilité de revoir ces habilitations « sur proposition collégiale des recteurs et après avis du Conseil inter-universitaire de la Communauté française (Ciuf). » Le législateur garde néanmoins le dernier mot puisqu'il s'agit d'une disposition décrétable.

Ces habilitations octroyées aux institutions universitaires s'accompagnent de précisions géographiques lorsque les établissements sont basés sur plusieurs sites. Selon des informations émanant du secteur, la réforme du paysage modifiera le mécanisme d'habilitation de plusieurs manières : afin d'éclairer les décisions du législateur, l'Académie d'enseignement supérieur et de recherche pourrait émettre un avis consultatif concernant les nouvelles demandes ; par ailleurs les nouvelles habilitations ne seraient plus décernées aux établissements mais bien aux pôles afin de favoriser des dynamiques de codiplômation et d'éviter les phénomènes de concurrence. C'est une bonne chose. Si ces informations se révèlent exactes, elles suscitent des questions sur l'organisation future de notre enseignement supérieur.

Vu leur dimension géographique, les pôles auront-ils une compétence d'avis sur ces habilitations ? Les avis émis par l'Ares se substitueront-ils à ceux émis par les organes actuels ou viendront-ils en complément ? Comment envisagez-vous de concrétiser les habilitations octroyées par les pôles ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - J'ai effectivement déposé une note d'orientation auprès du gouvernement en vue de dessiner le nouveau paysage de l'enseignement supérieur dans notre Fédération. Le texte aborde la question des habilitations mais, indépendamment de mon souhait, la décision d'accorder les habilitations relève de la compétence du parlement. Ma note propose que le parlement garde cette prérogative. Il me paraît essentiel que les acteurs de terrain au sein des pôles puissent éclairer le gouvernement et le parlement en matière de cohérence de l'offre de proximité ou d'habilitation nouvelle selon les besoins qui se font jour. De la même façon je trouve pertinent que l'Académie d'enseignement supérieur et de recherche veille à garantir la cohérence générale de l'offre à l'échelle de la Fédération. En effet, nous voulons réduire les concurrences stériles entre les pôles. Il ne faudrait pas qu'elles s'accroissent.

Les pôles et l'Ares seront des partenaires privilégiés - leur rôle sera d'éclairer le gouvernement et le parlement en matière d'habilitation - et permettront de garantir à la fois un accroissement de l'activité par rapport aux besoins nouveaux et une cohérence renforcée de notre offre d'enseignement, tant au niveau des différents pôles qu'à celui de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Personne n'a exprimé de volonté de changement par rapport à cela. Je vous confirme que toutes les habilitations acquises seront préservées ; nous ne remettons pas en cause les décisions antérieures. À l'avenir, il faudra éviter les phénomènes de concurrence stérile et de dépenses inutiles qui ne renforcent en rien l'accès des étudiants aux études supérieures ni l'excellence et la cohérence de notre système d'enseignement supérieur.

À l'avenir, je souhaite encourager les dynamiques de codiplômation. Les initiatives en la matière sont de plus en plus nombreuses et transcendent les vieux découpages des réseaux d'enseignement. Nous devons persévérer dans cette voie. Nous devons veiller à ce que les nouvelles habilitations n'entrent pas en concurrence avec des formations existantes au sein d'un pôle. Nous devons faire en sorte que les établissements d'enseignement supérieur ou leurs implantations situées dans la même zone géographique collaborent afin d'assurer la cohérence de l'offre de l'enseignement supérieur. Si dans une zone géographique donnée, un établissement d'enseignement supérieur reçoit de nouvelles habilitations, il devra collaborer avec le pôle de référence et les institutions qui en sont membres. Ce schéma général vise à promouvoir une organisation cohérente de l'enseignement supérieur tout en garantissant l'autonomie et la liberté d'association de tous les établissements d'enseignement supérieur dans notre fédération.

Nous savons également que les actuels mécanismes d'habilitation sont sensiblement différents entre universités, hautes écoles, enseignement supérieur artistique et enseignement supérieur de promotion sociale. Il faut donc harmoniser les procédures.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je voudrais signaler que le parlement a toujours le dernier mot et que le gouvernement n'est que l'exécutant des décisions du parlement. Le ministre a évoqué tous les éléments du dossier comme la concurrence et la collaboration. Il est nécessaire d'éviter la concurrence pour encourager la collaboration entre les différentes institutions, au-delà des clivages traditionnels. L'Ares jouera un rôle primordial pour éviter la concurrence entre les institutions puisqu'elle bénéficiera d'une vue globale de la situation. Je souligne aussi la volonté du ministre d'aboutir à l'harmonisation des procédures.

Commission Enseignement supérieur du 17 janvier 2012

Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Future réforme du paysage de notre enseignement supérieur » (Article 73 du règlement)

Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Intégration de la filière traduction-interprétation à l'université » (Article 78 du règlement)

M. le président. - Je vous propose de joindre la question à l'interpellation. (Assentiment)

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Je rencontre régulièrement des acteurs de l'enseignement supérieur. Ils sont de plus en plus nombreux à me demander : « Que va-t-il se passer ? Qu'est-ce qui se prépare ? On ne sait rien ! » Je suis obligée de leur expliquer que j'en sais moins qu'eux, que

l'opposition est tenue à l'écart de toute information importante. C'est pourquoi je m'adresse à vous, monsieur le ministre, pour tenter d'obtenir des réponses aux interrogations de mon groupe et du secteur, qui est le premier concerné. Le temps passe, le dossier ne progresse pas. Durant l'été, une note a été rédigée et un projet, déposé au gouvernement, avait reçu l'assentiment de la plupart des recteurs d'université, et la ferme opposition de l'un d'entre eux. En revanche, les hautes écoles s'inquiétaient déjà du sort qui leur serait réservé après les décisions prises pour les universités. Depuis lors, on a entendu parler d'un désaccord du cdH et puis, plus rien ! Quand j'ai déposé mon interpellation, on aurait pu croire le dossier « gelé ». En pleine période de dégel, peut-être m'annoncerez-vous du mouvement ? Le seul texte important actuellement sur la table porte sur les études de médecine. Ce texte a fait l'objet d'un pré-débat lors de la dernière séance plénière, au cours duquel M. Brotchi a pris la parole pour notre groupe. Toutefois, les dossiers de la traduction-interprétation à Bruxelles et de la réforme globale du paysage de notre enseignement supérieur n'ont pas bougé. Un texte est-il enfin prêt à être présenté au gouvernement et rediscuté avec le secteur ? J'ai constaté avec étonnement à quel point les acteurs de ce secteur avaient pris au sérieux la table ronde de l'enseignement supérieur. Mon groupe imaginait une énième grand-messe organisée par la majorité pour gagner du temps. Le secteur l'a perçu tout autrement. Ils s'y sont réellement impliqués, certains ont beaucoup travaillé pour apporter des notes très fouillées. Ils espéraient réellement voir avancer les choses. Or ceux qui se sont impliqués à fond dans les travaux de cette table ronde, ceux qui pensaient vous avoir convaincu de l'urgence du chantier sont très déçus. Ils se demandent à quoi tout cela a servi et à quoi s'attendre. Monsieur le ministre, il est temps de sortir du bois avec un plan d'avenir qui ne soit pas rejeté par un des partenaires de la majorité ! Je suppose que vous avez consulté le Conseil interuniversitaire francophone (Ciuf) et le Conseil des hautes écoles. J'imagine aussi que vous avez reçu des avis plus formels sur la réforme du paysage de notre enseignement supérieur. Pourriez-vous nous les communiquer ? Avez-vous rencontré des secteurs spécifiques, en particulier celui de l'enseignement supérieur artistique, ou certains établissements particulièrement inquiets par ce décret « Paysage » ? Le cas échéant, ces rencontres ont-elles fait évoluer votre note du mois de juillet 2011 ? Dans certaines filières, l'inquiétude va grandissant. Le dossier de l'enseignement supérieur est complexe. De nombreux changements sont intervenus depuis 2004, le groupe MR compte d'ailleurs en retracer l'historique. Dans ce contexte, il n'est pas facile de prendre des décisions mais je me demande quand même ce que vous attendez pour entamer cette réforme, à moins que vous n'ayez décidé de la refiler à votre successeur. Depuis quelques semaines, vous vous affichez clairement régionaliste. Vous êtes allé jusqu'à vous prononcer pour la régionalisation d'une compétence dévolue à Mme Simonet. Le ministre-président a pris sur lui de répondre à toute interpellation portant sur les aspects institutionnels. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si vous avez l'intention de vous engager dans une réforme aux accents beaucoup plus régionalistes. Il y a un an, je trouvais assez séduisante votre approche par pôle géographique dans la mesure où elle allait créer un certain dynamisme économique. Cependant, je ne tenais en aucun cas, comme je vous l'ai signalé à l'époque, que les modalités d'application de cette réforme préfigurent une régionalisation de l'enseignement supérieur. Je me souviens que cela ne vous avait pas plu. Après vos dernières déclarations, je pense qu'il est légitime de vous poser à nouveau la question.

Par ailleurs, comment comptez-vous intégrer l'enseignement de promotion sociale dans ce nouveau découpage ? M. de Lamotte se souvient sûrement que, lors du vote du décret sur le processus de Bologne en 2004, on déplorait déjà que la promotion sociale n'en fasse pas partie. Nous ne pouvons donc que vous inciter à l'intégrer dans la réforme de l'enseignement supérieur. Si vous envisagez toujours le paysage par pôle géographique, quelles seront les perspectives de redéploiement pour les établissements éloignés des grands centres urbains ? Je pense en particulier aux établissements de la province du Luxembourg. J'espère que vous apporterez des réponses claires, complètes et transparentes à ceux qui s'inquiètent et se demandent ce que vous avez à cacher.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Deux avant-projets de décret relatifs à l'intégration aux universités de la filière traduction et interprétation sont sur la table du gouvernement. Ils concernent essentiellement Bruxelles. Ces avant-projets en sont toujours au stade de la première lecture. J'ai constaté que leur examen avait été reporté à plusieurs reprises et que la première lecture datait de juillet 2011. Il semble donc que le dossier soit bloqué. Nous avons tous reçu des courriers faisant état de la position des uns et des autres : hautes écoles libres confessionnelles, hautes écoles du réseau officiel, UCL, ULB, Facultés Saint-Louis. Tous y exposent leurs arguments en espérant que vous opterez pour la solution qui leur paraît la meilleure pour eux. Néanmoins celle-ci

semble tarder, ce qui suscite quelques inquiétudes. Il y a effectivement urgence à décider. Pourquoi avoir permis qu'en Wallonie, la traduction et l'interprétation rejoignent l'université, alors que des mesures identiques n'ont pas été prises pour Marie Haps, l'ISTI et l'Institut Cooremans à Bruxelles ? Le secteur se sent peu écouté. Il a préféré vous écrire publiquement en adressant une copie à tous les parlementaires. Je suppose que vous leur avez répondu. Pourrions-nous connaître la teneur de votre réponse ? Leur avez-vous donné des pistes de réflexion ? Envisagez-vous de les réunir pour trouver une solution réconciliant les différents points de vue ? Allez-vous procéder à des concertations afin de trouver la solution la plus juste et la plus équilibrée possible en tenant compte des arguments de chacun ? Il est grand temps d'aboutir car plus le temps passe, plus les inquiétudes se multiplient. Personne n'a intérêt à laisser pourrir la situation. Allez-vous dès lors faire le forcing et imposer une nouvelle structure ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je voudrais tout d'abord remercier Mme Bertieaux d'avoir évoqué la table ronde. Sa mise sur pied avait suscité de nombreux débats dans ce parlement, certains s'interrogeant sur son utilité et se demandant si elle n'était pas simplement une sorte de grand-messe. L'état d'esprit des participants était tel que des éléments positifs ont pu être dégagés. Je pense notamment à la formation initiale des enseignants, à propos de laquelle nous recevrons bientôt le rapport des Facultés Saint-Louis qui servira de base à notre réflexion. Je me félicite de cette démarche participative. La note que j'ai déposée a constitué un des pas les plus importants pour l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait d'une révolution ! En effet, le FNRS, le Ciuf et le Conseil général des hautes écoles existaient mais, pour la première fois, une académie unique allait regrouper tous les établissements d'enseignement supérieur de Wallonie et de Bruxelles : universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Vous avez raison d'indiquer qu'il faudrait aussi s'occuper de l'enseignement de promotion sociale. Ce chapitre est effectivement crucial, mais il reste incomplet à ce jour. Quoi qu'il en soit, un consensus semble atteint sur la volonté essentielle de créer une académie unique, pour la Wallonie et Bruxelles, qui pilote l'enseignement supérieur au bénéfice de tous. Un accord existe également pour en faire une académie d'enseignement et de recherche. Les discussions sont en cours mais je pense que le principe général est acquis. Or l'idée même d'une académie unique d'enseignement supérieur commune à la Wallonie et à Bruxelles n'était pas évidente. Mes opinions à cet égard sont connues depuis 2007, lorsque je les ai publiées aux côtés d'articles de Didier Reynders et de Laurette Onkelinx, notamment. Elles avaient alors eu moins d'échos qu'aujourd'hui ! Je dissipe maintenant un autre quiproquo. Une fois cette académie créée, nous devons aussi nous préoccuper du passage de l'étudiant de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Cette transition est plus ou moins facile selon les sous-régions. Des étudiants se réorientent, particulièrement au début des études supérieures. Comment cela se passe-t-il ? Il est essentiel de remettre l'étudiant au centre des préoccupations. Nous avons déjà pris des mesures de démocratisation de l'enseignement supérieur. Des travaux sont en cours pour améliorer l'environnement des études. Pourquoi ne pas développer des services communs sur un territoire, comme des services sociaux, des bibliothèques ou des activités sportives ? Pourquoi deux étudiants ont-ils des droits différents selon la dimension de leur institution ? Par ailleurs, je veux éviter les concurrences. Cette difficulté a été évoquée par Mme de Coster-Bauchau. Comment éviter que l'on aille à la pêche à l'étudiant et que ce dernier ne soit considéré que comme un pourvoyeur de moyens financiers ? Nous sommes en contact avec tous les acteurs. Les organisations m'ont exposé les particularités de l'enseignement supérieur artistique, avec des nuances selon la localisation des établissements. À titre d'exemple, certains préféreraient une université artistique, pour préserver l'examen sur dossier au moment de l'inscription en première année de baccalauréat ou les modalités particulières de financement ; d'autres préféreraient être intégrés dans des ensembles plus vastes, car ils considèrent que la multidisciplinarité serait bénéfique à leur enseignement. Dans le projet des pôles, d'aucuns marquent leur volonté de ne pas mettre en concurrence deux grandes institutions sur un même territoire. Le projet ne progresse pas assez vite à mon goût. Pour éviter que mon propos ne soit interprété comme sous-régionaliste, le dossier de Liège a été gelé en attendant le déblocage des autres projets. Cela montre ma volonté de traiter la question globalement. L'une de nos difficultés réside dans le fait que nous n'agissons pas ex nihilo. Les universités sont parfois implantées sur plusieurs sites. Certaines se demandent si un même pôle abritera des institutions de première et de deuxième catégories. J'ai donc demandé que les textes soient précisés pour lever toute ambiguïté. L'enseignement supérieur mérite que l'on cesse de pratiquer le cabotage pour se lancer en haute mer. Évidemment, se lancer en haute mer, c'est quitter un certain nombre de repères. On va vers un nouveau modèle et, même chez les universitaires, la résistance au changement est une réalité.

Je ne stigmatise personne. Nous voulons tous avancer, mais nous avons besoin de plus de clarté. Je me suis engagé vis-à-vis du gouvernement à clarifier les choses. J'espère y arriver rapidement parce que j'entends faire de cette réforme un élément important de cette législature. Pour répondre plus précisément à Mme de Coster, je n'ai encore pris aucune disposition. Lorsque nous avons octroyé l'habilitation à Mons, nous avons accordé, dans le même décret, une habilitation conditionnelle à l'ULB et aux Facultés universitaires Saint-Louis. Ce concept innovant, créé à cette occasion, suppose une co-organisation entre une ou plusieurs hautes écoles habilitées afin de ne pas accroître l'offre sur la place de Bruxelles. Un décret postérieur, datant du 18 juillet 2008, élargit cette possibilité à l'Université de Liège. Il n'y a pas de consensus entre les institutions. À nouveau, mon objectif est de mettre fin aux concurrences. Plus que la primauté des réseaux, l'excellence de la recherche et de l'enseignement ne doit-elle pas être au cœur de nos préoccupations, particulièrement dans l'enseignement supérieur, ? Nous oeuvrons en tout cas en ce sens. Je n'ai pas encore de solution et je n'entends pas imposer quoi que ce soit, mais je suis prêt à jouer le rôle d'aimable compositeur.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Monsieur le ministre, vous avez aimablement fait l'exercice de nous donner à penser que vous nous faisiez une série de confidences mais, lorsque je fais le bilan, je constate que je repars avec peu d'éléments, si ce n'est des indications. Je commencerai par l'indication qui me rassure. Quand vous dites que vous tenez à traiter le problème dans son ensemble et que vous laissez certains dossiers dans vos tiroirs tant que d'autres ne sont pas en voie d'être résolus, cela me rassure. En effet, j'ai lutté durant toute la législature précédente contre votre prédécesseur qui traitait le dossier « par appartements », ce que je trouvais malsain pour le secteur. Il était question d'intégrations de hautes écoles dans certaines universités, de refus d'intégration, etc. Il est clair qu'une solution globale nécessitant l'accord de tout le monde est plus difficile à mettre en place. J'en suis parfaitement consciente. Pour le reste, je ne comprends pas comment vous pourrez y arriver. Votre parabole du cabotage et de l'embarquement vers la haute mer me rappelle de belles vacances d'été mais il faut absolument préserver certains équilibres et veiller, en vous lançant à l'eau, à ne couler personne ! Vous avez évoqué la résistance au changement de ce secteur. C'est humain. Cependant, dès 2004, lors du décret « Bologne », celui-ci a fait preuve de souplesse alliée à une certaine prudence. Lorsque vous nous en direz plus, nous pourrions évaluer les éventuels dangers.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le ministre, vous avez fait preuve de beaucoup de modestie en prétendant que vous n'aviez pas de solution, que vous ne vouliez pas créer un climat de concurrence mais avancer prudemment dans le dossier en endossant un rôle de facilitateur. Cependant, vous ne nous avez pas dit comment vous alliez réunir tous les acteurs pour trouver une solution au problème. Je vous invite à agir en ce sens pour satisfaire les demandes d'un secteur qui est capable d'évoluer.

PCF 14 /02/ 2012

***Le Soir Namur Luxembourg, 07/03/2012:
Jean-Claude Marcourt veut-il plomber l'UCL ?***

L'UCL est la seule université pénalisée si la réforme du paysage de l'enseignement supérieur du ministre PS était appliquée telle qu'elle est développée dans sa note, selon la dernière livraison de la « Revue nouvelle ».

C'est une grosse pierre dans le jardin du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) que lance la dernière livraison de la *Revue nouvelle* intitulée « *Marcourt, paysagiste de l'enseignement supérieur* ».

Le mensuel sociopolitique et culturel consacre son dossier du mois de mars au projet de réorganisation de l'enseignement supérieur du cabinet Marcourt ; lequel propose de passer d'une logique confessionnelle, qui s'articule aujourd'hui autour des académies (UCLouvain, Wallonie-Bruxelles, Wallonie-Europe), à une logique dite de pôles, basée sur le regroupement des établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, écoles des arts) dans une

même zone géographique. L'épure prévoit ainsi cinq zones géographiques (Liège-Luxembourg, Namur, Hainaut, Brabant wallon et Bruxelles) à l'intérieur desquelles l'unique université de la zone, ou son université la plus importante, jouerait le rôle de pôle. Une nouvelle entité serait par ailleurs créée : l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) dont les rôles principaux seraient la représentation du système d'enseignement de la Communauté française et la coordination d'une série d'activités : recherche, études statistiques

Dans un article intitulé « *La tentation de faire une croix sur le passé* », Jean-Emile Charlier et de Frédéric Moens, respectivement professeur de sociologie et docteur en communication à l'UCL Mons (ex-Fucam) font une analyse critique de la note du ministre Marcourt qui détaille, par le menu, la restructuration de l'enseignement supérieur que le socialiste liégeois entend initier avec ses partenaires CDH et Ecolo. Non sans mal.

Dans ce dossier, le cabinet Marcourt fait face à une opposition farouche du CDH qui a maintes fois exigé l'insécabilité de la zone Bruxelles-Brabant wallon. Non seulement l'UCL a sa faculté de médecine à Woluwe-Saint-Lambert, mais, plaide le CDH, elle doit pouvoir poursuivre ses collaborations avec une série de hautes écoles basées à Bruxelles et qui, si on suit le projet du ministre Marcourt, pourraient tomber dans l'escarcelle de l'ULB, future université de référence du pôle bruxellois. La profondeur de la léthargie dans lequel le dossier semble être plongé au cabinet socialiste est d'ailleurs à la mesure de l'état d'éveil, sinon d'alerte, qui caractérise certaines hautes écoles, favorables au principe de libre association. A l'image des écoles de traduction-interprétation bruxelloises, l'Institut Marie Haps et la Haute école Léonard Da Vinci, qui, fin janvier, ont demandé au ministre de « *respecter leur volonté de collaboration étroite avec l'UCL* », dans le cadre, ici, du transfert de ces études à l'université.

Jusqu'ici, relatent Jean-Emile Charlier et Frédéric Moens, le ministre a donc présenté deux notes. La première mi-juillet, la seconde en novembre. A cet égard, les auteurs pointent la stratégie du cabinet Marcourt qui a fait arriver à maturité sa première note à une période « *où le mouvement étudiant est quasiment en léthargie* » ; le ministre se garantissant « *qu'il n'aurait pas à encaisser un choc immédiat en retour et que les réactions qu'il susciterait viendraient progressivement () ce qui les rendrait plus faciles à traiter* ». Difficile de ne pas faire une analogie avec un autre dossier, qui concerne la réforme des études de médecine celui-là ; le ministre ayant choisi cette fois le mois de décembre, qui correspond au blocus étudiant, pour présenter son avant-projet, lui aussi particulièrement contesté.

Sur le fond, si les auteurs concèdent qu'il est difficile de critiquer les principes et les objectifs de la réforme (démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, augmenter la qualité de la recherche et de l'offre d'enseignement sans que cela coûte davantage aux bénéficiaires et à la collectivité), *mais « c'est dans la manière d'incarner ces principes et de redessiner le paysage de l'enseignement supérieur que les choses se gâtent »*.

A l'arrivée, la restructuration provoquerait « *un remarquable remue-ménage dans l'ordre des institutions* » : « *L'UCL était la première université de Belgique francophone. Le pôle dont elle serait membre principal serait relégué à la troisième place. Sa puissance, mesurée à son nombre d'étudiants, serait à peine un peu plus de la moitié de celle de l'ULB* ». Pour les auteurs, « *il est difficile d'éviter de faire une lecture de ces chiffres en termes philosophiques* » : « *seules des institutions de tradition catholique sont pénalisées* ». De même, ils démontent l'argumentaire du ministre qui voudrait qu'il tire notamment la légitimité de sa proposition des conclusions de la Table ronde sur l'enseignement supérieur (2010). L'option des cinq pôles n'aurait été que « *faiblement défendue* » et amenée « *par peu d'acteurs* ». Et de citer la CSC évoquant une « *instrumentalisation de certaines conclusions* ». Le ministre, lui, ne comprend pas qu'on ne le comprenne pas. Il ne met, dit-il, aucune fierté à laisser son texte en l'état. Et rappelle que les objectifs de sa réforme (accessibilité pour tous et meilleure qualité de l'enseignement) sont aussi ceux de ses partenaires politiques. Sans doute n'a-t-il pas été, jusqu'ici, suffisamment convaincant.

FABRICE VOOGT

Interpellation de Mme Sybille de Coster-B auchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Paysage de notre enseignement supérieur vu par la Revue Nouvelle » (Article 7 3 du règlement)

Interpellation de Mme Florence Reuter à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Projet de réforme du paysage de l'enseignement supérieur » (Article 7 3 du règlement)

M. le président. - Ces interpellations sont jointes.

Mme Sybille de Coster-B auchau (MR). - Depuis le dépôt, en juillet dernier, de votre première note au gouvernement relative à une réforme du paysage de l'enseignement supérieur, le secteur bruisse de rumeurs diverses. Le deuxième texte proposé en novembre ne semble pas avoir apaisé toutes les tensions. Voilà que L a Revue Nouvelle, une institution dans le monde intellectuel belge francophone depuis 1945, consacre son numéro de mars au dossier. Ses conclusions sont implacables : « L'UCL est la seule université qui subirait un impact exclusivement négatif si le plan Marcourt était appliqué tel quel » et « Dès lors que la presque totalité des effets négatifs de la réforme sont concentrés sur une seule institution, en l'occurrence l'UCL, il devient difficile d'imaginer que ce pourrait n'être que le fait du hasard. » Effectivement, si tous les établissements d'enseignement supérieur partagent la majorité des objectifs et des principes de votre projet, les modalités de leur mise en œuvre font polémique. Aucune solution juste et équilibrée n'a pu être trouvée actuellement, et j'espère qu'une troisième note pourra rétablir ce fameux équilibre indispensable à toute réforme d'envergure. Avez-vous remis votre ouvrage sur le métier ? Que répondez-vous aux accusations des auteurs du dossier de L a Revue Nouvelle ? Les auteurs reviennent sur les conclusions de la table ronde et relèvent une constante dans les propos des intervenants : le droit pour eux de choisir les partenaires avec qui s'associer, même si cette liberté d'association doit être encadrée, pour éviter que « les plus puissants ou les plus habiles se réservent les associations les plus avantageuses ». Certains exemples passés sont là pour nous rappeler combien cette politique « au coup par coup » n'a pas été bénéfique pour le secteur. Cette liberté d'association est-elle présente dans votre projet de réforme ? Les collaborations entre établissements de zones géographiques différentes seront-elles moins aisées à conclure ? Pourquoi avoir retenu cinq zones géographiques, alors que les conclusions de la table ronde envisagent plusieurs scénarios, mais pas celui-là ? Il était plutôt question de trois pôles, se basant sur les trois universités complètes, ou de quatre, le quatrième pôle se situant autour de l'UMons. L'examen détaillé des chiffres montre que le pôle de Bruxelles, autour de l'ULB, regrouperait une majorité des étudiants, soit 31 % ; le pôle de Liège-Luxembourg, autour de l'ULg, regrouperait 26 % des étudiants ; le Brabant wallon, autour de l'UCL, 18,6 % ; le Hainaut, autour de l'UMons, 16 % ; Namur, autour des FUNDP, 8,7 %. Bien entendu, la lecture de ces chiffres doit être nuancée, mais ils sont quand même révélateurs d'un certain bouleversement dans le trio de tête de nos universités complètes. Pensez-vous que l'UCL doive craindre de se retrouver enclavée dans une zone, la troisième en importance en termes de population étudiante, où aucune haute école n'a son siège social et qui ne compte qu'une seule école supérieure des Arts ? Le Soir a également rapporté l'article de la Revue Nouvelle et se demandait si Jean-Claude Marcourt voulait plomber l'UCL. En France, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche géographiquement proches, afin de créer des entités plus visibles. Vous en inspireriez-vous ? Le ministre Nollet mène également une réflexion sur une plus grande intégration de la recherche scientifique. L a Revue Nouvelle a-t-elle raison de s'inquiéter du fait qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les deux réflexions soient menées en parallèle et que nous risquions d'assister à une séparation des activités de recherche et d'enseignement ? La structure de ce nouveau paysage de l'enseignement supérieur sera-t-elle réfléchie avec le ministre qui a la recherche scientifique dans ses attributions ? Je suis inquiète, comme le sont les acteurs de terrain. Vous avez bien tenté de nous rassurer en affirmant qu'il s'agissait parfois de quiproquos et qu'il n'entraînait pas dans vos intentions d'affaiblir une institution par rapport à d'autres. Aujourd'hui, nous nous rendons compte de l'absence de consensus. Le futur paysage de notre enseignement supérieur, décrit par L a Revue Nouvelle, continue de nous inquiéter.

Mme Florence Reuter (MR). - Je ne reviendrai pas sur le contenu du dossier de L a Revue Nouvelle, qui vient d'être largement évoqué, mais relaierai les craintes du secteur face à cette réforme annoncée du paysage de notre enseignement supérieur. Les réactions se succèdent dans la presse et sur le terrain et montrent à quel point l'inquiétude grandit. J'en veux pour preuve l'interview du professeur Marcel Crochet, recteur honoraire de l'UCL, parue le 17 février dans L a Libre Belgique

où il dénonce « l'enfermement des universités dans une politique sous-régionale » qui leur sera néfaste. Cet interview, précisons-le pour éviter les clivages, fait d'ailleurs suite à des propos identiques tenus le 24 janvier dans *Le Soir* par le professeur Jean-Louis Vanherweghem, recteur honoraire de l'ULB. Par ailleurs, le 27 février, paraissait un communiqué de la CGSP concernant la gestion par l'ULB de la Faculté d'architecture résultant de l'intégration de l'ancien Institut Victor Horta et de l'ancien Institut La Cambre. Le communiqué concluait qu'en regard au sort qui était fait aux enseignants, « le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devait comprendre que l'actuel projet de modification du paysage institutionnel de l'enseignement supérieur à Bruxelles était totalement inenvisageable ». On pourrait également se référer au courrier de la Haute École Léonard de Vinci, daté du 31 janvier, lequel laisse entendre que les acteurs de terrain considèrent votre projet comme dommageable pour. . .

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Vous mélangez tout !

Mme Florence Reuter (MR). - Laissez-moi terminer, monsieur le ministre. Je ne mélange pas tout, je présente une synthèse des différentes réactions à votre note. J'ajouterai que vous avez été interpellé à ce sujet, ce qui me permet de replacer la question dans le contexte des réactions publiées. La Revue nouvelle relève des divergences significatives entre les conclusions de la table ronde et les propositions contenues dans votre note. Elle n'est pas la seule. La CSC évoque elle-même une instrumentalisation de certaines conclusions de la table ronde. Selon la CSC, la note s'écarte largement des travaux du groupe « paysage » de la table ronde, d'une part, quant au nombre de pôles proposés et, d'autre part, en ne reprenant pas la répartition des missions définies dans le rapport final de la table ronde. Ma collègue a fait référence au journal *Le Soir* qui titre dans son édition du 7 mars dernier « Jean-Claude Marcourt veut-il plomber l'UCL ? ». Voilà de quoi mettre une fois encore de l'huile sur un feu qui semble bien loin de s'éteindre. Si l'on compare les analyses de votre note effectuées par les différents acteurs du monde académique ou syndical, on en revient toujours au même point : les effets négatifs de la réforme concentrés sur une même université. Cette analyse est d'ailleurs partagée par d'autres universités de premier ordre. Je vous ai cité l'ULB en début d'intervention. La question revient inlassablement et je vous la pose à nouveau, monsieur le ministre : pourquoi l'UCL sera-t-elle la seule université pénalisée par votre projet de réforme ? Peut-on accepter que la première université francophone du pays et deuxième université complète francophone au monde soit minorisée alors qu'il conviendrait de soutenir sa recherche d'excellence ? Vous avez répondu à la presse qu'il s'agissait- là d'un quiproquo majeur sur les pôles et vous avez démenti une quelconque volonté d'affaiblir une institution au profit d'une autre. Alors, comment rassurer concrètement les acteurs de terrain ? De nouveaux éléments pourraient-ils permettre d'apaiser les inquiétudes ? Vous insistez fortement sur l'académie unique d'enseignement supérieur. Vous avez d'ailleurs répondu à mes collègues du groupe MR : « Un consensus semble atteint sur la volonté essentielle de créer une académie unique pour la Wallonie et Bruxelles ». Pourtant, les échos recueillis sur le terrain sont différents. J'aimerais savoir ce qu'il en est précisément, monsieur le ministre. Pouvez-vous me donner des garanties sur vos affirmations ? Existe-t-il oui ou non un consensus sur l'académie unique ? Enfin, nous avons pu rencontrer hier, à l'initiative du président du parlement, les représentants de la Fondation Free qui nous ont présenté leur étude « Wallonie-Bruxelles, l'occasion à ne pas manquer ». Le professeur d'économie émérite, Jacques Thisse, n'a pas mâché ses mots en évoquant le projet de réforme : « Il faut accentuer la collaboration entre les universités. La nouvelle carte qui se dessine en ce qui concerne nos universités est complètement à côté de la plaque. La Communauté française n'a pas les moyens de financer trois universités complètes mais elle s'entête pour des raisons philosophico-sous-régionalistes ». L'économiste insiste encore sur la dégradation de notre enseignement en affirmant : « Nous sommes sur une poudrière ». C'est donc sur la base des différentes prises de position que je viens d'évoquer ainsi que des notes spécialisées du CRef que je vous interpelle sur ce projet de réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Que répondez-vous aux acteurs de terrain ? Quels éléments nouveaux et concrets apportez-vous à ce parlement ? Pouvez-vous apaiser les craintes et mettre un terme au caractère anxiogène de votre note afin de permettre aux universités de reprendre sereinement le chemin de leur développement ?

M. le président. - La parole est à M. Tachenion.

M. Pierre Tachenion (PS). - Quel est le véritable enjeu de ce dossier ? Selon moi et selon le groupe que je représente, le véritable enjeu est d'assurer l'accessibilité des études supérieures à une certaine catégorie d'étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question qui se pose

aujourd'hui est de savoir comment garantir à nos étudiants l'accessibilité et la qualité de notre enseignement. Cette préoccupation est d'ailleurs au cœur de vos travaux depuis plus de deux ans. Le premier décret important que nous avons voté porte sur la gratuité de l'enseignement supérieur qui concerne trente mille étudiants boursiers. Dans la foulée, le dossier relatif à la réforme du paysage vise à garantir une accessibilité géographique à nos étudiants et, en tant qu'hennuyer, je sais de quoi je parle. L'objectif est de garantir une offre adéquate et maximale, proche de l'étudiant, en termes d'accessibilité financière, de proximité et de qualité de l'enseignement. Je pense sincèrement que les pôles permettent cette interaction entre nos hautes écoles et les universités. Ce volet de la réflexion me paraît également totalement occulté. Un débat basé sur d'anciens clivages confessionnels ne me paraît pas d'actualité à l'heure où l'enseignement supérieur doit viser cette qualité et cette accessibilité. Je préfère souligner les avancées et les efforts qui ont été faits sur le plan de la conciliation dans ce dossier difficile. Si nous voulons un enseignement supérieur de qualité, nous devons avancer dans la réforme du paysage. Enfin, nous ne devons pas y voir un conflit entre un ministre et une institution, mais plutôt saisir l'occasion de poser les balises du futur de notre enseignement supérieur.

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). - Monsieur le ministre, je ne pense pas pouvoir être suspectée de complaisance à votre égard. Je souhaiterais néanmoins revenir sur ce dossier et sur un article qui n'a pas été évoqué par mes collègues et qui, me semble-t-il, a toute sa pertinence dans le débat. Cet article intitulé « Du laisser-faire au pilotage stratégique ? » de la Revue Nouvelle rappelait l'intérêt d'une meilleure intégration des politiques de recherche et soulignait le rôle que pourrait jouer l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur. Selon cet article, cette académie unique permettrait de rendre la gestion de la recherche universitaire moins dépendante des rapports de force historiques entre les universités complètes, ce qui ouvrirait le jeu. Selon les auteurs, l'idée d'une gouvernance unifiée pour la recherche est pertinente, tout comme celle d'une gouvernance territorialisée de notre enseignement, indispensable pour réaliser son objectif de démocratisation. Il me semblait important de citer le dossier complet de la Revue Nouvelle vu que des auteurs, même issus de l'UCL, défendent l'idée de la territorialisation.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je remarque que la Revue Nouvelle diffuse des plaidoyers *Pro Domino*. Toute personne procédant à une analyse dite scientifique pour son cas personnel serait suspecte, même si elle est universitaire. Mmes Decoster-Bauchau et Reuter n'ont pas dit dans leur interpellation en quoi le projet de réforme du paysage de l'enseignement supérieur pourrait conduire à une différence de traitement entre des institutions. Les études de traducteurs-interprètes et celles d'architecture ne sont pas identiques. Le traitement des dossiers au cas par cas ne peut mener à créer une situation globale cohérente. Mais c'est le passé et c'est un problème purement interne à l'ULB. De plus, la confusion d'intérêts et de genres dans cette institution a peut-être atteint des sommets artistiques ! On a dit que la plus grande université deviendrait la troisième en importance. Où est le problème ? La cohérence du raisonnement est-elle mise en doute ? Je voudrais rappeler que la réforme porte sur deux éléments importants suite aux discussions des tables rondes et aux contacts avec les hautes écoles et avec les universités. Le premier élément concerne l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur. Pour la première fois dans l'histoire du paysage de l'enseignement supérieur de notre Fédération, nous allons avoir un seul organisme rassemblant toutes les institutions d'enseignement universitaire, les hautes écoles et l'enseignement supérieur artistique. M. Thisse, qui vous a remis un rapport hier, devrait avoir à l'esprit que c'est la première fois qu'une organisation centralisée pour l'ensemble de l'enseignement et de la recherche est proposée. Sur le principe, nous avons avancé. Il y a un relatif consensus mais les modalités de fonctionnement doivent encore être précisées. Mais, comme toujours, le diable est caché dans les détails et aussi longtemps que nous n'avons pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien. Les pôles n'empêchent nullement leurs membres de collaborer avec des établissements extérieurs. Ils ne portent pas davantage atteinte à la liberté d'association. En réalité, que sont les pôles ? C'est peut-être la première fois que l'on s'intéresse à l'étudiant et à son parcours. Il n'est pas qu'un minerval donnant des droits financiers à une institution. L'étudiant est un être humain qui accomplit un cheminement difficile entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Nous avons vraiment intérêt à l'aider pour que ce passage s'effectue dans les meilleures conditions. Ce n'est pas moi qui ait choisi de m'installer à Louvain-la-Neuve, dans la province de Wallonie la moins peuplée après celle de Luxembourg. Mais c'est un fait. Que voulons-nous mettre dans les pôles ? Le pilotage de l'ensemble de l'enseignement ? Pas du tout. Nous voulons simplement essayer d'établir des synergies entre les établissements qui en font partie, notamment pour les baccalauréats, favoriser

une meilleure réorientation des étudiants, stimuler la mutualisation des services sociaux et des infrastructures sportives. Vous n'ignorez pas que nous voulons construire une salle d'athlétisme couverte à Louvain-la-Neuve qui permettra de renforcer la santé physique des étudiants. Il est stupéfiant d'entendre que nous voudrions affaiblir une université. Ceux qui tiennent ce propos n'ont peut-être pas lu le texte mais il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Dès mon retour d'Asie, j'ai pris contact avec les autorités de l'UCL. Et nous poursuivrons le dialogue. Il y a effectivement des problèmes à l'UCL mais pas à Louvain-la-Neuve. L'UCL est une institution répartie sur une multitude de sites, ce qui la soumet à une série de contraintes dont nous devons tenir compte. L'ULB, elle, est présente dans le Hainaut. Comment sera-t-elle traitée dans cette province ? L'Université libre de Bruxelles ne dit pas qu'elle sera marginalisée. Nous débattons afin de construire ensemble un modèle. Mon action s'inscrit dans la logique des tables rondes. Ces rencontres nous ont permis de définir des lignes directrices. Nous savons que nous devons être attentifs à la spécificité du financement et du fonctionnement de l'enseignement artistique. Un pilotage global ne doit pas viser à le normaliser. Et nul ne remet en cause la sélection des candidats sur dossier. La proximité de l'enseignement universitaire, artistique et dispensé en haute école paraît être bénéfique pour tous. Le fait que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) intègre la recherche semble également positif. Mon collègue étudiera les éventuelles implications de cette décision sur le statut du Fonds de la Recherche scientifique. Nous voulons faciliter la coordination de l'enseignement et de la recherche. Ce dossier soulève la question des réseaux confessionnels ou non confessionnels. À l'exception de certaines recherches et de l'enseignement du droit canonique ou de l'enseignement des religions, pour lesquelles la tradition est plus forte à l'Université catholique de Louvain, l'enseignement supérieur échappe largement à la division en réseaux. Avec ce projet, notre gouvernement veut mettre en place un pilotage unique de l'enseignement supérieur. Les pôles coordonneront l'enseignement. Les passerelles entre universités et hautes écoles seront facilitées. Aujourd'hui, un régent en mathématiques désireux de poursuivre ses études à l'issue de son bachelier ne peut entrer à l'université. De telles barrières doivent être levées. Les hautes écoles et les universités doivent débattre de ces questions. Je pense qu'il faut sortir du régime des académies, notamment parce qu'elles étaient exclusivement universitaires. Elles ne concernaient ni les hautes écoles ni l'enseignement supérieur artistique. Les procédures définies par le décret dit « Bologne » doivent aboutir à un pilotage global de notre enseignement supérieur. Nous sommes un des rares États qui n'ait pas mis en place une telle instance. Le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (Ciuf) et le Conseil général des hautes écoles s'autogèrent sans vision globale de l'enseignement. Or cette vue d'ensemble est notre objectif. Nous avons déjà fait évoluer le dossier pour la faculté de médecine de l'UCL. Il y a deux grandes facultés de médecine sur le territoire Bruxelles. Elles doivent être traitées de manière égale. Le processus évolue et le dialogue n'est pas rompu. J'espère que nous pourrons développer le dossier dans les semaines à venir pour le proposer au gouvernement et ensuite déposer un projet de décret au parlement. Ce projet ne modifiera pas les bases mais sera un texte légal et non une note sujette à interprétations.

Mme Sybille de Coster-B auchau (MR). - Je dirais tout d'abord à M. Tachenion que mon groupe aussi est attentif à l'accès aux études, à la qualité de l'enseignement, au montant du minerval. J'ai eu l'impression qu'il estimait que le MR faisait fi de ce genre de considérations. Mon interpellation n'allait pas dans ce sens. Je retiens que les pôles sont importants pour le ministre. C'était d'ailleurs l'objet véritable de ma question. D'emblée, j'ai précisé que beaucoup d'établissements partageaient les objectifs énumérés dans la note mais que les désaccords portaient davantage sur les modalités. Si le ministre connaît la teneur de son projet, nous, nous l'ignorons encore. Il me semble, monsieur le ministre, que vous extrapolez beaucoup les questions et votre manière d'y répondre ne me semble pas toujours appropriée. Les inquiétudes de l'UCL proviennent de sa situation particulière que vous avez eu l'honnêteté de reconnaître à la fin de votre réponse. Son implantation sur plusieurs sites, le problème de sa faculté de médecine et ses particularités induisent des interrogations et des craintes. Comme ma collègue l'a indiqué, les acteurs sont très inquiets. Ils ne sont ni convaincus ni rassurés. Nous nous réjouissons de la transformation de la note en avant-projet de décret. Sur cette base concrète, nous pourrons vérifier si vous avez pris en compte les préoccupations des acteurs. Vous parlez d'un pilotage unique mais comme le souligne la Revue nouvelle, la liberté d'association dans l'enseignement supérieur est bien établie.

Mme Florence Reuter (MR). - En fin d'interpellation, j'ai dit que la note avait un caractère anxigène confirmé par nombre de réactions sur le terrain. Je vous sens mal à l'aise face aux nombreuses oppositions.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Devant toute cette soupe, je ne suis pas du tout mal à l'aise !

Mme Florence Reuter (MR). - Ce que vous appelez une soupe est un rappel des réactions successives à la lecture de la note. N'y voyez pas malice !

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Ce que vous dites est contraire à la vérité. Cette note n'a trait ni aux études d'architecture ni à celles de traducteur-interprète. Écoutez-moi de temps en temps !

Mme Florence Reuter (MR). - Le parlementaire est celui qui écoute les inquiétudes des chercheurs, des membres du monde académique et des acteurs de terrain. Ce projet de réforme a suscité de nombreuses réactions. Vous vous sentez attaqué avant même qu'on ait ouvert la bouche ! C'est pourquoi je parle de votre malaise. (Mouvements divers dans l'assemblée) Je ne suis le porte-parole ni de l'UCL ni de l'ULB, j'écoute mes concitoyens et je relaie leurs inquiétudes. Vous affirmez que le dialogue n'est pas rompu, heureusement ! Autrement, il serait impossible de finaliser le projet. Une réforme d'une telle envergure ne peut se faire sans un minimum de dialogue avec les acteurs. Je vous rejoins totalement sur les objectifs de la réforme, l'étudiant doit être au centre des préoccupations. C'est la méthode qui semble poser problème. Si j'ai cité tous ces exemples, c'était pour vous rappeler que toutes les universités émettent des réserves. On peut faire un procès d'intention à La Revue Nouvelle en déclarant qu'il s'agit d'un plaidoyer pro domo. D'autres acteurs ont également réagi. Le problème est que l'UCL se retrouve isolée dans le Brabant wallon et elle s'en inquiète. Le but de mon interpellation était de vous demander des éléments pour rassurer les universités. La presse publie quotidiennement des réactions. Il est normal que les parlementaires vous interpellent pour demander des précisions sur cette fameuse note. Je suis rassurée, le gouvernement va rapidement rédiger un projet de décret. Cela permettra de clarifier les choses. J'attends avec impatience ce texte, j'écouterai les réactions sur le terrain. Vous mettez en cause M. Thisse. Quand il déclare que les chercheurs savent mieux que les non-chercheurs ce dont les étudiants ont besoin, vous déclarez que c'est à l'État de décider ce qui est bon pour les étudiants.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Vous interprétez mes propos. J'ai dit que c'était la responsabilité de l'État d'organiser le système de gestion de l'enseignement supérieur. C'est ce que vous faites quand vous votez des décrets. Ne me dites pas que c'est un système autogéré !

Mme Florence Reuter (MR). - Il n'est pas possible d'élaborer un décret sans écouter les acteurs concernés. Je suis contente d'apprendre que le dialogue n'est pas rompu. Les critiques demeurent cependant, elles sont unanimes. Il est normal qu'elles soient entendues et que vous y répondiez. Si vous refusez de donner des réponses rassurantes, présentez-nous rapidement un projet de décret plus clair ! Monsieur le président, je n'ai pas pu développer mes arguments car j'ai été interrompue à plusieurs reprises. J'estime que le travail du parlementaire est de poser des questions légitimes et de faire le lien avec les acteurs de terrain.

PCF 20/03/ 2012

*Le Soir Namur Luxembourg, 29/03/2012:
Carte blanche de JF Bachelet, ULG - Marc Demeuse, UMons - Dirk Jacobs, ULB*

L'UCL veut plomber le projet Marcourt

L'article « Jean-Claude Marcourt veut-il plomber l'UCL ? » (*Le Soir*, du 7 mars 2012) pourrait être lu comme le résultat d'une association vertueuse entre les mondes de la science et des médias pour avertir le public de calculs politiques prouvés scientifiquement. Le dernier numéro de *La Revue*

nouvelle auquel il se réfère présente une synthèse intéressante de la situation de l'enseignement supérieur et du monde universitaire.

Les contributeurs sont des scientifiques compétents, ce qui ne leur interdit pas d'être des intellectuels engagés. L'engagement est un droit et même un devoir pour tout démocrate. En revanche, un malaise peut naître du mélange équivoque des genres. Une étude scientifique doit répondre à de clairs impératifs méthodologiques et critiques. Or elle recouvre ici un plaidoyer pro domo.

Un travail de plus de quarante pages était-il nécessaire pour finalement postuler des agendas cachés et des stratégies plus ou moins occultes visant à rallumer la guerre scolaire aux dépens de la soi-disant « meilleure » université belge francophone ?

Les lecteurs retiendront de l'article du *Soir* qu'il existe une volonté d'affaiblir l'UCL au profit de ses « ennemis », les libres-penseurs de l'ULB et les pluralistes étatiques de l'ULG et de l'UMONS ! Et cela avec la bénédiction intéressée de l'escorte (Saint-Louis, FUNDP) du grand « navire amiral », pour reprendre une métaphore évoquée dans un élan plus martial que sociologique par les auteurs.

Les relations entre universités peuvent pourtant être analysées sur d'autres bases que les oppositions philosophiques, que les intérêts locaux ou régionaux ou que la compétition, même si la persistance du financement sur base d'une enveloppe fermée tend à renforcer le *struggle for life*.

C'est précisément ce que tente la proposition Marcourt dont les objectifs sont apparemment partagés par les analystes, les critiques ne portant que sur leur mise en œuvre. Cette nuance ne résiste cependant pas à une lecture approfondie. Jusqu'où, en effet, leurs auteurs peuvent-ils être en accord avec l'idée centrale du texte du ministre améliorer l'utilisation des moyens publics en faveur des étudiants et, singulièrement, les plus défavorisés en réduisant la pression concurrentielle entre les institutions d'enseignement quand leur argumentaire privilégie un raisonnement en termes de part de marché, de luttes d'influence pour contrôler celui-ci et faire reconnaître leur institution comme la pièce maîtresse de l'enseignement universitaire belge francophone ! Il est difficile de ne pas voir là une riposte contre ce qui est perçu comme une menace pour l'université catholique.

Une autre hypothèse, évoquée entre les lignes, permet de mieux comprendre cet embarras face à la proposition du ministre. L'UCL envisageait un scénario comparable à celui de la KU Leuven, mais cette fois pas seulement avec les hautes écoles de sa zone d'influence en mettant du « Louvain » à la place du « catholique ».

Il fallait aller vite pour mettre l'autorité publique devant le fait accompli d'une machine de guerre capable de peser sur les règles du jeu. Cette machine aurait réduit ses satellites à des portes d'entrée à ses formations supérieures, ce que certains n'ont pas manqué de percevoir au sein de l'académie Louvain.

L'absence autour de la table ronde d'une large partie du monde universitaire catholique a bien montré que le débat était alors ailleurs. Le grain de sable namurois a bloqué la mécanique et le ministre a pu sortir son texte alors que l'armée louvaniste restait en rase campagne ne gagnant finalement qu'une petite bataille aux portes de Mons.

Derrière la rhétorique scientifique, l'étude plaide pour un modèle d'université « hors sol », drainant les cerveaux vers la maison mère, plutôt que pour une logique d'établissements autonomes, coopérant les uns avec les autres et contribuant au développement de leur tissu local. L'exemple économique montre qu'il y a des raisons de se méfier de ces approches colonisatrices, basées sur les délocalisations d'activités : on rachète des filiales peu à peu cantonnées dans les activités les moins porteuses, au risque de les faire disparaître à terme, le directeur du site finissant par jeter l'éponge au bénéfice de missi dominici venus du siège central.

Si des tensions et des contradictions sont à souligner au niveau de la Table ronde de l'Enseignement supérieur, partir du postulat d'un complot contre l'université catholique est une manière réductrice de problématiser le sujet de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'histoire de la société belge n'est pas une tradition intangible qui ferait de toute forme d'évolution autre que fondée sur les piliers une menace à l'autonomie et à la

liberté. On ne peut non plus considérer le premier décret Bologne comme un dogme dont toute remise en cause des prescrits (par exemple, les académies) apparaîtrait comme un blasphème.

La dénonciation d'une stratégie dirigée contre l'UCL recouvre une posture de victime. Or, il n'y a pas de victime sans coupable(s). On joue donc sur les « valeurs », au risque de laisser croire qu'il n'y en a de dignes de ce nom que de catholiques ; on convoque l'autonomie, la liberté et leur puissance d'évocation pour stigmatiser le caractère injuste et partial d'une réforme qui vise pourtant à plus de justice. On dit ne pas critiquer ses principes, mais bien « la manière d'incarner ces principes ».

Pourtant, la seule incarnation acceptable semble être le statu quo de la polarisation idéologique et de la course aux étudiants. Selon *La Revue Nouvelle*, « le schéma in abstracto le meilleur verrait deux grandes institutions organiser l'enseignement supérieur sur tout le territoire » (p. 81), mais pourquoi deux et pas une, ou trois, ou quatre ou plus ? Et si ce n'est pas une seule, lesquelles ? L'une publique, l'autre libre (confessionnelle) ? Et sur quoi fonder cette affirmation ? Le passé séculaire ? L'impossibilité consubstantielle qu'aurait la « première université de Belgique francophone » à s'entendre avec d'autres que des partenaires de petite taille, sans capacité de négociation, absorbés par fusion pure et simple comme feu les Fucam ?

A ces interrogations, pas de réponse, mais un argumentaire sur mesure pour que le lecteur se fasse si l'on peut dire une religion. Le procédé est discutable et étranger à la culture scientifique et universitaire. Face aux défis et aux difficultés énormes auxquels elles doivent faire face, les universités ont mieux à faire de leur potentiel créatif que de l'épuiser en conjurations et conspirations de toute sorte. L'impasse sur une indispensable réforme de l'enseignement supérieur ne peut être le fait de la volonté d'une seule institution qui ne partage sans doute pas vraiment l'esprit des propositions ministérielles, même si elle s'en défend à travers des analyses laissant croire à sa seule opposition sur la forme.

Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Paysage de notre enseignement supérieur »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Nous évoquons ce dossier depuis des mois. Il y a un quasi-consensus sur le principe d'une réforme importante, mais c'est loin d'être le cas en ce qui concerne les modalités. Le sujet avait déjà été abordé lors de la table ronde de l'enseignement supérieur. En juillet dernier, vous aviez déposé une note au gouvernement. À la fin de l'année dernière, vous aviez rédigé une version amendée et le secteur attendait une troisième version en avril. Ce texte ne semble pas encore avoir été finalisé. Je vous ai entendu dire au parlement que vous comptiez désormais déposer un avant-projet de décret au gouvernement. Cela mettrait fin aux spéculations des uns et des autres sur vos intentions éventuelles figurant dans diverses notes. Mais il est des silences qui inquiètent. Le gouvernement progresse-t-il dans ce dossier, de manière informelle ? Vous nous avez annoncé que vous repreniez contact avec certains recteurs. L'avis demandé au Conseil général des hautes écoles sur les bassins de vie est-il lié à cette réforme ? Je vous ai déjà interrogé sur la réforme de l'enseignement supérieur, notamment sur la situation de l'UCL. J'y reviens parce qu'un membre de votre gouvernement a relancé la polémique en déclarant dans la presse : « Il faut savoir quel type d'université nous voulons. Est-ce que nous voulons d'une université provinciale ou d'une université qui s'adresse à la Wallonie, qui s'adresse au monde ? » Il est vrai que l'UCL, qui occupe en Fédération Wallonie-Bruxelles la première place dans les classements internationaux, a des doutes sur le sort qui lui serait réservé si la réforme que vous envisagez se concrétisait. En mars, vous me répondiez : « On a dit que la plus grande université deviendrait la troisième en importance. Où est le problème ? La cohérence du raisonnement est-elle mise en doute ? » Pourtant, un partenaire de votre gouvernement, lui, se pose la question. Y a-t-il un blocage au sein de la majorité ? Le dossier de la traduction-interprétariat à Bruxelles semble également bloqué. Comptez-vous adopter le principe d'un grand projet de décret qui intégrerait tous les dossiers importants en chantier, pour que chacun y retrouve les sujets qui le préoccupent ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je pourrais vous dire que faute de nouvel élément depuis ma dernière réponse, j'en resterai là. . . Mais, par courtoisie, je ne le ferai pas. La traduction-interprétariat est un dossier difficile. Une université

bruxelloise, les Facultés Saint-Louis, a reçu une habilitation. Certaines hautes écoles souhaitent voir leur formation intégrée dans une université qui n'est pas située sur leur territoire et donc amener celle-ci à y être présente. On peut se demander pourquoi, sous la précédente législature, on a donné l'habilitation à Saint-Louis, qui n'avait, semble-t-il, pas les compétences requises. On aurait dû la donner à une autre université, qui aurait pu être l'ULB car on ne doit pas nécessairement regrouper les filières par caractère. Le dossier est difficile et je refuse de créer de la concurrence. Sans accord entre les différents protagonistes, rien ne se fera. Je ne dirai pas « chacun pour soi et Dieu pour tous » car ceux qui n'ont pas Dieu pour référent seraient marginalisés ! Je n'entends pas réagir aux propos sur le paysage repris dans la presse, le dossier mérite mieux. Lorsqu'on parle de ranking, il s'agit de classement dans la recherche. Il n'existe pas de ranking dans l'enseignement et ma réforme porte sur l'enseignement. Personne ne peut donc dire en quoi cette réforme cause un préjudice à la recherche. Je répète que je suis le premier et le seul à dire qu'il faut une académie pour Bruxelles et la Wallonie avec une gestion commune. Lorsque je suis entré en fonction, j'ai été très surpris de constater qu'il n'y avait pas de pilotage intégré de notre enseignement supérieur. La gestion de notre enseignement supérieur était en voie de balkanisation faute de moyens. N'ayant vu personne se précipiter pour former un grand ministère, j'ai opté pour la création d'une académie. Je pense avoir recueilli un consensus. Lorsqu'on établira les compétences et le mode de fonctionnement, il se trouvera toujours quelqu'un pour ne pas être d'accord. C'est bien normal, nous vivons en démocratie et chacun a le droit de donner son avis. Les pôles géographiques ont pour objet d'améliorer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, les passerelles entre les hautes écoles et les universités, notamment au début des cursus, soit au moment où les étudiants sont les plus fragiles. Combien n'y a-t-il pas d'étudiants qui, après quelques semaines ou quelques mois, se rendent compte qu'ils se sont trompés de filière ! En province de Namur, toutes les institutions d'enseignement supérieur ont pris l'initiative de créer l'association « Rebond ». Cette association permet aux jeunes en décrochage de ne pas perdre totalement leur année. Ils la perdent néanmoins puisqu'ils doivent attendre le mois de septembre suivant pour se réinscrire. Même s'il est vrai que pendant un semestre, on travaille sur leurs carences et on essaie de valider leur projet personnel, c'est quand même une année de perdue ! Nous essayons que les étudiants en sérieux décrochage ne perdent pas leur année - c'est d'ailleurs un des objectifs de la réforme en médecine. Je pense qu'aujourd'hui nous avons un des meilleurs systèmes en termes de démocratisation et d'accès mais une des conséquences négatives est le taux d'échecs élevé. L'objectif des pôles avec la mutualisation de certaines infrastructures (sportives, bibliothèques) et la gestion sociale intégrée vise à mieux répondre aux besoins et à améliorer le service, à un coût identique. Sans m'enfermer dans un délai pour un dossier qui constitue une véritable révolution, je peux vous assurer que la situation évolue, les contacts informels se poursuivent. Je souhaite revenir avec des précisions le plus rapidement possible.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre courtoisie. Vous avez retracé les difficultés que nous connaissions déjà à propos de la traduction, de l'interprétariat et de la mise en place de ce nouveau paysage. Je vous avoue avoir été choquée par la manière dont la presse s'est emparée de ce dossier important. Si on veut arriver à une solution concrète permettant à tous les acteurs de trouver leur place dans cette réforme, ce n'est pas la peine de susciter des débats via les médias. Il y a blocage sur certains points. Je vous suggère de multiplier les contacts tous azimuts et de progresser rapidement. Tout en respectant le processus démocratique permettant à chacun de donner son avis, il est temps de trouver une solution. La fin de la législature approche !

29 mai 2012 PCF / Commission Enseignement supérieur

Question de M. Manu Disabato à M. JeanClaude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Vers une structure faïtière pour l'enseignement supérieur en Fédération WallonieBruxelles ? » - Conformément à ce que prévoit la déclaration de politique communautaire, vous avez entamé voici deux ans déjà, monsieur le ministre, les travaux devant mener à une meilleure structuration du paysage de l'enseignement supérieur. Si un consensus semble avoir été atteint autour des objectifs de la réforme, les modalités de sa mise en œuvre ont reçu un accueil mitigé de la part de certains acteurs. Parmi vos propositions, la création d'une

structure faîtière - baptisée Ares, Académie de recherche et d'enseignement supérieur, dans la note soumise au gouvernement - n'a pas fait l'objet de remises en cause profondes. On ne peut que se réjouir de la perspective de mieux coordonner les différentes instances chapeautant l'enseignement supérieur. Notre majorité y trouverait d'ailleurs l'outil adéquat pour concrétiser plusieurs de ses engagements en matière de qualité et de démocratisation, objectifs nécessitant l'existence d'une instance de pilotage.

Je souhaiterais connaître l'état actuel de vos discussions avec le secteur. Quelle forme prendra cette structure faîtière ? Quelles missions comptez-vous lui confier précisément ? Vous m'indiquez en octobre dernier que l'intégration des organes d'avis dans cette académie faisait encore débat. Qu'en est-il aujourd'hui ? Par ailleurs, lors de nos derniers échanges à ce sujet en commission, vous disiez travailler sur un avant-projet de décret permettant de dissiper certains doutes dans le secteur et d'avancer sur l'ensemble de la réforme, notamment sur l'épineuse question du découpage territorial. Avez-vous atteint cette étape de la concertation ? Si oui, quels en sont les retours ? Des obstacles subsistent-ils ? Quelles sont vos échéances dans ce dossier ? Une mise en œuvre de la réforme est-elle envisageable avant la fin de cette législature ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Il s'agit là d'un dossier capital. L'idée d'une académie unique est aujourd'hui soutenue par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Ce n'était pas le cas au moment où nous l'avons lancée. Je tiens à saluer cette capacité d'écoute. Il était en effet « révolutionnaire » de sortir des piliers de notre système d'enseignement. La table ronde qui a permis l'émergence de ce principe fut une expérience positive : elle a réuni avec succès tous les acteurs et a progressivement inspiré leurs réflexions. Dans un dossier aussi important et sensible, il est indispensable de laisser du temps au temps. Le recteur de l'Université catholique de Louvain m'a d'ailleurs adressé ses remerciements à ce propos lors de son allocution de rentrée.

Comme vous l'indiquez, quelques questions restent pendantes. J'ai opté pour une pratique allant dans ce sens. Un observateur, président d'une haute école, me disait : « Tout ce qui est écrit dans votre note ne pose pas de problème mais c'est ce qui n'est pas écrit qui risque de poser problème ». Je pense donc que la méthode itérative a permis une évolution positive.

Comme je vous l'ai dit, les rentrées académiques universitaires de la semaine dernière ont démontré que le sujet était particulièrement sensible et délicat. À ce titre, je vous invite à vous procurer le texte des deux recteurs présents aux récentes séances de rentrée. Ces documents ne manquent pas d'intérêt. Je reste convaincu que nous pouvons surmonter les obstacles subsistants. Si je les résume en une phrase, sans être trop sibyllin, il s'agit de respecter la liberté d'association mais d'éviter la concurrence stérile. Il faut donc trouver un juste milieu entre ces deux principes. Ayant retenu du premier ministre Dehaene que fixer une date revenait à s'enfermer dans un calendrier, j'ai invité les institutions concernées, sans exiger de date précise, à m'informer de leur disponibilité pour réduire la fracture de leur opposition. Dans le courant du mois de novembre, j'aimerais pouvoir présenter au gouvernement un projet de décret complet, mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet. Aujourd'hui, hormis les problèmes indiqués, il semble qu'il y ait une véritable volonté de travailler par pôle. Je rappelle que la création de pôles reflète une volonté de soutenir l'étudiant lors de son passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, de contribuer à sa réussite de manière globale, de l'orienter ou, le cas échéant, de le réorienter, même en cours de premier baccalauréat, de mutualiser l'ensemble des services sociaux, des services des équipements sportifs et des accès aux bibliothèques sur un territoire précis. Notre volonté doit véritablement évoluer vers un esprit de considération égalitaire et proactive vis-à-vis de tout élève de l'enseignement supérieur. Des progrès doivent être faits en ce sens ; c'est d'ailleurs l'objectif premier des pôles. Comme je vous l'ai dit, j'espère que d'ici à six ou huit semaines, les choses seront plus claires. Il n'est pas question d'attentisme, comme certains le prétendent, mais vous le savez aussi bien que moi, lorsqu'une réforme est rejetée sur le terrain, quelle qu'elle soit et quel que soit le texte adopté par le parlement, elle entraîne de véritables problèmes. Mon objectif précis est de créer une réforme qui respecte les principes définis. Ainsi l'UCL, par exemple, avec ses facultés de médecine et d'architecture sur le territoire bruxellois, mérite une reconnaissance à part entière. Il faut à tout prix éviter les concurrences stériles des doubles ou triples établissements d'enseignement supérieur qui se disputent les étudiants.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Monsieur le ministre, je salue votre volonté d'arriver à un accord global en partenariat avec les différents acteurs. S'il ne faut pas les brusquer, nous ne devons pas oublier que l'échéance fixée au début de l'année 2014 approche, moment où se terminera cette

législature. Si une solution n'est pas trouvée d'ici là, le dossier sera remis à plus tard, ce qui compliquera les choses. Le fil rouge de cet accord reste l'étudiant. On parle en effet beaucoup de structures et de mécanismes, mais l'objectif est de l'aider. Je vous interpellerais à nouveau lorsque vous aurez présenté votre note au gouvernement. J'espère que nous aboutirons rapidement à un accord qui privilégie la coopération et non la concurrence stérile. Il faut dépasser les antagonismes et les dissensions afin d'améliorer le travail des acteurs et de permettre aux étudiants de suivre des études de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Commission Enseignement Supérieur du 25 septembre 2012

Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Traducteurs-interprètes »

- J'ai assisté aux rentrées académiques 2012-2013 auxquelles j'étais conviée et ai d'ailleurs été étonnée de ne pas vous y voir. J'ai constaté que les universités ont des visions très différentes, voire opposées, de l'intégration des filières de traduction et d'interprétariat de l'Institut Cooremans, de l'Institut libre Marie Haps et de l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes. Ainsi, le 17 septembre dernier, j'ai entendu à l'UCL que « l'une de nos ambitions pour Bruxelles est d'ériger les fondements d'une École des langues avec six partenaires présents dans un rayon de moins de 25 kilomètres : trois institutions universitaires, dont l'ULB et l'UCL, trois hautes écoles dont l'Institut Marie Haps ». Ensuite, à l'ULB, le 21 septembre, il a été dit que « il faut être clair : l'ULB vit comme une véritable agression, contraire à l'esprit de collaboration qu'il faut mettre en place au sein du paysage universitaire, toute nouvelle demande d'habilitation (ou co-diplômation) d'une université non bruxelloise sur le territoire naturel (ou historique, si vous préférez) de l'ULB. » Enfin, pour terminer, aux Facultés universitaires de Saint-Louis, le 25 septembre : « Si tout se passe comme prévu, nous aurons donc le plaisir d'accueillir, à la rentrée académique 2013, les étudiants et le personnel de la catégorie « traduction- interprétation » de l'Institut libre Marie Haps, qui constitueront une (nouvelle) faculté de notre université, avec toutes les prérogatives de chacune de nos facultés. L'avant-projet de décret prévoit aussi la création d'un « institut de traducteurs et interprètes de Bruxelles », qui sera géré, de façon paritaire, par l'ULB et les FUSL ». Je constate que ce dossier ne fait pas l'unanimité. Chacun affirme ses choix apparemment sur la base d'un avant-projet de décret que vous avez rédigé, ce qui signifie que vous avez pris position. Pouvez-vous dès lors nous le communiquer ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je ne peux pas participer à l'ensemble des rentrées académiques chaque année. Cependant, si vous étiez présente aux trois rentrées que vous citez, vous avez dû me voir au moins à l'une d'entre elles. Les discours de rentrée académique font traditionnellement référence aux sujets d'actualité. Il faut reconnaître que cette année, les universités ont fait fort. Je pense qu'il est grand temps d'évoluer et de créer un dialogue entre l'ensemble des institutions concernées afin de sortir du problème par le haut, car tant les FUSL de Bruxelles que l'ULB ressentent la déclaration comme une agression à leur égard. En résumé, voici plusieurs années que les sections de traducteurs et interprètes de nos hautes écoles revendiquent leur intégration à l'université. Un projet très concret a été imaginé lors de notre réforme de « Bologne » en 2004 mais il n'avait pu aboutir dans les temps. Mon prédécesseur avait ensuite proposé une solution intermédiaire en introduisant le concept d'« habilitation conditionnelle », permettant certaines co-organisations et co-diplômations entre universités et établissements d'enseignement supérieur.

Ce projet avait été adopté par décret du 13 décembre 2007 pour les études d'architecture et de traduction-interprétation. Comme vous le savez, tous nos instituts supérieurs d'architecture ont finalement été intégrés aux universités par le décret du 30 avril 2009. Cette intégration s'est réalisée selon les habilitations conditionnelles pré-existantes, respectant ainsi scrupuleusement l'esprit de cette disposition. Pour les traducteurs-interprètes, un site a directement fait l'objet d'une mesure particulière : le décret du 13 décembre 2007 intégrait d'emblée l'École d'interprètes internationaux de Mons à l'Université de Mons. Tant à l'époque que pendant la tenue de la table ronde de l'enseignement supérieur, l'ensemble des acteurs ont vivement critiqué une mesure d'intégration non homogène qui crée une disparité de statut préjudiciable aux étudiants et aux enseignants. Raison pour laquelle j'ai effectivement préparé un avant-projet de décret intégrant les trois catégories de traduction-interprétation encore organisées en haute école selon le modèle admis, c'est-à-dire en suivant les habilitations conditionnelles existantes. Malheureusement, comme

vous avez pu vous en rendre compte, autant ce principe a été accepté pour les écoles d'architecture, autant ici et uniquement pour Marie Haps, cela n'a pas fait l'objet d'un consensus, considérant qu'il fallait revenir sur la proposition faite par Mme Simonet d'attribuer l'habilitation conditionnelle à Saint-Louis plutôt qu'à l'UCL. Dans ce dossier, j'ai suivi trois principes simples. Premièrement, j'ai respecté l'esprit et la volonté du législateur en maintenant les habilitations existantes. Deuxièmement, dans un souci de bon usage des moyens et de lutte contre les concurrences stériles, j'ai recherché l'efficacité et favorisé les collaborations sur la base de la proximité géographique. C'est conforme à notre déclaration de politique communautaire, cela induira une réelle mobilité des étudiants et des enseignants, donc une intégration effective plutôt qu'un simple changement d'enseigne. Troisièmement, j'ai voulu construire sur l'existant : à Liège, les années d'études sont déjà réparties entre l'ULg et la Haute École de la Ville ; à Bruxelles, les trois hautes écoles collaborent déjà pour se répartir les enseignements des langues dites rares. Le projet que j'avais déposé officialisait ainsi cette collaboration en créant une vitrine commune pour ces études, baptisée École des langues de Bruxelles. Cette association concerne en priorité l'organisation des études avec les deux universités habilitées dans le domaine des langues et lettres en région bruxelloise, à savoir l'ULB et les Facultés Saint-Louis. Pour rappel, l'UCL n'est juridiquement habilitée pour ces matières que sur son site de Louvain-La-Neuve. L'horizon est par contre différent pour les projets de collaboration dans le domaine de la recherche scientifique. Concrètement, le modèle qui prévaut en Fédération Wallonie-Bruxelles est celui d'une école doctorale unique et de la participation aux réseaux internationaux. Il est évident que l'UCL sera un des partenaires importants au sein de cette école doctorale en traduction-interprétation et je souhaite vivement l'intensification de ses collaborations avec tous les établissements concernés. Les différents discours des recteurs exprimaient des sensibilités différentes par rapport à la mise en œuvre de ce modèle. On peut parfois être d'accord sur les principes, mais ne pas vouloir les suivre lorsque ils ne vous servent pas directement. Dans l'intérêt des cours de traduction-interprétariat, des étudiants et de la qualité internationalement reconnue de notre enseignement, je pense néanmoins qu'il est indispensable que les différents acteurs se réunissent comme ils m'ont promis de le faire, pour dégager une piste originale qui permettrait de sortir par le haut de cette difficulté. Le discours académique de rentrée a été plus viril que d'habitude. Cela ne me gêne pas si on arrive finalement à trouver des solutions.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - À défaut d'y voir clair, je crois comprendre que nous nous orientons probablement vers une voie médiane. Mais à quoi ressemblera-t-elle ?

Commission Enseignement supérieur du 9 octobre 2012

Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean- Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Modification de la dénomination des FUNDP en Université de Namur » - Lors de leur rentrée académique, les responsables des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur ont exprimé leur intention de changer de dénomination pour devenir « Université de Namur », permettant ainsi de clarifier leur statut auprès de leurs partenaires et homologues étrangers, et du grand public. À l'heure où la visibilité est devenue un facteur essentiel pour la reconnaissance et le financement des institutions, la dénomination actuelle de « FUNDP » présentait un handicap majeur, occultant son plein statut d'université et sa localisation. La longueur du patronyme impliquait l'utilisation fréquente de l'acronyme FUNDP, ce qui n'était pas plus explicite. Lors de réunions ou de colloques, notamment à l'étranger, ses membres se faisaient régulièrement interpellés à propos de la signification du FUNDP figurant sur leur badge. En outre, ce sigle ne contenait aucune référence géographique. Le terme « Faculté » fait penser à une institution académique ne proposant que le premier cycle ou dépourvue d'un département de recherche, deux a priori préjudiciables ! Or cette université remplit intégralement ses trois missions. Le terme « Faculté » prête également à confusion pour les étudiants du secondaire. L'absence de référence géographique explicite nuit également à la visibilité de la ville de Namur et de sa région et au développement territorial de son bassin de vie. Les FUNDP sont constituées en asbl. La loi leur permet donc de changer de dénomination. Dès lors, en cohérence avec les orientations de notre Fédération, et notamment la priorité à la logique géographique, j'estime que nous devrions adapter notre législation pour offrir une désignation correcte à l'une de nos six universités. En vue d'obtenir le consensus des quatre groupes parle-

mentaires de notre assemblée, j'ai pris l'initiative de déposer une proposition de décret. D'après la presse, vous désapprouveriez cette initiative en exprimant le souhait de voir ce changement de nom lié à « toute une réorganisation de l'université de Namur », de ses valeurs chrétiennes, etc. Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser les motifs de votre opposition à une nouvelle appellation souhaitée par les acteurs et sans impact majeur pour notre Fédération ? Par ailleurs, vous avez évoqué une différence entre université complète et université spécialisée. Pouvez-vous expliquer cette distinction ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Il y a, d'un côté, la situation telle que je l'ai envisagée avec les autorités académiques et, de l'autre, l'excitation créée par le tumulte d'avant les élections. J'ai effectivement reçu avant les vacances d'été, dans le cadre du projet de refonte du paysage universitaire, une demande de la part de M. le recteur Pouillet et du professeur Mignolet en vue de transformer le nom « Facultés universitaires Notre-Dame-de-la-Paix » à Namur en « Université de Namur ». Je leur ai répondu que nous pourrions transformer l'appellation comme ils le souhaitaient. Il y avait donc un accord entre nous. Je leur ai indiqué que je m'attendais à des réactions à leur proposition. Il n'a pas fallu longtemps pour que les Facultés Saint-Louis demandent à s'appeler « Université Saint-Louis à Bruxelles ». Nous avons intégré les deux modifications dans les projets de décret en voie de finalisation. Un article est ensuite sorti, je me demande quelles étaient les sources du journaliste. Mis à part des commentaires extrêmement déplaisants à mon égard que je n'accepterai jamais, ce papier indiquait que je m'opposais à ces demandes. Ce n'est pas exact. Je m'étonne d'une telle urgence pour la transformation du nom des Facultés Notre-Dame de Namur dont le rayonnement n'est plus à démontrer. Il n'y a pas si longtemps, elles auraient dû s'appeler « Université de Louvain ». C'est parce qu'il y a une réelle cohérence entre la transformation du nom « Facultés universitaires » en « Université » et la refonte du paysage que j'ai lié les deux. Si l'asbl change de nom, elle sera dans la même position que la Fédération Wallonie-Bruxelles qui attend une modification de la Constitution pour acter le changement de nom. Le processus ne serait pas accéléré si l'on manifestait tous les matins devant le Parlement fédéral !

Après la modification du paysage universitaire, nous disposerons de trois universités qualifiées de « complètes », l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège, et trois universités « incomplètes », l'Université de Mons, l'Université de Namur et l'Université Saint-Louis à Bruxelles. J'utilise le terme « incomplet » parce qu'elle n'enseignent pas toutes les matières. Mais, statutairement, elles seront complètes au sens où on y fait de la recherche, de l'enseignement et on y offre des services à la société.

Dans le courant du mois de novembre, l'avant-projet de décret final sera sur la table du gouvernement. Il intègrera bien les modifications de noms des institutions.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Dans ce dossier, n'étant pas candidat aux élections communales, j'ai voulu trouver un accord entre les quatre groupes politiques namurois. Je n'apprécie pas les attaques qui se mettent en cause d'autres personnes. Nous pouvons être en désaccord sans qu'il n'y ait besoin de venir joindre des tiers à la cause.

Monsieur le ministre, je comprends votre volonté politique d'effectuer plusieurs modifications dans un même mouvement. Pourtant, les deux dossiers du changement de nom et du paysage de l'enseignement supérieur diffèrent. Si la question de Namur concerne Saint-Louis, elle n'a rien à voir avec le paysage.

L'opposition des appellations « complètes » et « incomplètes » ne me paraît pas judicieuse. En effet, qu'est-ce qu'une université complète ? Les trois universités que vous identifiez sous cette appellation n'offrent pas toutes les formations. Bien qu'elles en proposent plus que d'autres, la vision binaire que vous préconisez me semble simpliste. J'espère que le dossier du paysage progressera bientôt à nouveau et que le gouvernement parviendra à un accord. En outre, le ralliement du quatrième groupe de notre assemblée à ma proposition de décret serait le signe positif d'un consensus sur cet enjeu important pour Namur.

Il serait regrettable que le dossier du paysage de l'enseignement supérieur s'enlise à nouveau et que le changement de nom de l'université de Namur soit pris en otage trop longtemps. Je me réjouis d'évaluer la situation dans quelques mois.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - La modification du nom apporte une reconnaissance internationale. Je pense qu'il faut créer une académie universitaire de recherche et d'enseignement. La labellisation de tout notre enseignement supérieur doit être de niveau universitaire. À l'étranger, il est incompréhensible que nos hautes écoles se proclament de niveau universitaire sans en avoir le titre.

Nous avons opéré ce changement dans les pôles, qui sont tous devenus universitaires. En étant assimilée à un pôle universitaire, les hautes écoles obtiendront une meilleure lisibilité dans les programmes d'échanges. La France a déjà fait le pas. Le changement de nom s'inscrit dans le pôle : il sera probablement plus facile pour un établissement appelé « Université de Namur », sans connotation, de participer à la vie des hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la province de Namur ou de l'enseignement libre.

Je n'ai pas reçu de réponse de MM. Pouillet et Mignolet et j'ai donc, à l'occasion d'une interview, demandé si le fait de changer de nom avait un impact sur le projet pédagogique.

Ce problème est de la responsabilité des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur qui s'appelleront demain Université de Namur et qui devront répondre à cette question sans que je ne sois impliqué dans ce choix.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Je laisse également le choix de l'orientation du projet pédagogique aux autorités habilitées. Le dossier du changement de nom est intellectuellement différent de celui du paysage de l'enseignement supérieur, mais vous les avez liés.

Votre raisonnement ne me pose pas de difficulté sauf si, pour des raisons extérieures, le dossier du paysage de l'enseignement supérieur ne pouvait progresser et que la question du changement de nom restait pendante

Commission Enseignement supérieur du 9 octobre 2012

***Le Soir Namur Luxembourg, 25/10/2012: Colère autour des pôles universitaires
Colère autour des pôles universitaires***

Enseignement Le paysage futur de l'enseignement supérieur inquiète les catholiques

Le 17 septembre, à la faveur de la rentrée universitaire, Jean-Claude Marcourt (PS) faisait le point dans *Le Soir* sur une série de dossiers de l'enseignement supérieur.

Une « réforme complète » : c'est en ces termes que le ministre avait évoqué le futur « décret paysage », destiné à réorganiser l'enseignement supérieur.

Un vent favorable nous a amené un avant-projet de ce décret (lire ci-contre) et, en écho, les inquiétudes d'André Coudyzer, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique (Fedesuc), qui fédère 8 hautes écoles (34.000 étudiants) et 6 écoles supérieures des arts (3.500 étudiants). Il est également président du Conseil général des hautes écoles (CGHE).

« Je retiens deux choses, dit, furieux André Coudyzer. Ce projet incarne la vision régionaliste du ministre, en favorisant Liège et Bruxelles et il pénalise l'enseignement libre confessionnel (catholique), en particulier, et les hautes écoles, en général. Dans le projet tel qu'on nous le présente, ce sont les universités, seules, qui seront habilitées à organiser les masters. La porte n'est pas complètement fermée pour les hautes écoles, mais si elles conservent la possibilité de les organiser, ce sera sous la coupole ou le pilotage des universités. »

Ce que pointe André Coudyzer, c'est la remise en question de l'identité des hautes écoles dans leur globalité : leur construction, leur place, leur valeur ajoutée et leur autonomie. Une mise sous la coupole des universités, notamment via un transfert dans leur giron du niveau d'études 7 (master) qui risque, dit-il, de restreindre leurs compétences, qu'il s'agisse de recherche ou de relations internationales : *« Les hautes écoles organisent des masters, comme des cycles courts. Il serait dommage que ce champ de compétences soit restreint à l'avenir. »*

Concernant les hautes écoles de Bruxelles, André Coudyzer s'inquiète de l'avenir des synergies qui ont été mises en place. *« Des partenariats ont été conclus entre l'UCL et des hautes écoles qui seraient désormais intégrées au pôle bruxellois sous la houlette de l'ULB »*

Il y a plusieurs mois déjà, l'école de traduction-interprétation bruxelloise Marie Haps (Haute école Léonard De Vinci) avait tiré l'alarme et demandé au ministre de *« respecter sa volonté de collaboration étroite avec l'UCL »*. Elle n'a pas été entendue.

L'UCL et le CDH non plus qui réclamaient l'insécabilité de la zone Bruxelles-Brabant wallon.

Pour le CDH, non seulement l'UCL a sa faculté de médecine à Woluwe-Saint-Lambert, mais elle doit pouvoir poursuivre ses collaborations avec une série de hautes écoles basées à Bruxelles, comme l'Ichec (masters en ingénierat commercial, en gestion de l'entreprise et en sciences commerciales) ou l'Ihecs (journalisme et communication).

En coulisse, si le projet reste en l'état, on parle d'une « *déclaration de guerre* » contre l'enseignement catholique dès lors qu'il isole l'UCL géographiquement et l'empêche désormais de nouer et de renforcer des partenariats en dehors de sa zone avec d'autres institutions.

L'objectif idéologique, explique-t-on, se doublerait d'une ambition de contrôle politique du supérieur par la Communauté française, via la nomination d'un administrateur général de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares), puisqu'elle se ferait sur proposition du ministre de l'Enseignement supérieur.

FABRICE VOOGT

Débat thématique sur les «perspectives de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur»
M. le président. - Nous entamons le débat thématique sur les « perspectives de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur ».

La parole est à Mme Kapompolé. (PS). - Le débat sur le paysage de l'enseignement supérieur se poursuit dans la presse mais aussi et surtout lors des différentes rentrées académiques. L'heure de vérité approche. Un décret ou une note au gouvernement devrait être déposé en décembre. Je voudrais souligner votre courage et votre écoute. Ce sujet ne permet pas d'arbitrage budgétaire sec puisqu'il concerne avant tout des hommes et des femmes ainsi que le devenir des générations futures. L'écoute est centrale.

Enfin, afin de pouvoir tirer les leçons de l'échec des académies, une large concertation de l'ensemble des acteurs a été menée, même auprès de ceux qui avaient décidé de quitter la table à un moment donné. Le ministre a imposé une méthode de concertation afin d'aboutir à un consensus.

Ceux qui semblent s'opposer aux collaborations géographiques - comme le recteur de l'UCL, M. Delvaux, que j'ai eu l'occasion d'entendre lors de la rentrée académique - n'ont peut-être pas pu mener à bien, hier, une intégration philosophique.

Si leur crainte porte sur la liberté d'association, elle me semble non fondée car le ministre n'a cessé de répéter sa volonté de collaboration entre les différentes institutions d'enseignement supérieur. Je voulais aussi souligner la volonté de relancer les concertations pour aboutir à une réforme qui agréera la majorité des acteurs. Quelques points m'apparaissent essentiels dans les projets de réforme évoqués dans la presse. Les collaborations et les co-diplomations engagent un dialogue constructif dans notre enseignement. Cependant, le modèle est basé sur la concurrence entre les établissements quels que soient le type d'enseignement ou la région. Est-ce un gage d'efficacité pour les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

La proposition d'une structure faîtière ayant des missions en matière de recherche, de représentation, de coopération au développement et de statuts étudiants garantirait une unicité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un élément fondamental pour l'évolution de l'enseignement supérieur au niveau international. Le changement qui touchera le plus la communauté étudiante provient des futurs pôles. Les bassins géographiques qui les fondent structurent intelligemment le paysage de l'enseignement supérieur. En organisant des collaborations entre les différents types d'enseignement supérieur dans un bassin géographique, l'étudiant bénéficie d'une palette de formations facilement accessibles. Mon groupe a toujours été attentif aux coûts supportés par l'étudiant. Le débat que nous venons d'avoir montre que cette préoccupation est largement partagée par les partis de cette assemblée. Les transports en sont un poste important. En garantissant un ancrage géographique, l'accessibilité de l'enseignement supérieur en sort renforcée au même titre que sa cohérence et sa diversité.

L'ancrage d'une université dans sa région lui permet de s'impliquer davantage dans son développement. Un pôle universitaire déteint sur l'image de la ville et de la région qui l'accueillent. Je pense au projet de territoire du Centre d'énergies du Cœur du Hainaut. Il faut

insister sur l'indispensable dimension internationale d'une université, mais elle doit aussi s'ouvrir aux besoins de la région dans laquelle elle est implantée.

C'est le cas de l'UMons, mais aussi de toutes les universités de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà des préoccupations universitaires, les pôles tels qu'ils sont pré-visualisés ont l'avantage de provoquer, d'inculquer et de renforcer les collaborations entre tous les types d'établissement.

En plus de centraliser une offre d'enseignement, les collaborations entre hautes écoles, universités et écoles supérieures des arts et les co-diplomations amèneront nécessairement une ouverture d'esprit et des échanges fructueux. Ce n'est pas en cette semaine de la créativité en Région wallonne que l'on affirmera le contraire. Ce rapprochement permettra aussi de réduire les concurrences - que je dénonce par ailleurs - entre les établissements, au profit d'un recentrage sur les missions d'encadrement de l'étudiant. Enfin, la mutualisation des structures de services aux étudiants sera un signe de solidarité et de cohabitation entre les établissements qui feront partie du pôle. En favorisant les coopérations, en réduisant la concurrence et en mettant en commun les services à la communauté étudiante, nous garantirons une meilleure orientation des étudiants, un meilleur service et le maintien d'une offre de proximité.

Monsieur le ministre, depuis le lancement des tables rondes et l'annonce de vos réflexions, nous avons pu entendre les interventions et les points de vue des différents acteurs.

Aujourd'hui, ces acteurs entendent des bruits divergents et se demandent quand nous pourrons concrétiser les choses. C'est donc votre vision du paysage qu'il nous importe de connaître, d'autant plus que les chiffres de l'OCDE confirment que l'enseignement supérieur en Belgique est performant. Nous pourrions faire mieux encore dans les prochaines années grâce à votre réforme.

M. le président. - La parole est à M. Disabato.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Le 25 octobre dernier, Le Soir relayait des informations précises à propos d'un avant-projet de décret relatif à la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, que nous avons déjà évoqué en maintes occasions. D'après cette source, les grandes lignes de la réforme que vous envisagez restent fidèles au principe que vous avez exposé à plusieurs reprises : l'installation, pour l'enseignement supérieur, d'une structure faîtière qui améliorerait sa visibilité internationale et permettrait de développer une forme de pilotage, notamment par la collecte intégrée de données statistiques, conformément à la Déclaration de politique communautaire. Elle serait également dotée d'un administrateur général nommé par le gouvernement. Par ailleurs, comme vous l'avez déjà annoncé, des structures territoriales seraient créées autour de l'ULB, de l'UCL, de l'ULg, de l'Université de Mons et des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix afin de développer des collaborations entre universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts géographiquement proches. Chaque établissement serait membre du pôle où se trouve son siège social ainsi que du ou des pôles où il compte une implantation formelle, son appartenance au pôle étant dans ce dernier cas limitée. Toujours selon la même source, la gestion des habilitations se ferait au niveau du pôle, une institution non-membre pouvant être habilitée à organiser une nouvelle formation à condition de se placer dans le cadre d'une codiplomation avec une institution membre. L'article évoque également le transfert des formations de masters dans le giron exclusif des universités, laissant uniquement des possibilités de codiplomation aux hautes écoles. D'après les informations dont je dispose, le gouvernement n'a à cette heure pas entamé les travaux législatifs relatifs à cette réforme. Quel est dès lors le statut du document en question ? La description donnée par la presse est-elle proche de ce que vous envisagez ?

Quelles sont vos intentions concernant l'organisation future des masters en hautes écoles, dont nous n'avons pas débattu en dehors de l'expérience pilote de l'alternance ? Souhaitez-vous réellement voir ce diplôme devenir l'apanage des universités ? Qu'advierait-il des masters organisés par l'enseignement supérieur de promotion sociale ?

En matière d'habilitations, la majorité s'est accordée sur l'objectif de réduire les concurrences entre réseaux et de développer les collaborations sur une base géographique. Procéderez-vous au découpage territorial tel qu'évoqué, donnant un avantage net aux universités situées au centre des bassins d'enseignement supérieur ? Quel sort sera-t-il réservé aux collaborations existantes et en développement entre les institutions situées dans des zones géographiques différentes ? Par ailleurs, comptez-vous doter la future académie unique d'une administration, comme le laisse penser la nomination d'un administrateur général annoncée dans la presse ? Dans cette hypothèse, cette nouvelle administration se substituera-t-elle, en tout ou en partie, à la Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique ? Lors de nos précédents échanges, vous admettiez les difficultés rencontrées par plusieurs acteurs ainsi que la nécessité d'une concertation entre les institutions pour parvenir à un consensus. Cette démarche fait suite

aux auditions des recteurs, syndicats et organisations étudiantes que le gouvernement a organisées dans le cadre de la table ronde qui a été réunie voici quelques années.

À en croire la presse, les difficultés de certains acteurs persistent, voire s'aggravent, à la suite des informations révélées récemment. Vous avez indiqué ne pas vouloir vous enfermer dans un calendrier. Le temps semble néanmoins presser et nous sommes loin d'aboutir à un consensus. Nous avons donné aux acteurs de nombreuses occasions de s'exprimer et les avis des uns et des autres sont désormais très clairs. Comment comptez-vous vous y prendre pour faire aboutir ce dossier d'ici à la fin proche de cette législature ? Si nous voulons parvenir à un résultat, il ne nous est plus permis de patienter longtemps encore. Je rappelle que ce dossier est très important pour le développement de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

M. le président. - La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - M. Disabato a bien résumé ce que nous avons tous appris. Cela me dispense de l'exercice. Je passerai dès lors directement à nos questions et constats. J'ai vécu plusieurs rentrées académiques pour le moins mouvementées. Certains épisodes furent particulièrement durs, notamment lors des échanges entre futurs pôles universitaires « à la Marcourt ». D'annonce en annonce, de note en note, de difficulté non résolue en difficulté non résolue, les crispations et les inquiétudes sont devenues de plus en plus fortes. J'imagine que, dans un tel contexte, il est plus difficile d'avancer. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Après la sécession de Mons par rapport à l'ULB et l'échec de la grande académie de Louvain, tout le monde est globalement d'accord pour dire qu'il faut revoir l'organisation du paysage de notre enseignement supérieur. Toutefois, mon groupe ne veut pas que cette réorganisation préfigure une pré-régionalisation de l'enseignement supérieur, même si les universités bruxelloises semblent très heureuses de ce qui se prépare. En cas de régionalisation, ces mêmes universités viendront pleurer chez nous en déplorant la misère dans laquelle vous les avez plongées. Si la réforme que vous nous concoctez ne débouche pas sur un déploiement équilibré et ne satisfait pas les trois universités complètes actuelles, elle ne pourra jamais produire durablement ses effets. Si vous arriviez à imposer par la force au sein du gouvernement ce qui semble aujourd'hui bloqué, la réforme sera remise à plat par votre successeur. Pendant toute cette période d'incertitude, on restera dans l'immobilisme. Comme tout le monde, j'ai lu attentivement l'article du journal Le Soir du 25 octobre. En coulisses, on parle en effet d'une déclaration de guerre contre l'enseignement catholique puisque votre projet isolerait géographiquement l'UCL.

On dit aussi que votre objectif idéologique se doublerait même d'une ambition de contrôle politique de l'enseignement supérieur par l'administration et plus précisément par ce fameux administrateur général dont le nom circule déjà. Cela permettra de couronner la carrière d'un de vos collaborateurs assez proche. La suspicion qui règne dans le secteur est malsain ! Les hautes écoles de type long désapprouvent totalement l'idée que désormais seules les universités seraient habilitées à organiser des masters. C'est une véritable régression par rapport à 2004. La plupart des hautes écoles souhaitent s'associer librement et collaborer sur un pied d'égalité avec des universités de leur choix, comme cela s'est produit avec le décret pour la fusion entre HEC et l'ULg en 2004. Aucune n'accepte d'être associée de force à un pôle universitaire qu'elle n'a pas choisi et encore moins à un système qu'elles voient comme une régression de leur statut, un manque de respect pour les enseignements qu'elles prodiguent à des dizaines de milliers d'étudiants !

Dimanche dernier toujours, vous n'annonciez plus le nouveau décret pour décembre 2012 mais pour 2013, ce qui vous laisse treize mois. Cela signifie-t-il que vous n'êtes nulle part ? Ou que cela sera très difficile ? Pourriez-vous être plus précis sur ce nouvel agenda ?

Vous avez déclaré également que si on a trouvé un accommodement pour la faculté de médecine pour l'UCL, on en trouvera pour les deux ou trois derniers points en suspens. Pour ma part, j'identifie plus que deux ou trois points de rupture. Quels sont pour vous les points d'achoppement ?

Au-delà de vos belles déclarations sur la concurrence stérile qu'il faudrait réduire et de votre désir de développer les collaborations sur une base géographique, j'ai surtout l'impression qu'il y a de plus en plus de divisions entre institutions qui étaient auparavant partenaires. En outre, comme le dossier traîne, les rumeurs deviennent de plus en plus alarmistes.

Dans ce contexte tendu, comment comptez-vous procéder pour atteindre vos objectifs dans les délais fixés ? Sans une réforme équilibrée pour les acteurs concernés, vous n'obtiendrez pas de consensus.

Le document informel dont je dispose à ce sujet est loin d'être clair. Dans cette nébuleuse les rapports humains ne cessent de se crispier, ce qui n'est jamais bon pour faire évoluer un dossier. Avez-vous une majorité au gouvernement pour adopter ce plan afin qu'il devienne un vrai projet de décret et d'ici fin 2013, un décret ?

M. le président. - La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). - Il y a trois semaines, le secrétaire général de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique (Fedesuc) a publié dans la presse un article au titre accrocheur, « Collège autour des pôles universitaires » ; cela a attiré notre attention.

On y lit qu'un texte, suscitant quelque crainte, circulerait dans les milieux autorisés. Selon d'autres bruits, les hautes écoles ne seraient pas ravies de son contenu. Certes, le ministre me répondra qu'avec la presse, il faut faire preuve d'une certaine prudence. Toutefois, un tour rapide des acteurs de terrain, toutes tendances confondues, confirme ces inquiétudes et mécontentements. Le décret sur le paysage de l'enseignement supérieur est un peu comme le monstre du Loch Ness. . . Il y a un petit temps qu'on en parle, certains en ont fait leur fonds de commerce et si beaucoup disent avoir vu « quelque chose », peu peuvent en donner la preuve. Depuis longtemps, nous suivons très attentivement l'évolution de ce dossier. Pouvez-vous nous informer sur le statut du texte en circulation ? A-t-il pour objectif de sonder le terrain avec des idées « fortes » ? Est-ce une ébauche « tombée du camion » ? Est-ce un texte achevé à quatre-vingts pour cent ou une version finale ? Que vous inspirent les réactions publiques ou moins publiques à ce document ? Comment comptez-vous concilier l'ambiance très tendue qui règne dans le secteur et votre volonté de concertation - gage de l'efficacité du dispositif - avec les hautes écoles, les universités, l'enseignement supérieur de promotion sociale et supérieur des arts, les organisations étudiantes et syndicales ? Soumettez-vous, comme annoncé, un texte au gouvernement en novembre ? Je pense qu'est venue l'heure du débat politique. Pour cela, il faut être en mesure de travailler sur un document complet et officiel. Ce texte constitue-t-il cette base ?

Envisagez-vous de solliciter le gouvernement dans les prochaines semaines. Quel est votre calendrier à rebours ? Mon groupe pense qu'il est important de savoir dans quelle pièce l'on joue afin de se donner les moyens d'aboutir. Au nom de mon groupe, je voudrais présenter les critères qui nous paraissent essentiels pour la bonne réussite d'une réforme de ce type. Tout d'abord, une totale liberté d'association et une autonomie de gestion des établissements sont les piliers d'une réforme de qualité, qui sera alors soutenue par les acteurs et efficace dans son fonctionnement. Si elle doit tenir compte d'une certaine logique géographique, celle-ci doit surtout être définie en fonction du périmètre d'action potentiel des acteurs. Par ailleurs, il est indispensable de prendre en considération l'histoire des établissements d'enseignement supérieur concernés, leurs pratiques, le contenu de leur projet pédagogique, académique, social et culturel. En faire abstraction risque de handicaper la réforme, étant donné les réalités des établissements et leur coopération efficace. Il faut également maintenir un lien fort entre Bruxelles et le Brabant wallon en tenant compte des réalités géographiques, de l'offre d'enseignement de proximité ainsi que des étudiants qui choisissent un établissement en fonction de son projet pédagogique et de leur projet d'études. À l'heure du processus de Bologne, la question du paysage de l'enseignement supérieur doit également être traitée dans une logique d'optimisation des ressources, sans disperser les budgets. Il faudra du reste tenir compte de la situation budgétaire de la Fédération et des ressources de sa fonction publique. En outre, la réforme du paysage devra s'accompagner, en parallèle, d'une réforme fondamentale des modes de financement de l'enseignement supérieur. Au surplus, l'investissement ne doit pas s'inscrire dans une logique de financement de structures mais de projets afin de coller au plus près aux besoins et à la réalité mouvante de l'enseignement supérieur. Enfin, l'Ares devrait être une structure de coordination qui viendrait s'articuler aux organismes existants. Son objectif doit être de soutenir et optimiser l'action des établissements et non pas de se substituer à ceux-ci.

M. le président. - La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - J'interviens dans ce débat afin de compléter l'intervention de M. Di Sabato. Je voudrais en effet revenir sur la distinction entre universités complètes ou non, ainsi que sur la place accordée aux hautes écoles. L'ébauche d'un avant-projet de décret, connu de la presse et de certaines institutions, vise à fixer juridiquement la notion d'université complète. Le ministre nous indiquera certainement le statut de ce document. Cela étant, la notion d'université complète ou non complète n'est pas claire. En effet, plusieurs institutions considérées comme incomplètes remplissent néanmoins les trois missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité dans les disciplines pour lesquelles elles sont habilitées. À l'inverse, des universités considérées comme complètes n'organisent pas toutes les filières possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tiens également à souligner l'impact de ces notions sur l'autonomie des universités dites incomplètes. Celles-ci devront en effet, pour les disciplines pour lesquelles elles ne sont pas habilitées, s'associer à des universités complètes afin d'exercer leurs missions. Au-delà des nouvelles habilitations, les anciennes verront leurs conditions modifiées. Des universités seront donc appelées à jouer les grandes sœurs des autres. Cette approche est d'autant plus étonnante que la logique des pôles tend à responsabiliser les universités dites incom-

plètes de Mons et de Namur. Par ailleurs, ce texte suggère de supprimer l'organisation de masters par les hautes écoles, en limitant leur enseignement au niveau 6 du cadre européen de certification.

Dès lors, monsieur le ministre, quelle vision sous-tend cette proposition ? Quelle plus-value attendez-vous de cette éventuelle limitation ? Que deviendraient les formations telles que celle d'ingénieur industriel ? Qu'advierait-il des étudiants qui fréquentent ces masters ? Une cohérence avec le très récent décret sur les nouvelles habilitations des hautes écoles est-elle recherchée ? Cette volonté de limiter l'organisation des masters suscite des inquiétudes dans les hautes écoles, voire un découragement face à ce qui est perçu comme un manque de considération pour leur travail. Cette réforme pourrait aussi compromettre l'équilibre entre les universités et les hautes écoles alors même que ces institutions sont appelées à renforcer leurs partenariats au sein des pôles, partenariats que nous soutenons évidemment.

M. le président. - La parole est à M. Marcourt, ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Mesdames, messieurs, ces quinze minutes qui me sont accordées me permettront largement de répondre aux questions qui me sont posées mais ne suffiront pas à exposer l'intégralité du projet, sa genèse ainsi que les circonstances qui détermineront nos choix.

Le texte diffusé par la presse est un document de travail interne de mon cabinet. Je ne l'ai pas approuvé et il n'a donc, a fortiori, pas été validé par le gouvernement. Il ne s'agit pas non plus d'un test officieux destiné à connaître les idées radicales qui seraient acceptées !

Ce document était une ébauche qui servait de base à une consultation. Quelqu'un a cru opportun de le communiquer à la presse, c'est son droit. De surcroît, ce document est obsolète car la note qui lui a servi de base a depuis évolué. Je souhaite donc couper les ailes à ce canard.

Tout d'abord, le modèle que je propose n'a pas changé. L'idée d'une structure unique, une académie universitaire de recherche et d'enseignement supérieur commune à toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, est inédite. Nous devons l'organiser de manière homogène sous l'impulsion des établissements mais en notre présence. Tout à l'heure, M. Mouyard se gaussait de l'absence de pilotage. Or le vrai pilotage est bien là, il sera mené par cette structure. Aujourd'hui, aucune administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pilote l'enseignement supérieur. Cette compétence est partagée entre le Conseil inter-universitaire de la Communauté française et le Conseil général des hautes écoles. Il n'y a aucune vision intégrée. L'académie la donnera grâce à la présence de tous les opérateurs et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette académie représente le socle de la réforme et permettra aux institutions d'avoir une vision intégrée avec le soutien de la Fédération. Ensuite les pôles devront être fondamentalement centrés sur l'étudiant. Dans l'enseignement supérieur, et plus encore dans les universités que dans les hautes écoles, la recherche est trop souvent privilégiée par rapport à l'étudiant et son cursus. L'accès aux études supérieures, les passerelles entre les hautes écoles et les universités et inversement, les services sociaux, culturels, sportifs et l'aide à la réussite pourront être organisés par pôle et pourront réduire les concurrences de manière importante.

Depuis que nous parlons de ce projet, nous avons bien décloisonné le terrain. M. Hazée, élu namurois, est très attentif aux universités qui comptent moins d'inscrits que d'autres, pour ne considérer que ce critère. Nous voyons que depuis le début de nos discussions sur les pôles, la dynamique préexistante s'est renforcée.

En faisant porter beaucoup de responsabilités à l'académie, nous éviterons le repli local. C'est elle qui fera des propositions au gouvernement en matière d'habilitation, et le parlement tranchera. Elle aura la responsabilité de prendre les avis des promoteurs des habilitations, mais aussi des autres pôles, avant de formaliser sa proposition. Si nous voulons éviter les concurrences, il faut favoriser les co-diplomations, spécialement dans les nouvelles formations où le terrain est encore vierge et dans le cas de compétences partagées.

L'enseignement de promotion sociale, qui ne dépend pas de moi, devra trouver sa place dans le nouveau système. Par rapport aux conséquences de cette publication - les non-dits, les fuites -, il existe une tendance naturelle à la lecture sélective ou déformée.

À certains moments, l'une ou l'autre université se sent menacée. Mme Bertieaux a fait allusion aux discours de rentrée dans certaines universités ; ses propos m'ont fort marqué, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité accélérer le mouvement, laissant à chacun le temps de revenir au dialogue. À d'autres moments, comme c'est le cas avec cette publication, ce sont les hautes écoles qui se sentent menacées.

Pour répondre à la préoccupation de M. Elsen, mon intention est de préserver de manière générale le statut actuel et l'autonomie de tous nos établissements, mais aussi de leur offrir des

structures facilitant les collaborations concrètes, les partages d'infrastructures et de ressources, les co-organisations et les co-diplomations. La Flandre, qui est souvent mise en évidence, vient d'adopter le 13 juillet 2012 un décret intégrant toutes les études en deux cycles à l'université. Je m'oppose totalement à cette tendance et cette question ne figure pas, de manière directe ou indirecte, dans mon projet.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ici mon intime conviction que la richesse de notre enseignement supérieur repose précisément sur cette organisation articulée entre l'enseignement supérieur artistique, les hautes écoles et les universités. Nous devons préserver les spécificités qui permettent d'offrir aux jeunes des études répondant à leurs souhaits, avec des finalités différentes. L'expérience de l'intégration des écoles d'architecture doit nous guider dans nos décisions. Cependant, nous devons aboutir à un ensemble cohérent. Il ne doit pas s'agir de trois formules indépendantes et exogènes de l'enseignement supérieur. Nous devons faire en sorte que ces types d'enseignement se parlent. L'un des éléments m'ayant le plus marqué lors des tables rondes, c'est que ces trois types d'enseignement ne sont pas dans la communication. Si notre volonté est d'offrir des passerelles aux jeunes qui, au moment de leur entrée en première année de baccalauréat, se rendent compte que les études qu'ils suivent ne sont pas conformes à leurs attentes, à leurs aspirations, à leurs souhaits de projet de vie, il faut leur permettre de se réorienter, sans attendre le mois de juin avec la sanction d'une année perdue. C'est tout l'objectif du projet.

Mme Bertieaux a relevé une volonté de politisation. Oui, il y aura une administration, tout comme il y a aujourd'hui quelques personnes qui travaillent au Ciuf, au Conseil général des Hautes écoles au ou Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique. Il ne s'agit évidemment pas d'aller au-delà mais il me semble important de rassembler les équipes de ces trois conseils. Sur le calendrier, je suis d'accord avec M. Elsen : le temps de la réflexion est aujourd'hui terminé, il faut passer à l'acte. Je compte d'ailleurs mettre à profit les quelques jours qui viennent. Certains ont parlé du rapprochement entre le Brabant wallon et Bruxelles. Je me demande pourquoi le Hainaut, Namur et Liège ne pourraient pas être proches de Bruxelles mais soit, passons sur ces questions. . . Nous devons aboutir à un ensemble cohérent.

M. Elsen a parlé d'histoire. Nous ne préparerons pas le paysage du futur en regardant dans un rétroviseur et en reproduisant le passé. Il existe aujourd'hui dans l'enseignement supérieur une vraie volonté d'aller de l'avant. Il faut permettre d'avancer, notamment sur le financement. Je rappelle que le décret actuellement en vigueur prévoit la prise de décisions au tout début de la législature suivante. Il est aussi évident que la connaissance du paysage de l'enseignement supérieur nous permettra de déterminer son avenir de façon ferme. Tenter d'attirer le plus d'étudiants possibles, ne fût-ce que pour conserver son financement, ne relève pas d'un fonctionnement adéquat. De même, les filières par piliers ne sont pas les plus rationnelles. Il faudra donc engager rapidement le travail. Le texte de décret étant en cours de rédaction, c'est une note finalisée que j'espère déposer bientôt. Au début de l'année 2013, le gouvernement devra décider si nous entreprendrons ensemble ce travail qui prendra beaucoup de temps à notre parlement. Nous devons en effet obtenir un consensus avant d'entamer le débat dans cette assemblée. Je veux vous présenter une vraie réforme de l'enseignement supérieur, propre à nous engager pour la prochaine décennie.

M. le président. - La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - La réponse du ministre Marcourt me rassure à peine. Certes, le document qui circule n'est pas validé et est dépassé. Le pire qui s'y trouve n'a peut-être pas été validé. Il n'empêche que si le modèle d'une structure unique, la fameuse Ares, peut recueillir l'adhésion de nombreux acteurs sur le principe, elle n'en reste pas moins inquiétante.

Vous avez marqué votre volonté de voir apparaître une représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour piloter les systèmes de contrôle qui manquent à notre enseignement supérieur. Ce sera certes une administration, et donc un contrôle exercé par le gouvernement. Le risque de politisation est donc bien présent, ce qui m'inquiète.

Vous prétendez que les pôles géographiques tendent à être mieux centrés sur l'étudiant. J'en doute fort. En effet, une institution d'enseignement supérieur se centre sur l'étudiant parce que c'est sa politique ou parce qu'une réglementation l'aide dans ce sens. Elle ne se centre évidemment pas sur l'étudiant sur la base d'une assise géographique. Cette affirmation n'a aucun sens. Vous dites que favoriser les codiplomations sert à éviter les concurrences. Cela ne nous éclaire pas sur le rôle des hautes écoles et le devenir de leurs formations. En effet, monsieur le ministre, vous prétendez qu'elles étaient incluses dans cette note dépassée dans le cadre d'une codiplomation avec les universités. Vous ne nous avez pas rassurés, monsieur le ministre. Vous portez clairement un projet en tête dont vous nous avez présenté l'esquisse. Vous avez annoncé une note, mais sans en préciser la date de finalisation. . . Vous souhaitez progresser sur le financement pour la fin de

cette législature, voire le début de la suivante, et vous avez raison, compte tenu des contraintes décrétales. Mais auparavant, nous devons connaître le paysage de notre enseignement supérieur, car le modèle de son financement en dépendra. En agissant comme vous le faites, vous risquez d'installer l'incertitude. Enfin, vous évoquez une refonte qui nous engagera pour une décennie. Je vous le répète, une réforme équilibrée à même de satisfaire le plus grand nombre pourra faire évoluer la situation, mais si vous présentez un système déséquilibré au grand mécontentement de la majorité des acteurs, votre réforme sera démantelée dès que vous aurez tourné les talons. . .

M. le président. - La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Compte tenu de l'émoi provoqué par le document, il aurait été préférable de le déclarer inexistant dès que l'information devenait publique. Je note que personne n'en prend la responsabilité. Dans la poursuite des objectifs du gouvernement, j'insiste sur le respect de tous les acteurs, universités et hautes écoles. Le dossier est suffisamment complexe et sensible pour ne pas le compliquer encore en plaçant des acteurs sous la tutelle d'autres. Puisque vous n'avez pas répondu sur ces points, j'en conclus qu'ils figureront dans la note qui n'existe pas encore. Quoi qu'il en soit, je note la volonté d'apaisement qu'exprime le ministre en promouvant le dialogue et le respect des acteurs. Nous espérons que le gouvernement dégagera rapidement un consensus sur la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, d'ailleurs prévue dans la Déclaration de politique communautaire et sur laquelle l'ensemble du gouvernement s'est donc engagé. Je retiens quelques objectifs connus de cette refonte : le pilotage par une académie intégrée pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le décroisement et le renforcement de l'accessibilité de notre enseignement supérieur, le développement de l'offre et la lutte contre les concurrences entre établissements. Ils nous semblent essentiels et nous incitons le gouvernement à les atteindre au plus vite.

M. le président. - La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). - Monsieur le ministre, vous avez bien fait de préciser que le document de travail n'avait été validé ni par vous-même ni par le gouvernement. Comprenez nos interrogations. Ainsi, la note, qui est dépassée, reprend par exemple le changement de nom relativement récent de Saint-Louis. Nous essayons donc de resituer cette note dans le temps. D'une certaine manière, vous nous avez rassurés sur le calendrier, puisque certains éléments et principes que vous avez rappelés ne sont pas nécessairement en phase avec la note. Nous avons donc pris connaissance avec satisfaction des éléments que vous avez cités aujourd'hui. Par ailleurs, vous avez insisté sur la volonté de mettre en place une structure unique sous l'impulsion des établissements. Comme vous, nous ne cessons de répéter qu'il est essentiel de travailler avec les acteurs du secteur. Je prends bonne note également de votre souhait « d'éviter le repli local ». Il va sans dire que nous sommes également opposés aux clivages géographiques. Élément nouveau : vous avez mis en évidence la nécessité de favoriser les collaborations et d'envisager des incitants à cet effet.

Sur un mode semi-humoristique, vous avez ensuite évoqué les travers que pouvait induire un recours trop systématique « à des éléments de l'Histoire ». Or on dit souvent qu'il faut prendre appui sur de tels éléments pour éviter de reproduire certaines erreurs. Je considère que nous devons donc, dans certains cas, pouvoir les prendre en considération. Je pense également qu'il convient de se donner toutes les garanties pour développer un avenir fort. Dans ce domaine comme dans d'autres, cet avenir ne sera assuré que si l'on renforce ce qui permet déjà aujourd'hui d'atteindre d'excellents résultats. Nous partageons également votre point de vue sur les modalités de financement. Je souligne encore que la zone Brabant wallon- Bruxelles est déjà une réalité décrétales, sous certains aspects notamment liés aux hautes écoles. Là aussi, il convient de prendre largement en compte les collaborations possibles au bénéfice de l'étudiant. Je me réjouis de l'existence de cette note, nous pourrions donc prochainement débattre sur la base d'un texte commun et officiel.

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

PCF 14/11/2012

Séance du Parlement CF du 14 novembre sur le paysage de l'enseignement supérieur

Notes rapides de lecture

• Infos à obtenir à confirmer

- Article A. Coudyzer (SEGEC Hautes Ecoles)
- Référence du décret (récent) sur les habilitations Hautes Ecoles
- Date du décret Hautes Ecoles avec les 5 pôles (dont Bruxelles-Brabant Wallon !)

• Observations / questions

a) Parlementaires

- Gestion des habilitations au niveau des pôles (Disibato) ?
- Transfert des masters dans la sphère des universités (les hautes écoles seraient limités au niveau 6)
- Relation de la nouvelle administration avec la DGENORS ?
- Perspective possible de la régionalisation de l'enseignement supérieur ?
- Incitants pour les collaborations ?
- Mesures de financement non prévues - Calendrier

b) Marcourt

- « *Mais en notre présence* »
- L'administration doit-elle piloter l'enseignement supérieur ?
- Confusion entre consultatif et délibératif ? (CIUF, CGHE vus comme instances de pilotage ?)
- « *La recherche est trop souvent privilégiée dans les universités* »
- il faut favoriser les co-diplomations
- Marcourt opposé à l'intégration des études en 2 cycles dans les universités et donc opposé aux interventions de Hilgers et Delvaux célébrant le récent décret flamand sur ce point)
- L'objectif du projet et la possibilité de réorientation rapide des étudiants

c) hors débat

- L'audition de novembre 2011 est souvent évoquée :
 - y a-t-il eu un rapport ?
 - CSC/SP et CNE oubliés ; mais les interventions se font comme si tous les syndicats avaient été entendus.
- Statut juridique des 3 Conseils actuels (CIUF, CGHE, CESA) ?
- Place du FNRS dans le dispositif

Interpellation de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « État des contacts avec le milieu académique dans la perspective de la réforme du paysage » (Article 76 du règlement)

- Les discussions sur la réforme du paysage de l'enseignement supérieur sont entrées dans une phase décisive. Un texte est à présent sur la table afin de concrétiser les engagements pris par notre majorité en matière de pilotage et de régulation de l'enseignement supérieur.

Nous espérons voir la réforme prévue, ambitieuse et équilibrée, attendue de longue date et visée par notre Déclaration de politique communautaire (DPC), aboutir dans les meilleurs délais. Cependant, les discussions en vue de cette réforme n'ont pas toujours été aisées avec les responsables d'établissements d'enseignement supérieur attachés à leur autonomie et confrontés à des enjeux cruciaux. Nombre d'entre eux l'ont fait savoir lors des dernières rentrées académiques. D'après des informations concordantes, l'atmosphère dans le secteur reste tendue. Le journal *Le Soir* du 3 décembre dernier nous rapporte que plusieurs hautes écoles vous ont adressé une lettre afin de partager leurs inquiétudes à propos des collaborations futures entre leurs établissements, situés dans des zones géographiques différentes, et du modèle de gouvernance des entités nouvelles que vous souhaitez créer. Cette démarche aurait été entreprise une première fois en mai 2011 sans réponse de votre part. Par ailleurs, le même journal nous apprend que des éléments non liés à la réforme du paysage soulèvent plusieurs critiques de la part de la Fédération des étudiants francophones, qui s'inquiète d'une redéfinition du statut de l'étudiant sur laquelle elle n'a pas été consultée jusqu'à présent. Il est vrai qu'au-delà des pôles et de l'Ares, votre note couvrait des éléments complémentaires n'ayant pas fait l'objet de discussions approfondies.

Enfin, la CNE et la CSC Services publics ont adressé aux membres de notre parlement un courrier faisant part de leurs craintes quant à la représentation du personnel administratif, technique et ouvrier dans la réforme sur laquelle vous travaillez actuellement.

En novembre 2011, le gouvernement avait organisé des auditions officielles avec les différents acteurs de l'enseignement supérieur - autorités académiques, étudiants, syndicats - afin de recueillir leurs avis préalablement à la réforme. Si j'en crois les informations publiées par *La Libre Belgique*, de nouvelles consultations ont dû avoir lieu ce jeudi 6 décembre. Confirmez-vous ces informations ? Pouvez-vous déjà nous en dire plus sur l'état de vos contacts avec les responsables d'universités, de hautes écoles et d'écoles supérieures des arts ? Quelles sont vos réponses aux craintes exprimées par certains d'entre eux ? Quelles difficultés reste-t-il à surmonter pour aboutir dans ce dossier ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Il conviendrait peut-être de mettre les choses en perspective : une déclaration de politique communautaire, une table ronde qui a débuté il y a trois ans, un projet dans sa phase initiale, qui sera soumis à une négociation formelle dès que le gouvernement aura approuvé l'avant-projet.

Le texte de cet avant-projet figure sur le site internet de l'UCL. C'est dire que la diffusion est parfaitement assurée. Vous avez exprimé des craintes légitimes. Mais dans ce dossier, il importe d'être dans le rationnel et non dans l'émotion.

Je parle de ce projet avec les recteurs, les hautes écoles, l'enseignement supérieur artistique et, de manière informelle, avec les organisations syndicales, depuis la fin de la table ronde. Nous avons organisé un nombre incalculable de réunions.

La presse a fait état d'une difficulté pour le pôle de Bruxelles. Après avoir, dans un premier temps, décidé d'inviter le recteur de l'ULB et le recteur de l'UCL, le gouvernement a convié le président du Conseil inter-universitaire de la Communauté française - Ciuf - dont il faut aussi tenir compte, et celui d'une autre université implantée à Bruxelles. Cinq des six recteurs invités ont exprimé leur soutien aux principes développés dans l'avant-projet, en émettant toutefois des réserves, certains points étant perfectibles. Il faut en effet opérer une distinction entre les principes de la réforme et le libellé proprement dit. C'est dans ce sens que s'est tenue une réunion formelle avec le Conseil inter-réseaux, qui a débouché sur des remaniements concrets mettant le texte en phase avec la complexité du dispositif. Par ailleurs, plus de trois quarts des hautes écoles soutiennent désormais l'avant-projet dans ses principes. J'ajoute que le recteur de l'ULB a salué la cohérence de ce texte, en appelant de ses vœux de nouvelles ouvertures pour l'améliorer davantage encore. L'avant-projet ne prévoit aucune réduction de l'autonomie des établissements. Il ne rend pas impossibles les collaborations entre établissements. Actuellement, une université ne peut pas s'implanter ailleurs que dans son arrondissement administratif, là où elle n'est pas habilitée à dispenser des cours. Bientôt, cela sera possible, à certaines conditions. Nous favorisons

les éléments qui permettront de mieux articuler l'enseignement, d'éviter les concurrences et l'offre excédentaire d'enseignement qui serait un gaspillage des deniers publics. Telle est la philosophie de la réforme. Tous les acteurs reconnaissent le rôle important de l'Académie d'enseignement supérieur et de recherche (Ares). Dans l'histoire de la Communauté française, il s'agit d'une première, à plus d'un titre. D'une part, l'enseignement est désormais piloté globalement, et non plus en séparant les universités, les hautes écoles et l'enseignement supérieur artistique. D'autre part, l'unicité devient la règle sur le territoire Wallonie-Bruxelles : une seule académie gère l'ensemble, et non plus trois académies universitaires et vingt et une hautes écoles. Par ailleurs, les pôles académiques d'enseignement supérieur (PAES) s'occuperont du parcours des étudiants, du passage de l'enseignement obligatoire à l'enseignement supérieur ; ils s'attacheront à favoriser les passerelles et les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur dans une zone géographique donnée. Les collaborations entre les entreprises et les universités ne diminueront pas, contrairement à ce que redoute la seule université opposée au projet. À titre d'exemple, UCB, implantée à Braine-l'Alleud, pourra toujours avoir pour partenaire de référence l'Ulg basée à Liège. Il serait absurde que les entreprises du Brabant Wallon ne doivent dorénavant s'intéresser qu'à l'université implantée dans cette province, tout comme ce serait une hérésie qu'une entreprise du sud du Luxembourg ne puisse pas travailler avec l'ULB. Il n'en est pas question. Ces craintes ne reposent sur aucun élément concret. On a parlé de politisation, d'étatisation. Or, sur les trente et une personnes qui siégeront dans l'Ares, une seule sera désignée par le gouvernement. Il faut relativiser les choses. L'objectif est d'éviter l'écueil consistant à confier la présidence de l'ensemble aux universités, aux hautes écoles ou à l'enseignement supérieur artistique. Lors du contact avec les recteurs, nous avons avancé sur ce point. Le fait que l'Ares s'occupera du recrutement de l'administrateur général - qui pourrait aussi s'appeler secrétaire général, si cela vous convient mieux - montre bien que le gouvernement restera en dehors de la procédure, un peu comme pour le FNRS. J'en viens au deuxième point. Il est évident que nous souhaitons donner un contenu à l'ensemble des tables rondes. L'année académique constitue un des problèmes. Aujourd'hui, l'étudiant est en quelque sorte pris entre deux feux. D'une part, le processus de Bologne a transformé tout en crédits ; d'autre part, il a quand même une année à réussir. Le problème n'est pas mineur. Dans l'enseignement en haute école, les quarante-huit crédits sont organisés ; dans les universités, le choix est laissé au jury. Certains jeunes n'ont plus qu'un ou deux cours à passer et n'ont pas les quarante-huit crédits requis. Pendant un an, ils occupent leur temps avec des cours de sport ou de langues. N'est-ce pas un gâchis ? Cela mérite réflexion. Dans tous les établissements, à l'exception d'une université, toujours la même, un certain nombre d'éléments doivent retenir notre attention. Le passage de l'année académique à la gestion de crédits représente en effet une révolution. Nous n'avons pas achevé la mise en application du décret de Bologne en 2004. Lorsque nous décidons d'une réforme, nous devons nous poser certaines questions et admettre que la mise en œuvre de certains articles demande du temps. Nous aurons peut-être à passer par une semestrialisation. L'étudiant devra faire preuve d'une grande maturité et être capable de gérer lui-même son temps. La mise en œuvre de ce projet doit encore être améliorée, mais je pense que la réforme qu'il prône est une bonne réforme. La méthode de financement des universités et des hautes écoles devra être revue. En effet, la référence à l'année académique ne sera plus pertinente à l'avenir. Le moratoire n'induit pas un gel de la réforme. Les règles de répartition restent identiques pendant le temps nécessaire à la mise en place d'un nouveau système. La somme, par contre, peut varier. Quant à l'accès aux études, les étudiants sont parfois refusés sous de fallacieux motifs. Lorsqu'il manque de places, l'établissement trouve les moyens de décourager les étudiants. Lorsque les conditions de sécurité et d'hygiène et d'accueil ne sont plus satisfaisantes, n'est-il pas plus sage de clore les inscriptions ? Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce vrai problème. Après une lecture attentive de ce texte, une large majorité d'établissements en soutient le principe. Certains éléments doivent être améliorés. Je n'ai jamais eu la prétention d'avoir la science infuse. J'ai approuvé un texte écrit en collaboration avec mon cabinet, mais je ne pense pas que nous ayons répondu à toutes les questions. J'espère que le gouvernement m'autorisera à ouvrir la concertation sur ce texte avec l'ensemble des acteurs. J'attends son accord de principe. Cette réforme donnera plus de cohérence à notre enseignement. Elle placera l'étudiant au centre des préoccupations. Trop d'étudiants de l'enseignement supérieur sont en échec. Nous devons agir. De même, il n'est pas normal qu'il y ait si peu de jeunes dans l'enseignement supérieur en Hainaut. On a beau me dire que 60 % des étudiants fréquentent l'ULB, je suis préoccupé par ceux qui ne s'inscrivent dans aucune filière supérieure. Pourquoi tant de jeunes ayant les capacités intellectuelles et le courage de faire des études ne s'y engagent-ils pas ? C'est la question qu'il faut se poser et l'objectif du pôle est d'y répondre.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Je vous remercie vivement, monsieur le ministre, d'avoir brossé un large tableau de la situation. Vous avez cité beaucoup d'éléments. Je suis content que vous ayez pu nous rassurer sur votre volonté d'effectuer une réforme et de recadrer le débat de manière rationnelle. Les critiques formulées ne sont pas toujours cohérentes. Des questions parallèles se posent, comme celle du financement, et je comprends les craintes des acteurs sur ce point. Vous distinguez l'aspect financier du débat de fond, alors que les deux éléments sont complémentaires. J'entends que les nouvelles habilitations ne seront pas contestées mais certains craignent que les habilitations existantes ne puissent être développées sans l'aval des structures ayant leur siège social principal dans la zone considérée. Ce problème est complexe. Nous rejetons en tout cas la concurrence actuelle entre différentes formations de même type dans un périmètre réduit. Je note qu'il est possible d'interagir sur la mise en oeuvre des crédits d'heures, mais je serai attentif aux refus d'inscription. La question de la sélection posée par la Fef est pertinente. Il convient de clarifier les choses. Actuellement, certains refus peuvent se faire sous des prétextes fallacieux. Cette réforme serait l'occasion d'imposer une justification des refus d'inscription. Enfin, vous savez combien, à l'instar de certains collègues, je suis sensible à la situation du Hainaut. L'étudiant doit aussi pouvoir bouger. Proximité ne signifie pas obligation de faire des études à côté de chez soi. Certains étudiants veulent s'éloigner du foyer familial pour des raisons d'émancipation et d'autonomisation. C'est une autre manière d'aborder les études. Je reviendrai sur cette question lors de futurs débats et interpellations.

PCF 11/12/12

Belga

Mis en ligne le 21/12/2012

Les exécutifs francophones bloquent... sur l'enseignement supérieur Les discussions devraient reprendre lundi à 10h.

Les ministres des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont quittés vendredi vers 19h30 sans s'être accordés sur de nombreux dossiers, à commencer par la réforme du paysage de l'enseignement supérieur qui a fâché les partenaires et fait avorter la réunion, a-t-on appris de sources concordantes.

Les ministres sont parvenus à un accord sur le contrat de gestion de la RTBF. En revanche, au moment d'aborder la réforme de l'enseignement supérieur, les discussions ont calé. Le sujet divise le monde académique francophone: l'UCL et une série de hautes écoles ont affiché leur franche hostilité au projet du ministre Jean-Claude Marcourt (PS) qui prévoit une division en pôles géographiques et la création d'une académie unique.

A croire plusieurs sources, le cdH par la voix du ministre André Antoine a émis de sérieuses objections sur le projet et les discussions n'ont guère pu progresser. L'allongement de la formation initiale des enseignants a également provoqué des étincelles. M. Antoine a fini par quitter la réunion.

Les points importants touchant à la Région wallonne n'ont quant à eux pas pu être abordés. La discrétion a entouré la fin de la réunion. Aucun des protagonistes n'a fait de commentaire... à l'exception du ministre des Affaires intérieures, Paul Furlan, sur le réseau "Twitter".

"Pas de souffle de Noël sur le gouvernement wallon, j'ai les boules", a-t-il écrit.

Les discussions devraient reprendre lundi à 10h.

Question de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et

ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Informations et désinformations relatives au projet de refonte du paysage de l'enseignement supérieur »

- Monsieur le ministre, votre projet de réforme du paysage de l'enseignement supérieur est d'une importance haute et symbolique. Réorganiser le paysage universitaire francophone, dont les bases ont été fixées dans une dynamique d'harmonisation européenne et instaurées dans le décret dit de Bologne, implique de participer à l'évaluation d'une politique publique de grande envergure afin d'améliorer cette organisation. Votre analyse s'appuie sur de nombreux éléments factuels et d'observations sur le terrain tels que des collaborations entre institutions d'enseignement supérieur - tous types d'enseignement ou réseaux confondus - et la nécessaire accessibilité de notre enseignement supérieur. Cela implique d'offrir une plus grande accessibilité géographique et de constater l'échec des académies universitaires, avec le retentissant refus des institutions bruxelloises et namuroises devant le projet louvaniste tentaculaire. Il apparaît aujourd'hui que si votre projet ne peut réjouir la totalité des acteurs, certaines institutions d'enseignement supérieur sont entrées dans une dynamique de guérilla. En effet, au lieu d'œuvrer à une bonne information à l'adresse de leur communauté - ce que nous aurions pu attendre d'institutions séculaires - elles ont pratiqué la désinformation. J'en suis véritablement indignée car ces méthodes de désinformation semblent peu adéquates à la tenue de tout débat, puisque peu de place est laissée à la réelle discussion et à la négociation d'un texte qui, selon moi, mérite une attention et une écoute de la part de tous les acteurs. La divergence des points de vue est une chose, désinformer et refuser le dialogue en est une autre. À mes yeux, les priorités d'une éventuelle réforme du paysage de l'enseignement supérieur doivent être au bénéfice de l'étudiant qui doit disposer d'une offre d'enseignement supérieur cohérente ; la réforme ne doit pas être le lieu où des institutions se livrent bataille dans une logique de concurrence. Je suis favorable à l'émulation positive, non à la concurrence stérile. Je refuse d'adhérer à une vision marchande de l'enseignement. L'étudiant doit bénéficier des échanges et des collaborations entre son établissement d'enseignement supérieur et d'autres institutions parce que chacun d'entre nous est convaincu des retombées positives de l'ouverture et des synergies. Vous venez encore d'en administrer la preuve dans vos réponses aux questions posées tout à l'heure. L'étudiant doit se voir proposer une offre d'enseignement géographiquement accessible et pouvoir s'inscrire dans une université, une haute école ou une école supérieure des arts qui apporte aussi des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales à sa région. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est une structure faïtière qui contribuera à une plus grande visibilité internationale. Mais le modèle concurrentiel visant seulement à obtenir une bonne place dans des classements internationaux - en participant à la fuite des meilleurs chercheurs -, ne donnera aucune perspective démocratique à notre enseignement supérieur, notamment par rapport aux enjeux de renouveau de nos territoires. Il s'agit bien moins d'un quelconque repli que de se donner les moyens de ses ambitions pour permettre au plus grand nombre de disposer des outils nécessaires à l'éclosion de ce que certains appellent la troisième révolution industrielle. Dans cet esprit, les invectives par voie de presse ne me semblent pas la démarche la plus positive à faire valoir pour notre enseignement supérieur. Il me semble heureux que vous soyez resté au-dessus de la mêlée. Je ne vous demanderai pas de nous présenter officiellement chaque point de votre réforme - largement diffusée d'ailleurs - mais plutôt de nous assurer que la confiance entre les partenaires n'est pas rompue. Le recteur de l'ULB a fait part de sa volonté de poursuivre la négociation après les modifications apportées au texte. Disposons-nous encore d'une marge de manœuvre pour aboutir à une réforme - que nous appelons de tous nos vœux - agréant toutes les parties ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Quoique j'aie été la cible de publications et de commentaires peu avenants, je n'ai jamais cherché à y répondre. C'est une attitude que je n'entends pas modifier. La lettre ouverte des cinq recteurs, publiée à la fin de la semaine dernière, m'a étonné. Le ton et la forme étaient inhabituels mais le fond m'a aussi surpris. À ma connaissance, aucune réforme n'a jamais connu de réactions aussi polarisées. J'ai aussi été étonné du soutien massif des hautes écoles et des recteurs tant sur le contenu du projet que sur le processus. Dès le départ, j'ai indiqué que ce texte était évolutif et il a effectivement évolué. Cela n'a pas empêché certains de me comparer à Kim Il-sung ! Vous faites référence au blog du recteur de l'ULB. Je pense que l'ULB n'avait jamais été aussi loin dans ses propositions concrètes de collaboration sur le territoire de Bruxelles. S'il est exact que les habilitations pour Bruxelles sont limitées à son arrondissement, celles de Wallonie sont restreintes aux cantons. La volonté d'enfermement qui m'a été reprochée provient davantage des habilitations. C'est la première fois en Communauté française, et peut-être en Belgique, qu'une réforme a l'ambition d'embrasser tout l'enseignement supérieur dans une vision globale et cohérente. Avec Mme Simonet, nous avons introduit l'enseignement de promotion sociale dans ce

cadre global. Plus encore demain qu'aujourd'hui, la formation continuée et la reprise d'études seront des éléments cruciaux. Des segments autonomes sont des freins à un enseignement cohérent de qualité. J'ose croire qu'un accord se fera jour sur ce point. Je suis heureux de constater qu'il ne s'agit pas d'un problème confessionnel mais simplement d'institutions auxquelles la réforme pose encore problème. Par ailleurs, ceux qui s'intéressent aux médias devraient être attentifs au tintamarre et à la manière dont la presse a relayé certains arguments plutôt que d'autres. C'est malgré tout un phénomène marginal. Il y a eu de nombreuses réunions intercabines. Certaines ont même duré des journées entières. Il me paraît normal que, sur un sujet aussi important, nos collaborateurs prennent le temps de relire et de demander des explications et des précisions. Tout cela s'est passé dans un excellent climat entre les trois partenaires de la majorité. Dimanche dernier, le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a donné au projet la cote de sept sur dix. Cela montre que cette réforme est attendue par l'ensemble des forces politiques de notre Communauté et du pays. Ne vous voilons pas la face : il subsiste encore l'une ou l'autre difficulté. J'ai toutefois transmis officiellement le texte dans sa version de vendredi dernier à l'institution universitaire qui était la destinataire de la lettre ouverte. De cette manière, chacun pourra examiner le texte en l'état, sans tenir compte des versions dépassées. J'espère que le texte pourra être adopté en première lecture au gouvernement le plus tôt possible et en tous cas dans le courant du mois de janvier. Le gouvernement m'autorisera alors à procéder à toutes les consultations formelles avec l'ensemble des acteurs. De cette manière, chacun pourra prendre position sur un texte qui ne sera plus simplement le projet d'un ministre mais celui du gouvernement. Ce texte pourra toutefois encore évoluer de manière à lever les craintes et les doutes. Comme vous le savez, le diable gît dans les détails. . .

Il faut permettre à l'excellence de l'enseignement et de la recherche d'être soutenue par l'Ares. Il faut également être attentif au parcours de l'étudiant dans les pôles, spécialement dans le premier cycle. Ces deux éléments sont importants.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). - Je déplore le rôle joué par la presse dans ce dossier. Même si cela peut sembler anecdotique, l'étudiant pourtant au cœur de cette réforme a été quelque peu oublié. Je compte dès lors faire appel aux réseaux sociaux en l'absence d'un relais correct par les médias classiques. Monsieur le ministre, comme vous l'avez signalé, le climat entre partenaires de la majorité est serein. Je tiens à le souligner : le brouhaha médiatique a pu faire croire le contraire. L'essentiel, pour nous députés, est d'effectuer à vos côtés un travail parlementaire de qualité. L'appel est lancé pour aboutir à un texte de la meilleure qualité possible, quitte à le retravailler en commission.

PCF 8/01/13

Débat thématique sur « la réforme du paysage de l'enseignement supérieur »

M. le président. - Le débat est ouvert.

La parole est à M. Walry. (PS). - Depuis de nombreux mois, la réforme qui fait l'objet du présent débat passionne le monde universitaire, en particulier ses dirigeants, les recteurs et directeurs des hautes écoles et des écoles supérieures des arts au même titre que les mouvements étudiants et syndicaux, le public s'étendant même aux éditeurs de presse, tout heureux de pouvoir relater des échanges politiques parfois houleux et les sorties médiatiques musclées de certaines institutions. Face aux déclarations des uns et des autres autour de ce décret, il importe de rappeler que ce projet comporte deux volets distincts, l'un sur le paysage de l'enseignement supérieur, l'autre sur l'organisation des études et sur le statut de l'étudiant. Bien que ce deuxième volet ait été dévoilé il y a quelques mois déjà et qu'il semble avoir moins suscité la polémique, je crois qu'il constitue le cœur de la réforme. Dès lors, je ne retiendrai pas les combats d'hégémonie ou de territoire qui viseraient à cloisonner, à enfermer dans un carcan l'une ou l'autre université et je reviendrai encore moins sur les déclarations de victoire des uns et des autres. Il est d'ailleurs singulier de voir certains d'entre nous s'approprier les droits d'une victoire sur ce dossier. C'est d'autant plus regrettable qu'à mon sens, le vrai changement proposé par ce décret ne devrait pas nous inciter à savoir qui, en termes guerriers, a remporté une victoire stratégique, emportant un bastion ou défendant son territoire car les modifications les plus progressistes sont celles qui toucheront vraisemblablement à l'organisation des études et au statut de l'étudiant. Ce que je retiens, c'est l'intérêt porté à l'étudiant, à ses conditions de travail et d'évolution, aux aides structurelles qui pourront demain lui être apportées plus efficacement. Depuis le début de la législature, les décisions du ministre sont guidées par la volonté de renforcer l'accès et la qualité de notre enseignement supérieur. Je ne citerai qu'un texte emblématique de cette volonté : le décret sur la

gratuité qui a permis à près de 30 000 étudiants boursiers de suivre gratuitement un enseignement supérieur. Ce que je retiens encore, c'est avant tout la volonté de proposer une nouvelle architecture de notre enseignement supérieur tant sur le plan de l'organisation du paysage que sur celui de l'organisation interne des études supérieures.

Demain, l'étudiant - où qu'il soit sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles - recevra une offre cohérente d'enseignement supérieur, gérée par un pôle académique regroupant tous les types d'enseignement supérieur, de l'université à la haute école en passant par l'école supérieure des arts ou l'établissement de promotion sociale offrant des formations de type supérieur. C'est une cohésion, ce sont des synergies - mot clé s'il en est - que nous n'avons jamais réussi à obtenir jusqu'à présent. Cette collaboration régionale entre tous les établissements d'enseignement supérieur n'a pas été suffisamment soulignée. La réforme du ministre Marcourt aboutit à une cohérence de l'enseignement supérieur. C'est le maître mot de ce projet auquel on peut incontestablement ajouter le bénéfice pour l'étudiant car c'est lui qui est au cœur des débats et de nos préoccupations. Ce que je retiens enfin, c'est qu'à l'avenir, au sein d'un pôle, l'étudiant se verra offrir des services d'orientation, des services d'aide sociale, des renseignements et des politiques de logement à l'échelle de la ville universitaire et de sa région, des bibliothèques dont les services pourront être plus intégrés pour encourager les synergies. La mutualisation de ces services sera le résultat concret de la réduction des concurrences que pouvaient se livrer jusqu'ici les établissements. En effet, à de nombreuses reprises, jusque dans ce parlement, les « ventes par appartement » et les concurrences stériles que se livraient les institutions dans la « course à l'étudiant » ont été déplorées. La réorganisation de nos villes universitaires sera un facteur de paix entre les institutions, qui verront leurs collaborations renforcées dans un but de meilleure gouvernance de l'enseignement supérieur et de qualité de cet enseignement. Demain, l'étudiant disposera d'une orientation spécifique, d'une offre cohérente axée sur la qualité de l'enseignement et sur la proximité géographique, d'un système d'enseignement supérieur basé sur les échanges et interactions entre institutions, échanges qui amélioreront davantage les qualités et les prestations de nos universités que le repli sur leur propre institution et leur prestige historique. Quant à l'Académie de recherche de l'enseignement supérieur, son rôle est unique. Jamais jusqu'à présent, personne n'avait pu obtenir un consensus sur la nécessité d'une structure faîtière pour notre enseignement supérieur. Pour tout notre enseignement supérieur. En effet, il faut rappeler un élément qui ne relève pas toujours de l'évidence pour tous : l'enseignement supérieur ne se limite pas aux universités. Bien sûr, ce sont des institutions prestigieuses qui diplôment bon nombre d'étudiants. Mais l'enseignement supérieur, ce sont aussi les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et certains établissements de promotion sociale. Personne n'a été oublié. C'est important de souligner ces avancées, qui permettront notamment aux écoles supérieures des arts au sein de l'Ares de prétendre à participer à davantage de projets de recherche scientifique. L'Ares favorisera la cohérence et le dialogue. Chacun y sera représenté et pourra s'y exprimer librement. Tous les acteurs de notre enseignement supérieur s'y rencontreront. C'est un progrès considérable, tant sur le plan du pilotage que de la cohésion et de la compréhension mutuelle. En effet, pour en revenir aux interactions et aux velléités territoriale de certains, je crois que c'est peut-être précisément la compréhension mutuelle qui a manqué lors des débats préliminaires. Je ne peux souscrire aux déclarations de ceux qui revendiquent ce texte comme une victoire de leur parti ou de ceux qui pensent qu'il ne va rien changer. Je viens d'exposer tout ce qui va changer pour l'étudiant ; ce n'est pas rien ! Que certains acteurs - qui ont tous participé à la consultation grandeur nature que furent les tables rondes - aient mené une fronde aux relents de guerre scolaire et restent sur des positions territoriales alors que l'enjeu est manifestement ailleurs, cela me rend perplexe. Aujourd'hui, nous devons constater la cohérence du système proposé, la volonté du ministre d'instaurer un dialogue entre institutions d'un même bassin - concept que nous devons travailler pour qu'il soit efficace -, de provoquer les échanges et interactions entre établissements parfois voisins qui ne communiquent pas assez pour l'instant. La situation actuelle n'est pas pour autant négative, chacun a en tête l'un ou l'autre exemple de collaboration fructueuse. Ces exemples deviendront la règle. Demain, pour un même bassin, l'étudiant sera confirmé comme élément central de notre enseignement supérieur. C'est en le plaçant au cœur du processus, en lui proposant un parcours plus souple et davantage d'aides à la réussite, que nous améliorerons la qualité et l'accès à cet enseignement. C'est cela, et uniquement cela, qui doit être notre préoccupation majeure.

M. le président. - La parole est à Mme Bertieaux. (MR). - M. Walry a en tout cas dit deux choses auxquelles nous souscrivons. Il a même repris nos propres termes pour critiquer les ventes par appartement. Il a par ailleurs rappelé que l'enseignement supérieur, ce ne sont pas que les universités. C'est extrêmement important. Monsieur le ministre, dans ce feuilleton qui revient quasi

mensuellement, nous avons constaté avec satisfaction que vous avez abouti à un accord. La division qui s'approfondissait au fil des semaines dans le secteur de l'enseignement supérieur n'était pas une bonne chose, ni pour l'image de nos universités, ni pour les étudiants, surtout en période d'examens, ni pour l'évolution du dossier lui-même. Or, même si nous ne sommes pas prêts à souscrire à tout ce que vous ferez, nous souhaitons quand même que ce dossier aboutisse dans de bonnes conditions. Je pense que l'accord dégagé rétablit un équilibre.

Nous avons trouvé un accord qui rétablit l'équilibre. En effet, précédemment, nous nous trouvions dans une situation de déséquilibre profond : certains acteurs étaient très satisfaits alors que d'autres ne l'étaient pas du tout. Je déplore que cet équilibre n'ait été trouvé qu'au prix « d'une couche supplémentaire » qui fait de cet accord une sorte d'usine à gaz, spécialité belge consistant à trouver des compromis en rendant les choses incompréhensibles. Originaire d'une région où la compréhension du fonctionnement des institutions est un casse-tête, je suis coutumière de ces situations mais j'aurais préféré un système moins compliqué qui puisse être expliqué à tous. Le problème de l'équilibre entre les universités réglé, nous resterons cependant très vigilants lors des prochaines concertations sur le sort et l'autonomie pédagogique des hautes écoles, principalement celles de type long à Bruxelles qui voulaient se raccrocher ailleurs que dans leur pôle ou d'autres qui décernent des masters équivalents à ceux des universités depuis le début du processus de « Bologne ». Je voudrais aussi insister sur la nécessité de mieux définir et valoriser l'enseignement de type court qui à un rôle très important à jouer dans notre paysage universitaire. En effet, il mérite mieux que l'image qu'il véhiculait voici vingt ans lorsqu'il n'était qu'une prolongation des humanités. Cet enseignement, en synergie avec le marché de l'emploi, pourrait remplir un rôle que la formation professionnelle ne peut pas toujours satisfaire.

M. le président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau. (MR). - Monsieur le ministre, cette réforme que vous avez défendue avec acharnement dans la presse, en commission et auprès des acteurs de l'enseignement, ne pouvait réussir que si elle était soutenue par tous, au risque d'être détricotée lors de la prochaine législature. Aujourd'hui, je vous félicite d'avoir apporté des solutions et fait preuve de pugnacité dans votre souhait d'aboutir. Tous les acteurs de terrain semblent satisfaits de votre avant-projet. Vous avez également prouvé que vous pouviez être un homme ouvert aux compromis. Cependant, en entendant certains de vos collègues du gouvernement dire, comme M. Antoine, que vous n'aviez pas le choix et qu'il s'agissait d'une grande victoire « pour nous ». Je me pose une question. De qui s'agit-il ? Du gouvernement ou du cdH ? Le cdH aurait-il imposé ses vues au gouvernement ? C'est ce que j'ai cru comprendre de la déclaration du ministre Antoine. Le dossier est loin d'être clos. Cet avant-projet de décret constitue avant tout une bonne base pour une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs dans les prochaines semaines. Allez-vous rencontrer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur - les universités, les hautes écoles et les fédérations étudiantes - comme le suggère ma cheffe de groupe ? Je ne peux que me réjouir de constater que l'insécabilité de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon, confortée par les interpôles de la nouvelle structure, est une réalité défendue par tous, Brabançons et Bruxellois. C'est une bonne chose pour les universités et pour les hautes écoles. Ces interpôles seront donc les liens privilégiés entre les différents pôles, mais comment vont-ils s'organiser ? Disposeront-ils de la même organisation que les pôles ? Comment seront-ils financés ? Je rappelle que vous aviez déjà prévu une enveloppe de 250 000 euros pour les pôles. Quelles seront les missions des interpôles ? Les pôles seront-ils déchargés de certaines missions au profit de ces interpôles comme le laisse entendre la presse ? Par contre, l'Ares constitue une véritable nouveauté et un changement dans le paysage de l'enseignement supérieur d'autant que certains problèmes liés à cette structure semblent avoir déjà été résolus. Permettez-moi de revenir sur la question du financement. Je souhaiterais connaître le système de financement de l'ensemble de ce projet. Cette question a été peu débattue et souvent reportée. Pouvez-vous déjà nous éclairer ? Avez-vous l'intention de mener ce projet à bien avant la fin de la législature ? Avez-vous réfléchi à des modèles de financement du nouveau paysage ? Enfin, comme l'a dit M. Walry, ne serait-il pas opportun de mettre l'humain au cœur de ce débat ? Bien que plusieurs éléments négatifs aux yeux des associations d'étudiants aient été retirés du projet, notamment la légalisation du refus d'inscription pour manque de place, le gel du financement des établissements et le manque de représentation étudiante, d'autres éléments restent encore problématique. Je citerai notamment les conséquences du nouveau système sur la qualité de la formation et le danger d'adaptation de l'enseignement supérieur aux impératifs économiques et régionaux. Nous sommes arrivés à un compromis. En considérant le compromis comme l'art de découper un gâteau de manière à ce que chacun pense avoir la part la plus grosse, j'espère que celle-ci reviendra à l'Enseignement supérieur.

M. le président. - La parole est à M. Hazée. (ECOLO). - Un accord a donc été trouvé au

gouvernement sur le décret portant réforme du paysage de l'enseignement supérieur et nous nous en réjouissons. À de nombreuses reprises et dernièrement encore, nous avons souligné toute l'importance des enjeux de ce dossier et, par conséquent, de le faire aboutir. Il est donc appréciable que ce point de notre déclaration de politique communautaire soit en voie de concrétisation. Ce ne fut pas simple et la méthode suivie fut parfois erratique. Nous nous souvenons en effet des « vraies fausses » fuites, à moins que ce ne soit le contraire. Cela a parfois failli tourner au match de catch et, voici quelques jours encore, certains ont cru bon de remettre à nouveau le dossier dans une dialectique de gagnants et de perdants. Nous le regrettons car nous voudrions qu'il n'y ait que des gagnants dans ce dossier, à savoir notre enseignement supérieur, les étudiants, la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre avenir. Les discussions sur cette réforme ont été engagées voici trois ans déjà, à l'occasion de la table ronde de l'enseignement supérieur et dans le prolongement de la DPC. Nous estimions qu'il fallait mettre un terme à la dérégulation en cours sous la précédente législature en instaurant une dynamique de cohérence, d'ensemble, de décloisonnement et de développement territorial. Au cours de cette table ronde, un consensus s'est dégagé sur l'opportunité de créer de nouvelles instances afin de permettre aux acteurs de réfléchir ensemble aux défis de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux moyens adéquats pour les relever. La future Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (Ares) comblera un vide institutionnel et encouragera les universités et hautes écoles à élaborer davantage encore de projets partagés. Le groupe Ecolo salue cette avancée. L'Ares, qui réunira tous les acteurs et les établissements, constituera en quelque sorte le lieu démocratique central du secteur et restera sous la responsabilité de celui-ci, ce qui répond aux craintes exprimées. Elle permettra également d'amorcer un pilotage de l'enseignement supérieur. Enfin et surtout, elle a vu son champ s'accroître au fil de l'évolution du dossier, ce dont nous nous réjouissons tout particulièrement, et cette évolution n'est peut-être pas finie. Cette académie inscrit ainsi notre enseignement supérieur - bien plus que d'autres éléments du dossier ayant davantage polarisé l'attention - dans une perspective Wallonie-Bruxelles tout à fait essentielle.

La question des pôles a donc nécessité un débat plus long. Les affrontements parfois spectaculaires nous ont fait craindre un enlisement définitif ont finalement - et heureusement - prévalu, fût-ce au prix d'une diminution de l'ambition et d'une augmentation de la complexité, sans doute nécessaires pour franchir cette étape. Ecolo avait indiqué que les cinq pôles proposés étaient soit trop nombreux, s'il s'agissait de structurer l'offre d'enseignement, soit trop peu nombreux, s'il était question d'enjeux de proximité. En définitive, le gouvernement s'est inscrit dans cette approche, davantage par addition que par alternative entre les deux logiques. Au sein des pôles, les établissements situés sur un même territoire pourront mettre en commun un certain nombre d'équipements et de services, initier ou poursuivre un dialogue que nous espérons fertile pour l'avenir. Les questions académiques, quant à elles, seront traitées selon un découpage plus large, plus intégrateur, à travers les zones académiques interpôles, mais aussi par l'Ares. Le texte évite deux écueils : la vassalisation et l'enclavement, et pas seulement dans le Brabant wallon. Cela permettra de réaliser notre déclaration de politique communautaire, qui serait restée chimérique si l'un des principaux acteurs avait été laissé, à tort ou à raison, à son ressentiment. Le projet de décret a également évolué de manière sensible sur une série d'autres éléments, telle la réelle place reconnue aux hautes écoles. Ce gage de confiance entre partenaires assurera la réussite de la réforme. Mme Khattabi interviendra dans le débat et je lui laisse le soin d'affirmer toute l'importance de la seconde partie du décret. Il subsiste bien entendu - c'est la loi du genre pour un accord obtenu au forceps - une série de questions ou points d'attention. La concertation qui s'ouvre permettra d'approfondir ces réflexions et d'affiner d'autres éléments, notamment en termes de gouvernance ou d'implication des uns et des autres. Nul doute que le ministre aura à cœur de donner suite aux propositions qui permettront de rétablir l'équilibre, le cas échéant en simplifiant le dispositif. Parmi les questions en suspens, l'enjeu du financement est majeur. Le gouvernement a décidé d'y réserver un décret spécifique. Nous comprenons un tel découplage, sans doute nécessaire pour franchir cette étape, mais il ne faudrait pas trop tarder : 2016, c'est demain, et les institutions ont droit à un minimum de prévisibilité ; nous serons donc attentifs aux suites que le ministre donnera à ce dossier. En conclusion, nous espérons que ce texte franchira sereinement les prochaines étapes du parcours législatif. Nous espérons surtout qu'il n'y aura qu'un gagnant : notre avenir. Nous formons le vœu que le gouvernement aboutisse prochainement sur d'autres dossiers essentiels, comme la refondation de l'enseignement qualifiant.

M. le président. - La parole est à Mme Khattabi. (ECOLO). - Je souhaiterais aborder un point qui, malheureusement, n'a guère été soulevé dans nos débats et qui est pourtant au cœur de la réforme, à savoir l'étudiant. La communication publiée sur votre site web le 17 janvier, monsieur le ministre, évoque « une volonté d'uniformiser le statut de l'étudiant, qu'il soit dans une université,

une haute école, un conservatoire, et une organisation plus modulaire de l'année scolaire qui permet d'engranger des modules de formation que l'étudiant a réussis, afin qu'il puisse avancer dans son cursus davantage en fonction de son propre rythme ». Nous connaissons les disparités pouvant exister entre les étudiants des différents types d'enseignement. Elles touchent d'abord aux services offerts par les infrastructures : les établissements de taille modeste ne disposent pas toujours d'un restaurant, de logements publics à loyer modéré ou de services administratifs aux larges horaires d'ouverture. La mise en place des pôles devrait permettre à ces établissements de profiter des moyens dont disposent les établissements de plus grande taille. Nous constatons d'autres disparités dans les situations vécues par nos étudiants. Tout d'abord, en matière de droits d'inscription. Ceux-ci peuvent fortement varier d'un établissement à l'autre. Nous vous avons entendu plaider pour un minerval unique avant d'apprendre que ce projet était malheureusement reporté. Il fera l'objet d'un autre décret. La question est effectivement épineuse. En effet, si les hautes écoles sont astreintes à une régulation des frais complémentaires au minerval, les universités ne le sont pas. Par ailleurs, des régimes d'exception subsistent encore dans trois filières en haute école et en école supérieure des arts, qui n'appliquent aucun plafond et où les droits d'inscription atteignent parfois le triple des montants fixés par l'arrêté du 27 juin 1994. En outre, nous savons que l'arrêt de la Cour d'arbitrage du 7 mai 1992 empêche toute harmonisation des droits d'inscription vers le haut en vertu de l'obligation des standstill contenue dans le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels de 1983. Nous serons attentifs à ces éléments dans les futurs travaux parlementaires. Par ailleurs, en matière de refus d'inscription, les étudiants ne sont pas tous logés sur le même plan d'égalité. Comme on a pu le constater cet été dans les écoles de logopédie, tous les établissements n'appliquent pas la même politique à cet égard. Aucune norme n'autorisant ces refus, cette situation a généré de nombreux recours. Nous nous réjouissons d'apprendre que vous avez finalement renoncé à légaliser cette pratique pouvant générer d'importants effets pervers. En matière de critères de réussite, certaines différences dans l'application de la règle des quarante-huit crédits sont constatées. Ces crédits permettent aux étudiants de s'inscrire dans l'année supérieure sans avoir réussi l'intégralité des épreuves à condition de suivre à nouveau les cours ratés dans l'année précédente. Cette règle est automatique en haute école et laissée à l'appréciation des jurys dans les universités. Elle peut parfois contraindre certains étudiants n'ayant pas atteint les crédits requis à se réinscrire dans la même année pour repasser un nombre d'épreuves modiques, ce qui allonge inutilement leur parcours d'études. Il nous revient que votre projet permettra d'assouplir ce mécanisme. Si c'est le cas, j'y verrai une évolution favorable à la réussite des étudiants. Concernant l'organisation de l'année académique, vous avez évoqué à plusieurs reprises votre envie d'aller jusqu'au bout de la logique de la Déclaration de Bologne. Vous sembliez favorable à une modularisation complète des cursus où l'étudiant disposerait d'un nombre maximal d'années pour acquérir les crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme sans être délibéré annuellement. Des craintes légitimes se sont installées suite à cette évocation. Son application par certains voisins européens a conduit à un allongement substantiel de la durée moyenne des études. Par ailleurs, sa philosophie générale est porteuse d'une atomisation et d'un démembrement des cursus, potentiellement nuisible à la qualité des études. Il semblerait que vous ayez revu vos ambitions à la baisse à cet égard, ce qui nous permettra de débattre plus amplement de ce sujet dans cette assemblée et avec les acteurs concernés. L'accord étant intervenu au gouvernement, nous en sommes à présent au stade de la concertation. Cette étape importante permettra de valider ou d'amender les différentes pistes esquissées par votre avant-projet. Nous ne manquerons pas d'y revenir.

M. Marc Elsen (cdH). - Nous arrivons déjà à la fin du mois de janvier 2013. Le dernier délai fixé par vous-même, monsieur le ministre, aura été parfaitement respecté avec - luxe suprême - quelques jours d'avance sur le calendrier. L'avant-projet portant sur le paysage de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une approbation en première lecture au gouvernement la semaine passée. Il a été largement commenté par le gouvernement, ce qui est légitime, puis par les acteurs de terrain. Ceux-ci, dans leur grande majorité, se sont félicités de l'accord obtenu. Ses imperfections et imprécisions feront l'objet d'un processus de concertation qui devra d'être large et appuyé. Il s'agit là d'une étape cruciale qui clôture deux mois et demi de discussions que je qualifierai de soutenues. On l'a lu, plus de soixante heures de réunions inter-cabinet furent nécessaires. On ne compte plus les versions du texte négociées, les cartes blanches, les déclarations, les appels à la mobilisation, les lettres ouvertes, les communiqués de presse, les réponses aux lettres ouvertes, les déclarations en off, on ou off/on dans la presse, ou encore les réactions plus ou moins inspirées voire plus ou moins provocatrices entendues ça et là. Ce projet de décret est un des dossiers majeurs de cette législature. Il a suscité et suscitera encore les passions parce qu'il est sensible : il touche aux bases fondamentales de notre enseignement

supérieur et ambitionne de modifier substantiellement sa structure actuelle. Par définition, les réactions entendues ces dernières semaines sont logiques et à la hauteur de l'importance de la réforme. Il convenait dès lors de prendre le temps de l'expliquer, d'entendre les inquiétudes, de les désamorcer et parfois de modifier le texte afin de garantir que l'ensemble des acteurs de terrain puissent s'y retrouver. Le texte qui est approuvé aujourd'hui est-il parfait et définitif ? À ce stade, sans doute pas. Cela serait une insulte au processus de concertation que d'annoncer que le dossier est clôturé. Nous disposons désormais d'une première base de travail vraiment satisfaisante. Certes, quelques problèmes demeurent et tout n'est pas réglé, mais des jalons importants ont été posés. Il appartient désormais aux acteurs de terrain de se saisir du texte et de tirer profit de la large concertation qui démarre cette semaine. D'ores et déjà, j'ai la conviction que l'ensemble du gouvernement se montrera à l'écoute des acteurs de terrain. En ce qui concerne le groupe cdH, nous restons attentifs, comme nous l'avons toujours été, à ce que l'ensemble des avis soient répercutés dans le cadre de cette réforme et à ce que les éléments essentiels soient tranchés dans le sens de l'intérêt général. Il en va de la réussite de la réforme tout comme de l'obtention d'une large adhésion. Permettez-moi d'exprimer ici, au nom du groupe cdH, les points sur lesquels une avancée peut être soulignée. Je me vous rappellerai ici les éléments largement détaillés lors de notre dernier débat de novembre où j'avais déjà eu l'occasion de rappeler les balises que nous nous fixions dans le cadre de l'avant-projet de décret. Pour rappel, le cdH insistait sur la liberté d'association et l'autonomie de gestion garantie pour toutes les institutions : nous constatons avec satisfaction qu'elles sont ici préservées et même ré-affirmées. Nous insistions également sur l'importance de tenir compte de l'histoire des établissements concernés, de leurs pratiques et du contenu de leurs projets pédagogique, académique, social et culturel. La réforme préserve aussi ces éléments. Nous insistions en outre sur la nécessité de maintenir un lien fort entre Bruxelles et le Brabant wallon qui tienne compte des réalités géographiques, de l'offre d'enseignement de proximité et des flux d'étudiants qui font le choix d'un établissement en fonction de leur projet d'études, mais aussi en fonction d'un projet pédagogique. La création de zones académiques interpôles permet également de tenir compte de ces facteurs. Nous avons réaffirmé l'importance des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale dans le large paysage de l'enseignement supérieur, aux côtés des universités. En aucun cas, les unes ne doivent être sous la coupe des autres. L'organisation des collaborations telles que prévues par le texte nous rassure sur ce point. À l'heure du processus de Bologne, nous avons aussi rappelé que cette question doit être traitée dans une logique d'optimisation des ressources sans dispersion des budgets. Nous avons rappelé la nécessité de tenir compte de la réalité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des ressources de sa fonction publique. Le fonctionnement de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) tel qu'approuvé est révélateur de cet état d'esprit. L'Ares doit être une structure de coordination. À ce stade, les acteurs concernés disposent d'une seule et même version de l'avant-projet de décret. Il leur appartient de se saisir de la réforme, d'en débattre et de l'amender afin qu'elle puisse s'implémenter sans brutalité, en toute sérénité. (Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. le président. - La parole est à Mme Persoons. (FDF). - Ce débat ressemble à une émission de télé-réalité. Après les disputes et les problèmes, tout va bien. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est sauvé. Le gouvernement s'est entendu sur une panacée. Les multiples réactions, tant en nombre qu'en qualité, soulevées par cette réforme, montrent l'importance de ce sujet. Une réforme du paysage de l'enseignement supérieur a un impact sur les étudiants et les établissements d'enseignement mais aussi sur toute la société. Divers secteurs sont concernés, comme la recherche, les hôpitaux universitaires et le développement économique de nos régions. Nous appréhendons un repli régionaliste ou sous-régionaliste. Le dernier accord des trois zones académiques interpôles apaise ces craintes. Les textes nous le confirmeront. Il faut dix minutes pour construire un mauvais raisonnement, dix jours ou dix mois pour l'écrire mais dix ans pour le détruire. Nous devons être attentifs au contenu de ce texte et à ses conséquences. Il faut viser l'excellence de notre enseignement supérieur et de notre recherche. Il ne faut pas chercher à scinder les universités ou les établissements qui collaborent et se sont impliqués dans le processus de « Bologne ». Il faudra examiner le rôle des trois zones académiques interpôles annoncées. Nous espérons qu'il sera plus que symbolique ? De même, il faudra également estimer s'il n'y a pas de disproportion entre les trois pôles : Bruxelles-Brabant wallon, Liège-Luxembourg-Namur et Hainaut. La concertation et les débats qui auront lieu sur les textes nous permettront de répondre de manière approfondie à ces questions. Néanmoins, je voudrais vous poser trois questions. Comment sera organisée la concertation entre le gouvernement et tous les acteurs du secteur, sur la base de l'accord du 17 janvier 2013. Si l'on en juge par les réactions, la

concertation sur le premier texte n'a pas été une réussite. Quel sera le calendrier ? Enfin, comment se concrétisera le lien entre l'enseignement supérieur et le développement économique, qui relève des régions ? La relation entre croissance et recherche est démontrée par de nombreuses études internationales. Les zones de développement économiques doivent être des lieux de collaboration renforcée entre tous les établissements supérieurs, les viviers d'emplois et les zones d'investissements régionaux. Il est essentiel de développer des pôles thématiques de recherches et d'entreprises (ingénierie biologique, pôle pharmaceutique, technologies informatiques). Comment se fera le lien entre le projet de réforme de l'enseignement supérieur et le développement et le renforcement des zones de développement économique ? Le projet de réforme sera-t-il accompagné d'accords de coopération ?

M. le président. - La parole est M. Marcourt, ministre.

- Cette séance se place apparemment sous le signe de l'œcuménisme puisque cette fois encore j'ai le sentiment que chaque groupe, de la majorité ou de l'opposition, souhaite placer l'enseignement supérieur au niveau de l'excellence. Je ne savais pas qu'en créant des zones interpôles chargées des nouvelles habilitations dans l'enseignement de type court et de l'aide à la réussite, on débloquerait un dossier qui paraissait paralysé. Désormais, nous pouvons avancer. Le texte a été adressé vendredi dernier à tous les interlocuteurs concernés : le Conseil inter-universitaire de la Communauté française (Ciuf), le Conseil général des hautes écoles (CGHE), le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA) et les organisations représentatives des étudiants. J'attends leur avis pour la fin février. Nous pourrons alors reprendre l'examen du dossier en mars et aboutir en avril à son adoption en deuxième lecture au gouvernement.

C'est une vraie révolution : nous mettons fin aux académies universitaires fondées sur nos piliers historiques en créant une académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares) qui sera chargée des universités, des hautes écoles, de l'enseignement supérieur artistique et, pour la première fois, de la promotion sociale. Il était essentiel que cette dernière soit intégrée dans la gestion globale de l'enseignement supérieur. L'Ares est au cœur du dispositif. Il est regrettable que tout ce qui faisait consensus soit complètement resté dans l'anonymat et que quelques points mal compris aient empêché un accord plus rapide. Pour la première fois, tout le monde sera associé au dispositif de pilotage en Wallonie et à Bruxelles. Comme Mme Bertieaux, nous souhaitons améliorer l'articulation de l'enseignement de type long en haute école avec l'université. Cela se fera par la codiplomation. La haute école peut ainsi maintenir sa spécificité, son projet pédagogique, sa finalité et ses étudiants, tout en bénéficiant de l'apport de n'importe quelle université. De cette manière, nous améliorons vraiment la qualité de l'enseignement au profit de nos étudiants. D'une part, nous modifions le paysage de l'enseignement supérieur afin de favoriser l'excellence de l'enseignement et de la recherche. D'autre part, nous nous préoccupons du parcours de l'étudiant, de son accès aux études, de la manière dont il réussit, de ses cursus et des méthodes de remédiation. Tout cela est fondamental. Je le répète, la concertation a pour objectif d'améliorer le texte. Les pôles n'étaient pas des citadelles imprenables, ils étaient perméables comme l'a prouvé la création des interpôles. J'espère que cela permettra aux universités et hautes écoles de remettre un avis unanime. Le texte restera ouvert aux propositions en cours de rédaction. La deuxième partie a été moins révisée que la première. J'ai précisé aux représentants des étudiants que nous pourrions vérifier ensemble si des améliorations pouvaient encore être apportées. Mon but n'est pas de donner mon nom à une réforme. Mon objectif est d'inscrire durablement notre enseignement dans un dispositif de qualité et, tout en préservant les spécificités des filières, d'améliorer la recherche et l'enseignement au profit de la population. Nous avons fait un pas significatif. Il nous appartient maintenant d'en étudier le financement. Si le projet est sur la table depuis longtemps, il n'a véritablement démarré que très récemment. Nous devons réfléchir filière par filière tout en gardant une vision globale sur le financement de nos institutions. Le moratoire remplissait en partie cet objectif : en cliquant les clés de financement des institutions pendant un certain délai, nous nous donnons le temps de réaliser la réforme. Nous avons fixé une date : 2016. Nous ne disposerons peut-être pas de tous les éléments avant la fin de la législature. D'ici là, je me suis engagé à lancer le processus avec l'espoir d'aboutir. Dans le cas contraire, nous aurons déjà ouvert une large concertation qui permettra l'achèvement du travail après mai 2014. Je remercie tous les groupes d'avoir démontré leur attachement à la réforme de l'enseignement supérieur et à la volonté de concertation que j'ai toujours défendue. (Applaudissements)

M. le président. - La parole est à Mme Zrihen. (PS). - Cette réforme doit se faire dans une perspective européenne. Nous avons pu en prendre la mesure au Sénat la semaine dernière, lors de la remise du prix Odyssée qui a consacré les travaux d'un jeune chercheur en aéronautique et en aérodynamique. Je n'ai effectivement pas senti de tensions énormes autour des décisions et des

perspectives que nous pourrions étudier entre nous, en dehors de nos débats politiques. Je crois que nous nous voulons tous dynamiques et constructifs afin de satisfaire les besoins et les attentes de nos populations, et des jeunes en particulier, qui méritent que nous nous efforcions de leur offrir les meilleures opportunités.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Monsieur le ministre, j'ai failli applaudir à la fin de votre exposé. Je me suis retenue au dernier moment car je me suis souvenu qu'il valait mieux juger sur pièces. En tout cas, votre intervention était bien plus rassurante que certains propos tenus antérieurement. Je tiens à vous remercier d'avoir fait en sorte que nous puissions prendre connaissance de la note d'orientation sur la formation initiale des enseignants dix minutes à peine après que nous en ayons fait la demande. Puissent vos collègues en prendre de la graine ! Je me réjouis que vous me rejoigniez sur l'articulation entre les hautes écoles et les universités. Le groupe MR restera vigilant sur cet aspect. La question du parcours de l'étudiant a fait moins de bruit que le reste du décret mais il faudra quand même que nous nous y attardions car elle est au cœur du processus. À titre de curiosité intellectuelle, je reste sur ma faim à propos du paysage et de son financement. J'ai toujours dit que je ne voulais pas d'un financement axé sur les pôles, susceptible de préfigurer une pré-régionalisation. Si j'étais à votre place, je me garderais d'annoncer des pistes de financement aussi longtemps qu'un accord global sur le paysage n'est pas verrouillé. Évitions de relancer les petits jeux tactiques !

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Monsieur le président, le ministre a insisté sur plusieurs enjeux importants : une académie unique, une place pour tous les autres enseignements supérieurs à côté de l'université - haute école, enseignement de promotion sociale, établissement d'enseignement supérieur artistique - , et des évolutions importantes en matière de pôles et de statut de l'étudiant. Je suis heureux que ce qui n'était pas acquis d'avance et qui avait fait l'objet de discussions ardues soit désormais accepté par chacun. C'est un gage de réussite. J'émettrai cependant trois considérations. Premièrement, nous ne pouvons faire abstraction des coups qui se sont perdus dans un dossier qui a un peu abîmé la communauté académique. Il faudra que la concertation affine un certain nombre d'enjeux et réponde pour apaiser les esprits à des questions tout à fait légitimes à ce stade. Deuxièmement, le financement est un enjeu essentiel si l'on veut que la réforme prenne tout son sens. Il importe que nous puissions voir clair le plus rapidement possible et que chaque établissement puisse déterminer ses priorités et se projeter dans le futur. Le financement, ce ne sont pas seulement des chiffres, mais c'est aussi donner du sens et faire des choix. Troisièmement, j'aimerais rappeler que notre rôle consiste à proposer un cadre dont le contenu dépendra de ce qu'en feront les acteurs. Il leur appartiendra de construire l'avenir.

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). - Je me réjouis d'entendre tant M. le ministre que Mme Bertieaux, représentante de l'opposition, insister sur l'importance du volet « étudiant ». Certains ont été aveuglés par des querelles de clocher, mais ce n'est pas notre cas. Je suis disposée à informer mes collègues sur le contenu de cette partie de la note.

M. Marc Elsen (cdH). - Je remercie le ministre d'avoir fixé le cadre et mis la réforme en perspective. Celle-ci vise à augmenter l'efficacité et la pertinence de notre enseignement au bénéfice des étudiants ; elle dépasse le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'il s'agit d'améliorer encore davantage l'image de notre enseignement à l'échelle européenne. La dimension européenne forme un enjeu qui mérite toute notre attention. L'expérience nous a montré que les meilleures réformes sont celles qui associent les acteurs concernés. Tous les intervenants ont insisté sur l'importance de tous les types d'enseignement outre les universités : les hautes écoles, l'enseignement supérieur artistique et la promotion sociale. Durant la phase de concertation qui commence, tout doit être fait pour que ce dispositif soit réellement fédérateur. C'est là l'enjeu. Je suis persuadé que le ministre y sera attentif et nous sommes prêts à l'aider.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Verba volant scripta manent. Nous attendons les textes pour évaluer leur pertinence face aux objectifs annoncés. Je souhaite que la zone Bruxelles-Brabant wallon inspire tous les négociateurs de la sixième et septième réformes de l'État. Elle représente une réalité étudiante, économique et culturelle qui devrait se concrétiser dans plusieurs domaines.

PCF 23 janvier 2013

Question de Mme Zakia Khattabi à M. Jean- Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Publication de l'indicateur relatif à la distance entre domicile et lieu d'études »

- L'Observatoire de l'Enseignement supérieur vient de publier un indicateur attendu de longue date portant sur le lien entre le lieu d'études et le lieu de résidence des étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans surprise, il nous apprend qu'une majorité d'entre eux choisissent, pour leur première inscription dans le supérieur, un établissement proche de leur domicile. Néanmoins on observe des disparités significatives selon les régions. Nonante pour cent des étudiants domiciliés dans une zone disposant d'une offre abondante, comme à Bruxelles et à Liège, fréquentent un établissement situé dans la même zone. On comprend bien cette tendance. Par ailleurs, on constate que certaines zones sont plus attirante. Ainsi, le Brabant wallon compte 57 pour cent d'étudiants de première génération venant d'autres zones, alors qu'il y en a 50 pour cent à Namur. À première vue, on peut discerner deux dynamiques. Certains bassins académiques accueillent principalement un public de proximité ; d'autres, situés dans des régions moins peuplées, répondent à une demande d'un autre type. Monsieur le ministre, quel est votre sentiment sur ces premières données qui sont d'un grand intérêt pour la réforme de notre enseignement supérieur ? Elles confirment l'importance des outils de pilotage dans la définition des politiques éducatives. Quelles conclusions en tirez-vous ? Des compléments d'information me semblent utiles pour affiner l'analyse du phénomène. Il serait notamment utile de croiser ces résultats avec des indicateurs de niveau socio-économique ou de disposer de données prenant en compte le parcours et pas uniquement la première inscription dans l'enseignement supérieur. Envisagez-vous de solliciter à nouveau l'Observatoire de l'enseignement supérieur à ce sujet ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - L'Observatoire de l'enseignement supérieur vient de publier la mise à jour de ses indicateurs, basée sur les données de l'année académique 2010-2011. Il a, par ailleurs, présenté un nouvel indicateur, sur lequel vous m'interrogez aujourd'hui, madame. Il s'agit de données recueillies au moment de la première inscription des étudiants dans l'enseignement supérieur. Elles montrent, sans surprise, qu'une majorité des étudiants choisissent un établissement proche de leur résidence. Vos observations sont pertinentes. Certains bassins académiques, en particulier les grandes villes dont l'offre en enseignement supérieur est importante, accueillent un public de proximité. D'autres bassins, situés dans des régions moins peuplées, répondent à un autre type de demande. Si ces informations ne sont guère surprenantes, elles méritent néanmoins qu'on s'y intéresse. En effet, la proximité est un facteur extrêmement important pour l'accès des plus démunis aux études supérieures, notamment en raison des coûts engendrés par des études suivies loin du domicile familial et de l'obstacle psychologique et culturel que cela représente. C'était du reste un des points de la déclaration de politique communautaire. Dans le cadre de travaux communs, l'observatoire et la cellule des indicateurs de l'enseignement, ont décidé d'étudier l'influence de la distance sur la réussite. L'étude porte actuellement sur l'enseignement supérieur de type court. Comme des études sur les types d'étudiants entrant à l'université et sur d'autres systèmes éducatifs l'ont déjà démontré, **la distance n'est pas un facteur directement explicatif de la réussite ou de l'abandon des études.** (*soulignement jp*) Le facteur le plus important reste le parcours antérieur dans l'enseignement secondaire, lui-même influencé par le statut socio-économique des parents. Pour que les résultats relatifs à l'enseignement supérieur soient plus fiables, nous devons chercher à améliorer encore les données dont nous disposons. Parmi les indicateurs auxquels travaille déjà l'observatoire, plusieurs sont des indicateurs dits de contexte, d'autres sont relatifs aux parcours, aux résultats, aux publics ou aux personnels. Parallèlement à ces travaux, un groupe réunissant tous les acteurs de l'enseignement supérieur concernés dans nos différentes administrations travaille à l'amélioration de la collecte des données en vue d'un meilleur traitement et d'une analyse plus fine des informations utiles au pilotage. Je ne manquerai pas de vous tenir informés. Je sais par ailleurs que le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (Ciuf) s'est saisi de ces données afin d'analyser, de manière plus précise, l'impact éventuel sur nos universités.

Mme Zakia Khattabi (ECOLO). - Monsieur le ministre, je suis entièrement d'accord avec vous : la proximité participe à démocratiser l'accès à nos institutions ! Vous soulevez un débat passionnant du lien entre distance géographique et réussite qui mérite d'être poursuivi par l'Observatoire. En effet, même si leurs contours restent flous, nous pouvons imaginer les conséquences de la distance entre le domicile parental et l'établissement d'enseignement supérieur. Ainsi, un étudiant devra-

t-il peut-être travailler pour financer un loyer, ce qui le rendra moins disponible pour étudier. Nos très intéressants échanges d'aujourd'hui prouvent l'intérêt de ces indicateurs ou outils pour l'analyse et l'approfondissement des situations. Ces indicateurs contribuent également au pilotage efficace de notre enseignement supérieur. Notre réforme doit se fonder sur ce type d'analyse qui apporte un peu d'eau à votre moulin !

Com. Ens. Sup PCF 5 février 2013

Question de M. Stéphane Hazée à M. Jean- Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Réforme de l'enseignement supérieur : consultations et prochaines échéances »

Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Réforme du paysage universitaire et de l'enseignement supérieur »

M. le président. - Je vous propose de joindre ces deux questions. (Assentiment.)

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Le gouvernement a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Avant de soumettre le texte en deuxième lecture, il vous a chargé de vous concerter avec les acteurs, une étape indispensable. L'assentiment d'une grande partie du milieu académique sur le texte modifié laisse augurer une phase de consultation fertile.

La législation vous impose de soumettre ce projet à la négociation syndicale, aux différents comités de négociation et aux organisations représentatives des étudiants. Vous avez également sollicité l'avis des pouvoirs organisateurs bien que ce ne soit pas une contrainte légale. Enfin, les instances consultatives comme le Conseil universitaire de la Communauté française, le Conseil général des hautes écoles, le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique et le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, peuvent également donner leur avis. Ces instances consulteront leurs membres. Une rencontre avec les étudiants aurait déjà eu lieu le 18 février dernier et une réunion de négociation syndicale se serait tenue à votre cabinet. D'autres rencontres ont-elles eu lieu ou d'autres avis vous ont-ils été remis ? Pouvez-vous détailler la suite de l'agenda de ces rencontres ? Quels sont les principaux commentaires de fond émis par les acteurs déjà rencontrés ? Des modifications au texte semblent-elles nécessaires ? Enfin, savez-vous quand vous pourrez présenter à nouveau le texte au gouvernement ? Toujours concernant les suites de ce dossier, nous savons que la réforme du financement reste une échéance importante avant la fin de la législature. En préparation, vous avez fort opportunément commandé, voici bientôt un an, une étude sur la possibilité d'un financement différencié dans l'enseignement supérieur. Disposez-vous de ses conclusions ? Avez-vous lancé ou prévu d'autres démarches exploratoires préalables à cette réforme cruciale ? Le sujet est-il abordé durant les consultations sur le projet de décret relatif au paysage de l'enseignement supérieur ? Je souhaiterais que vous fassiez le point sur cet état intermédiaire de ce dossier important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Lors de la séance plénière du 23 janvier, nous avons eu un premier débat. Vous veniez d'annoncer les adaptations apportées au projet initial relatif à la réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Les cinq pôles académiques d'enseignement supérieur avaient été confirmés et leurs fonctions adaptées. Les aspects relatifs à la coordination de l'offre d'enseignement ont notamment été supprimés. La création de l'Ares a été confirmée mais les dispositions relatives à sa présidence ont été adaptées. À ces cinq pôles ont été ajoutées trois zones académiques interpôles. Leur rôle devra être bien défini lors des discussions budgétaires voire à l'occasion des négociations actuelles. Il s'agit surtout d'instances d'avis. À la suite de l'accord conclu le 17 janvier par le gouvernement, vous nous avez annoncé que vous poursuivriez les concertations avec les organisations d'étudiants, les universités et les hautes écoles. Les modifications annoncées ont rassuré certains milieux académiques. Il est toutefois essentiel qu'une consultation large et non précipitée permette de répondre à toutes les interrogations que le nouveau projet de texte peut soulever. Les questions sont en effet nombreuses. La première, relative à la réforme du financement, a été soulevée par tous. Il est évidemment difficile de mesurer l'impact d'une réforme des structures quand on ne sait pas quels moyens financiers et matériels seront disponibles. La question du financement ne devrait-elle pas trouver une réponse avant 2016 ? Pouvez-vous tout au moins vous exprimer sur les grandes orientations probables du financement ? Ce modèle de financement se basera-t-il exclusivement sur les pôles ou également sur les zones académiques ?

La deuxième question porte sur l'agenda. Nous avons l'impression d'une certaine précipitation. Il nous semble essentiel que les concertations se poursuivent et aient suffisamment de temps pour que toute zone d'ombre soit écartée, notamment sur les possibilités d'associations et la liberté académique dans les relations entre hautes écoles et universités ? Où en sont actuellement les négociations ? Qui avez-vous déjà rencontré ? Qui sera consulté ? Comment ? On a lu que les organisations d'étudiants, la Fef et L'Unécof, étaient rentrées bredouilles de ces négociations. Qu'en est-il des universités et des hautes écoles ? Troisièmement, la réforme constitue un enjeu aux conséquences importantes pour la qualité de l'enseignement, la recherche, le développement intellectuel des universités et son implication sur l'essor économique des régions. Il est essentiel d'obtenir un avis du Conseil d'État qui ne soit pas remis dans l'urgence. Quel est le calendrier prévu pour l'élaboration du futur décret ? Enfin, le FDF est très attaché à la liberté académique, la liberté d'association et l'autonomie de gestion, mais aussi aux relations académiques internationales et européennes. Il est important de se profiler comme un pôle d'excellence au niveau européen et mondial, ce qui demande de nombreux contacts et concertations. Beaucoup de questions demeurent sur la concordance entre les annonces du 17 janvier et l'avant-projet de décret publié sur votre site, monsieur le ministre. Je m'étonne d'ailleurs qu'il s'agisse de l'adresse « marcourt.wallonie.be » !

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Le texte figure également sur le site de la Communauté française !

Mme Caroline Persoons (FDF). - Par comparaison avec les annonces du 17 janvier, le texte de l'avant-projet de décret suscite des questions. Ainsi, les pôles académiques sont maintenus et la zone académique figure aux articles 58 à 60 qui sont assez lacunaires.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je suis très heureux de pouvoir vous répondre, madame, mais je serai extrêmement concis. Le 17 janvier, le gouvernement a approuvé en première lecture un avant-projet de décret modifiant le paysage et l'organisation des études. Selon les instructions du gouvernement, il a été transmis à l'ensemble des intervenants, à savoir le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (Ciuf), le Conseil général des hautes écoles (CGHE), le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique, le secteur de la promotion sociale et les étudiants. Selon le calendrier fixé, nous attendions leurs réponses pour la fin février, mais une série d'organes consultés ont souhaité prolonger leurs réunions. C'est pourquoi, nous devrions recevoir leurs avis pour la fin de la première semaine de mars ou pour le début de la suivante. Ce dossier est relativement important puisque le projet de décret comporte 166 articles. Contrairement à Mme Persoons, je pense qu'il ne faut pas toujours croire la presse. Nous avons déjà fait évoluer le texte, et ce, bien avant la première lecture. Les tables rondes sont clôturées depuis plus de trois ans. Et Mme Persoons parle de précipitation ! Par ailleurs, pour ce qui concerne la liberté académique et la liberté d'association, je puis la rassurer totalement : elles n'ont jamais été remises en cause par qui que ce soit ! Comme je l'ai dit à Mme Bertieaux, j'aimerais obtenir un consensus, tant pour la première que pour la deuxième partie du texte. Je ferai le point dans une dizaine de jours. Le CIUF donnera son avis directement, sans prendre contact avec mon cabinet. La FEF a demandé un rendez-vous, qu'elle a obtenu, et nous avons reporté les choses. Le texte est important mais il ne résout pas tout. La question du financement n'a pas été abordée, à la demande du gouvernement, qui a souhaité que soit évacué tout ce qui était en rapport avec cet aspect de la problématique. J'ai fait ce que le gouvernement m'a demandé en expurgant le texte. J'espère que le gouvernement pourra se pencher sur le texte en deuxième lecture au mois de mars. Le texte sera ensuite transmis au Conseil d'État, si possible à la fois du mois de mars et, en tout cas, avant la fin avril, et devrait pouvoir être déposé au parlement avant le début des vacances d'été. La suite dépendra de son bon vouloir mais il faudra concrétiser avant 2016. Je tiens encore à dire que le texte est largement accepté par mes interlocuteurs. Il reste quelques difficultés à aplanir mais nous sommes sur la bonne voie.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). - Nous comprenons la prudence du ministre et nous le remercions pour sa réponse même s'il n'a pas abordé la question de l'étude sur le financement différencié, qui se rattache à une problématique provisoirement ajournée.

Nous l'encourageons à utiliser au mieux le temps qui nous est imparti pour affiner le projet, apaiser les craintes, renforcer les convergences et simplifier ce qui peut l'être pour obtenir le consensus, un objectif auquel nous adhérons sans réserve étant donné l'importance de cette réforme. Nous en avons déjà discuté en séance plénière. Cette étape était nécessaire pour franchir ce cap. Nous y reviendrons. La conclusion de l'étude sur le financement différencié est, nous l'espérons, un jalon important. Nous patienterons pour en apprendre davantage à ce propos.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Certes, cette concertation a débuté il y a trois ans mais le texte est beaucoup plus récent. Il faut encore étudier le document et envisager les conséquences des mesures et leur conformité à la Constitution et à la liberté d'enseignement et d'association. Le délai que vous proposez, monsieur le ministre, est-il suffisant pour que les institutions examinent en profondeur un texte aux conséquences si importantes ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Les institutions ont la capacité de gérer leurs dossiers et de remettre leur avis dans ce délai. Ni le Conseil interuniversitaire de la Communauté française, ni le Conseil général des hautes écoles ni le Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur artistique ni les étudiants n'ont confirmé vos dires et demandé un délai supplémentaire.

Mme Caroline Persoons (FDF). - Vous avez dit que ce texte était passé en première lecture au gouvernement le 17 janvier dernier. Pourtant les notifications ne le mentionnent pas. Vous dites que le projet de décret ne porte pas sur le financement mais le texte disponible sur votre site précise le maintien de l'article 51 où il est précisé que chaque pôle perçoit une allocation annuelle de 250 000 euros. Le financement de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur y est également abordé. Ceci va peut-être évoluer.

Com Ens Sup PCF 26 février 2013

Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Fin des consultations à propos du projet de décret « paysage »

Interpellation de M. Manu Disabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Place de la promotion sociale dans la prochaine réforme du paysage » (

M. le président. - Je vous propose de joindre ces deux interpellations. (Assentiment)

Mme Françoise Bertieaux (MR). - J'ai bien écouté la réponse du ministre à la question de M. de Lamotte et j'ai bien entendu sa volonté de ne pas lancer d'initiative sans que cela soit nécessaire ou prêt. Cette remarque prend toute sa valeur dans le contexte du décret « paysage », car la question est de savoir si une telle réforme est nécessaire et si toutes les conditions sont remplies. Nous avons tous suivi la saga du décret « paysage ». Un accord politique était censé débloquent ce dossier, faire l'unanimité, et un projet devait être voté. Lors d'un précédent débat, vous nous aviez annoncé votre volonté de consulter toutes les parties, même les hautes écoles, pour connaître le sentiment des uns et des autres. Je vous ai encore interrogé sur ces consultations, il y a peu, en regrettant que tous les avis ne puissent pas être entendus, car par son fonctionnement, l'instance étouffe les voix discordantes. Est-ce à dire que cela a été fait ? C'est la question subsidiaire. . . Pouvez-vous me dire si les personnes opposées au texte dans son ancienne version ont eu l'occasion de vous exprimer leur satisfaction, leurs inquiétudes ou leurs aspirations par rapport à l'accord politique intervenu ? Voici la vraie question ! De l'accord politique est sorti un texte qui est en deçà de l'accord du gouvernement. Je précise que tout ce que j'en sais c'est ce que la presse en a dit. Vous pourrez toujours prétendre que la presse a exagéré. Mais comme je n'étais pas présente lors des discussions du gouvernement, j'ignore les points qui ont fait l'objet d'un accord avec les autres ministres. En tout cas, le nouvel avant-projet est en deçà de ce que la presse m'avait annoncé. Nous vous avons toujours dit qu'une réforme ne serait réussie et durable que pour autant que l'ensemble du secteur la jugerait équilibrée. Par ailleurs, je vous avais signalé que la création des zones inter-pôles avait un côté « usine à gaz » comme la plupart des arrangements « à la belge ». Le texte de l'avant-projet nous donne l'impression que ces zones académiques inter-pôles sont en train de se détricoter, qu'elles vont se réduire à une portion congrue, voire disparaître. La position syndicale exprimée la semaine dernière dans la presse va en effet vers une suppression de ce que j'avais cru être le contenu de l'accord. Nous avons parlé de la situation des universités et des hautes écoles. Celles-ci, comme l'a rappelé M. de Lamotte, ont été créées en 1995 par des fusions d'institutions, suivies, l'année d'après, par un décret toujours en vigueur. Toutefois il existe aussi 102 établissements de promotion sociale, dont la ministre Simonet a la tutelle. Avez-vous discuté entre vous afin d'y voir plus clair et d'encourager certains établissements à travailler ensemble ? Ces questions portent sur ce que l'on appelle le titre 1 de ce décret. La deuxième partie concerne le parcours de l'étudiant. Si une modularisation était souhaitée, c'est finalement l'option classique d'année académique qui a été retenue. Pourquoi ? Est-ce trop compliqué, trop lourd à mettre en oeuvre ? Pour l'étudiant, la modularisation a l'avantage de lui éviter de perdre du temps,

mais pour les institutions, elle semble assez difficile à installer. À ce stade, avez-vous fait un compromis entre les aspirations des uns et des autres ? Concilier des intérêts contradictoires serait alors possible ! Peut-on rêver d'y arriver dans le titre 1 ?

M. Manu Disabato (ECOLO). - Monsieur le ministre, la place de l'enseignement de promotion sociale n'a jusqu'à présent pas fait l'objet de beaucoup de débats. Pourtant, comme vous le savez, il propose de nombreuses formations donnant accès à des diplômes de l'enseignement supérieur et accueille 30 000 étudiants environ. Vous déclariez, à l'occasion du débat thématique organisé lors de la séance plénière du 14 novembre dernier, que « l'enseignement supérieur de promotion sociale devrait trouver sa place dans le nouveau système », en précisant que cela ne dépendait pas de vous, mais de votre collègue Marie-Dominique Simonet. J'imagine que des contacts ont depuis lors été noués entre vos deux cabinets pour définir la place réservée à cet enseignement dans la nouvelle structure. Pouvez-vous nous en dire plus ? De quelle manière l'enseignement de promotion sociale sera-t-il finalement associé à la réforme ? Y a-t-il eu des concertations avec le secteur ? Dans l'affirmative, quels en ont été les résultats ? L'enseignement de promotion sociale pourra-t-il faire entendre sa voix aux différents niveaux de la structure ? Cette question me semble importante, car ce secteur contient de nombreux enjeux. En effet, le développement d'une offre de bacheliers et de masters en dehors de l'enseignement de plein exercice est un facteur favorable à la formation tout au long de la vie, à la mobilité professionnelle ou à la reconversion. À ce titre, le renforcement des contacts entre la promotion sociale et le reste du supérieur me paraît une opportunité de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de reconnaître pleinement cet enseignement malheureusement trop souvent oublié lorsque l'on parle du supérieur. Actuellement, la coordination entre la promotion sociale et l'enseignement de plein exercice est aux mains d'une instance baptisée « bureau permanent ». Cette coordination est définie à l'article 74 du décret du 16 avril 1991 qui lui confère notamment une compétence d'avis en matière de création et d'ouverture de sections. Sera-t-elle maintenue telle quelle ? Sera-t-elle intégrée dans l'une des nouvelles structures ? Le développement de l'offre dans l'enseignement supérieur de promotion sociale sera-t-il soumis aux mêmes exigences que l'enseignement supérieur de plein exercice en matière de codiplomation et de rationalisation territoriale ?

Plusieurs acteurs se sont récemment prononcés sur cet accord. Les trois syndicats ont fait part de difficultés posées par la collaboration entre les pôles. Ils s'interrogent sur les missions et la pertinence des inter-pôles ainsi que sur la représentativité syndicale et le financement. La Fédération des étudiants francophones a lancé une campagne intitulée « Qualité pour tous ». La FEF craint que les dynamiques de mutualisation conduisent à une rationalisation et, finalement, à une baisse de l'offre. Elle demande notamment que les pôles soient chargés de réaliser un cadastre des besoins en infrastructure et regrette que le débat sur le financement ne soit pas lié au débat sur le paysage. La presse a annoncé qu'un comité de suivi serait constitué. Quelles seront les missions, la composition, la durée et la fréquence de réunion de ce comité ? Quels éléments permettront-ils d'assurer le suivi de cette réforme ?

M. le président. - La parole est à Mme Persoons. (FDF). - Cette réforme aura des conséquences fondamentales pour l'enseignement supérieur mais aussi sur l'économie et la recherche. Toutes les répercussions de ce projet de décret doivent donc être analysées. Les avis attendus fin février avaient été postposés à la semaine dernière. Ces avis ont-ils été rentrés ? L'Union wallonne des entreprises avait demandé à être consultée. Avez-vous décidé d'ouvrir la consultation à d'autres acteurs que ceux du secteur directement concerné par ce décret ? Je réitère mon conseil de vous hâter lentement. Voici trois ans que vous avez entamé vos consultations. Je pense que certaines questions fondamentales doivent trouver une réponse. La garantie de la liberté académique, de la liberté d'enseignement et d'association est primordiale. La consultation du Conseil d'État est donc essentielle sur ces points. Vous disiez que le gouvernement avait demandé d'évacuer la question du financement. J'invite le gouvernement à réfléchir avant de confirmer ce point de vue. Une telle réforme ne peut être menée à bien sans en connaître toutes les conséquences financières. Comment les pôles, les inter-zones et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur seront-ils financés ? Nous ne connaissons pas les budgets futurs. Comment examiner la portée d'un texte sans tenir compte des aspects financiers ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Les consultations officielles sont terminées. À ce jour, je n'ai pas encore reçu la totalité des avis des différentes parties. Il m'est dès lors assez difficile de répondre avec précision à vos questions. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux des différents groupes de travail sur les hautes écoles, l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement supérieur artistique et les universités, sans oublier les représentants des organisations syndicales et étudiantes. Pour répondre à Mme Persoons, je n'ai pas sollicité formellement l'Union

wallonne des entreprises. Par contre, j'ai eu un certain nombre d'échanges avec le Conseil économique et social de Wallonie à l'occasion de ma présentation du projet devant cette instance. Il y a donc eu une large concertation. Je ne peux vous dire pour l'instant comment le texte pourrait évoluer. Je vous ferai part de mes intentions lorsque je disposerai de tous les avis. La situation est paradoxale. Nous avons eu un débat en séance plénière après l'accord de gouvernement au cours duquel chacun a pu s'exprimer. Rien ne s'est passé depuis lors, si ce n'est que les avis me parviennent au compte-gouttes. Or voici que nous recommençons la discussion en commission ! Ma réponse peut paraître insuffisante mais, pour l'instant, je ne suis pas en mesure de vous en dire davantage. Je pense qu'il y aura toujours une raison de ne rien faire. C'est un des maux de notre pays. J'ai promis à tous les acteurs de réfléchir au financement général dès que le texte sera présenté au parlement. Sur le financement particulier, nous avons considéré qu'il fallait au maximum trois millions d'euros pour faire fonctionner l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares), les pôles, et les zones ajoutées par la suite. L'enveloppe restera la même dans la mesure où le budget de un million deux cent cinquante mille euros prévu pour les pôles ne doit pas être revu à la hausse pour intégrer les zones et que l'Ares fonctionne avec des enveloppes spécifiques. Un million d'euros, ce n'est pas rien mais par rapport au milliard accordé à l'Enseignement supérieur, cela ne représente pas grand chose.

La réponse à votre question concernant l'enseignement de promotion sociale a été rédigée en concertation avec Mme Simonet. Monsieur Disabato, vous affirmez que « l'enseignement de promotion sociale n'a pas fait l'objet d'une attention particulière ». Ce n'est pas exact : ses représentants avaient été invités à la table ronde de l'Enseignement supérieur. En outre, dès le début des travaux sur le paysage, le gouvernement a choisi d'y intégrer la question de ces établissements et de leurs étudiants. Ces établissements sont un acteur essentiel de la réforme puisqu'ils accueillent un nombre significatif d'étudiants et de futurs diplômés. Par ailleurs, un des objectifs du projet était de développer des collaborations entre les différents types d'enseignement. Il n'y avait donc aucune raison d'écarter du système une catégorie particulière et alternative d'enseignement supérieur. Au contraire, il me paraissait important de l'affranchir, pour ce qui concerne ses filières d'enseignement supérieur, du régime dans lequel il est. De surcroît il délivre de plus en plus de grades académiques correspondants ou équivalents à ceux de l'enseignement de plein exercice. Dans un projet qui vise à remplacer la concurrence par le dialogue, il est important que ceux qui organisent les mêmes filières siègent dans les mêmes structures d'avis et suivent les mêmes règles. D'un point de vue international, on ne retrouve que rarement un découpage similaire au nôtre actuelle dans d'autres systèmes, c'est pourquoi il est nécessaire de lui donner plus de visibilité. Enfin, l'enseignement tout au long de la vie est insuffisamment développé dans notre système alors qu'il constituait pourtant une des priorités du processus de Bologne. Afin d'accueillir des adultes actifs en reprise ou poursuite d'études, nous devons donc favoriser des collaborations entre les établissements de promotion sociale, les hautes écoles et les universités. Ainsi, à côté des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des Arts, le projet de réforme comprend une quatrième catégorie pour l'enseignement de promotion sociale qui bénéficiera de l'ensemble des dispositions prévues pour l'enseignement supérieur tout en maintenant ses caractéristiques d'organisation pratique des cours. Lorsque l'on place l'étudiant au centre de la réflexion et du projet, rien ne peut justifier l'exclusion. Au contraire, nous voulons expliciter ce qui rassemble. Ma collègue, Mme Simonet, tient à préciser que ses collaborateurs de la cellule de l'enseignement de promotion sociale et à distance ont participé à l'ensemble des réunions sur la réforme de l'enseignement supérieur afin de veiller notamment à l'intégration de cette forme d'enseignement, au maintien des ses spécificités et à ce qu'il soit reconnu en tant qu'acteur à part entière. Ce travail technique a ainsi été réalisé en pleine collaboration avec les différents cabinets concernés et le texte provisoire de l'avant-projet, qui a déjà circulé, en est le fruit. Quels sont les accords déjà enregistrés. Tout d'abord il y a le maintien de l'unité de l'enseignement de promotion sociale; il importait en effet que des adultes puissent suivre un enseignement supérieur de promotion sociale après avoir fréquenté l'enseignement secondaire de promotion sociale, cela sans devoir changer d'établissement scolaire. . .

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Une partie du public de l'enseignement supérieur de promotion sociale a terminé normalement ses études secondaires.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Vous avez totalement raison. Je n'ai pas dit pas que seuls les étudiants de l'enseignement secondaire de promotion sociale fréquentaient l'enseignement supérieur de promotion sociale. Deuxièmement, l'enseignement supérieur de promotion sociale est reconnu comme un enseignement supérieur à part entière, adapté au public adulte demandeur d'emploi ou travailleur et répondant aux critères d'excellence qu'exige un tel enseignement. Troisièmement, nous pérennisons l'utilisation

de moyens organiques pour offrir des formations qui répondent aux demandes des entreprises et aux besoins de la population. Il est en effet indispensable que l'enseignement supérieur de promotion sociale soit confirmé dans sa mission première, à savoir permettre à des adultes de reprendre des cursus académiques qu'ils n'ont pu suivre de manière classique. En ce sens, l'enseignement de promotion sociale doit rester un enseignement de l'autre chance, de formation tout au long de la vie et de formation continuée. Quatrièmement, nous confirmons l'appartenance des brevets d'enseignement supérieur à l'enseignement supérieur de type court, ainsi que leur positionnement au niveau 5 du cadre européen de certification. Cinquièmement, la représentation de l'enseignement supérieur de promotion sociale est assurée dans les pôles académiques, mais aussi dans toutes les composantes de l'Ares instituée dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur : le conseil d'administration et l'assemblée générale. La chambre thématique des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale - qui remplacera l'actuel bureau permanent - devraient avoir une composition paritaire, le futur texte précisera ce point, en tout cas pour les matières traitées conjointement par les différentes chambres. Une telle parité requiert des partenariats entre les différentes formes d'enseignement pour l'établissement des correspondances ou des équivalences entre cursus. Nous devons rester vigilants car de nombreuses mesures de la réforme devront être adaptées pour atteindre leurs objectifs. En conclusion, l'enseignement supérieur de promotion sociale est reconnu comme un enseignement supérieur à part entière ; il conserve son unité et, donc, ses filières de formation permettant aux adultes de suivre des cursus complets ; l'enseignement de promotion sociale, par son organisation et son fonctionnement, continuera d'être financé pour offrir non seulement des cursus académiques de base, mais aussi des formations continuées aux secteurs et entreprises qui le demanderont ; les structures du futur paysage de l'enseignement supérieur lui garantissent un espace et une représentation lui permettant de se faire reconnaître et accepter comme interlocuteur à part entière. Nous déposerons un texte la dernière semaine de mars. Nous verrons alors si le gouvernement peut se rallier à cette proposition ou si nous devons poursuivre les débats et les terminer juste après les vacances de Pâques. C'est le calendrier que j'ai fixé. En ce qui concerne les zones, je tiens à vous informer qu'il s'agit d'une demande stricto sensu de mes partenaires du gouvernement. Je suis très souvent favorable au dialogue et nous recevons donc des avis partagés. Je réfléchirai sur les réponses à apporter mais nous avons intégré des éléments techniques dans l'intérêt de chacun. Sur la base des avis, le gouvernement tranchera en deuxième lecture. J'ai toujours souhaité que les avis soient intégrés et convergents. Ils le sont en partie mais pas sur tous les points. Je vais à présent en prendre connaissance, cela me prendra un certain temps car ils comportent une dizaine de pages. Je suis désolé de ne pouvoir vous en dire davantage mais je pense qu'à l'issue des vacances de Pâques, nous pourrions à nouveau inscrire ce point à l'ordre du jour de la commission. Je pourrai alors vous soumettre une proposition.

Mme Françoise Bertieaux (MR). - Nous sommes au milieu du gué. Je comprends votre prudence dès lors que vous ne disposez pas de l'ensemble des éléments. Il est effectivement plus raisonnable d'attendre toutes les informations pour rendre votre avis ; je vous rejoins sur ce point.

À propos du financement, je pense que toute institution aimerait en savoir plus afin de se positionner dans le débat. Je comprends cependant que vous n'en disiez pas davantage avant l'application du décret « Paysage », car les stratégies peuvent évoluer.

En ce qui concerne le consensus social, j'espère que M. Disabato sera satisfait. Vous avez eu raison d'abrégé le texte de Mme Simonet qui n'était qu'un long discours insipide. Nous n'avons pas reçu la moindre réponse aux questions posées. Je reviendrai donc sur le sujet en commission de l'Éducation. J'attendais votre réponse au sujet des zones. Si le texte reprend stricto sensu l'accord du gouvernement et que les membres de la majorité ne protestent pas, je suis bien forcée de vous croire. Toutefois, ce que j'ai pu lire dans la presse allait plus loin. Certains acteurs ont extrapolé les propos des journalistes et les engagements des autres partenaires du gouvernement. Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette précision. Nous attendons le dépôt de votre texte.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Monsieur le ministre, vous pouvez vous féliciter de ce que Mme Bertieaux se mette souvent à votre place ! Je lis également la presse : peut-être assistons-nous à l'anticipation d'une future configuration. Vous n'avez pas répondu à la partie de ma question sur le comité de suivi.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. - Je me suis engagé, devant les organisations syndicales et l'ensemble des intervenants, à me donner la capacité de mesurer en temps réel et de manière informelle la mise en œuvre d'un tel décret. Le comité de suivi sera un comité informel capable de résoudre les difficultés que nous n'aurions pas imaginées. Beaucoup de celles-ci seront néanmoins tranchées dans les avis déjà reçus. Les organisations syndicales ont soulevé un certain nombre de problèmes : quel sera le statut des tra-

vailleurs qui vont passer dans les pôles, dans les zones, dans l'Ares, etc. ? Y aura-t-il des bibliothèques communes ? Comment va-t-on gérer cela ? Ces questions quelque peu triviales sont essentielles au quotidien. Nous avons pu rassurer l'ensemble du personnel concerné sur le démarrage de la procédure et de la réforme mais nous n'avons pas nécessairement envisagé toutes les questions qui pourraient se poser. Aussi avons-nous créé ce comité de suivi dont j'ai avalisé la mise en œuvre. Pour les organisations syndicales, il serait considéré comme une émanation informelle du comité de secteur.

M. Manu Disabato (ECOLO). - Monsieur le ministre, nous observerons cette mise en œuvre avec intérêt. Dans votre réponse à l'autre partie de ma question, je n'ai pas entendu d'éléments me permettant de me positionner. Je ne vous en tiens toutefois pas rigueur.

M. le président. - Les incidents sont clos.

PCF, Commission Ens. sup. 11 mars 2013